



**PROTECT
THE DREAM**

CAF SAFEGUARDING

Guide de la CAF en matière de Protection



2025



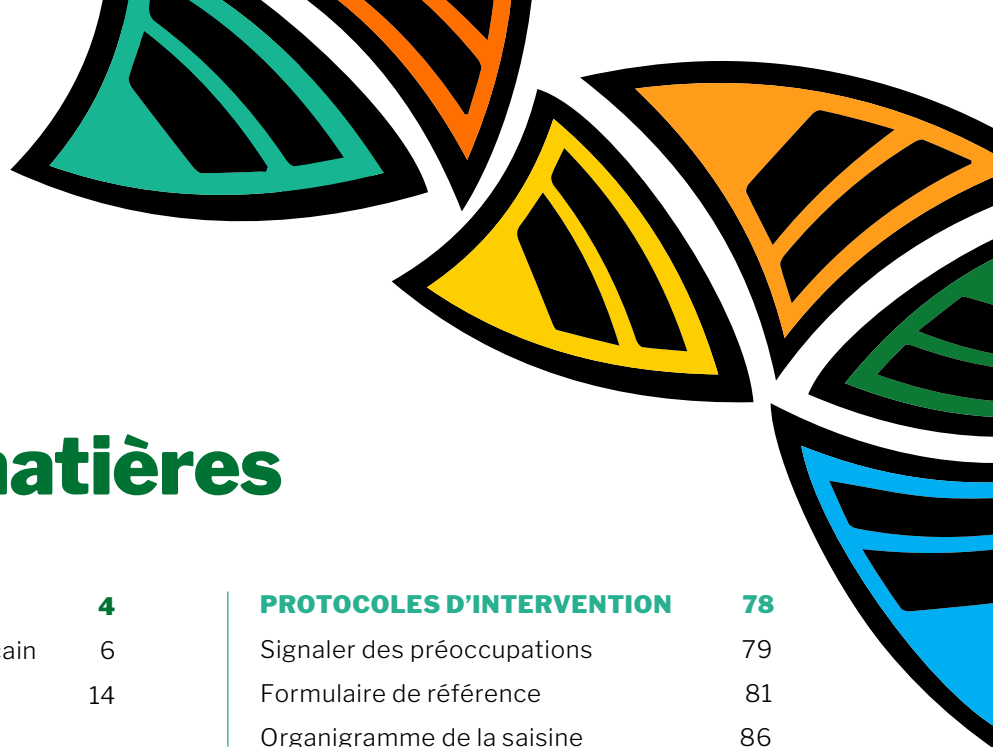


Table des matières

INTRODUCTION	4	PROTOCOLES D'INTERVENTION	78
Protection au sein du football africain	6	Signaler des préoccupations	79
Reconnaître les signes et les symptômes des abus	14	Formulaire de référence	81
Glossaire	16	Organigramme de la saisine	86
POLITIQUE DE PROTECTION	20	PROBLÈMES DE PROTECTION AU SEIN DU FOOTBALL AFRICAIN	88
Modèle de politique de protection pour les AM	22	Agents malhonnêtes et trafic d'êtres humains	89
Mesures de prévention	29	Sécurité des événements de football	91
Protocoles d'intervention	30	Formulaire de rapport de match sur la protection	94
CONSEILS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION	37	Violence fondée sur le genre dans le football	95
Codes de conduite	38	Règlement sur les licences des clubs	100
Processus et modèles d'évaluation des risques	43	Protection dans les académies	101
Outil d'évaluation des risques en matière de protection générale	44	Santé et bien-être des femmes	103
Outil d'évaluation des risques en matière de protection pour les voyages à l'extérieur	45	Santé mentale	106
Rôles des Associations Membres en matière de protection	46	SUIVI, ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE	112
Modèle de description de poste	48	Systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage	113
Recrutement sûr	49	FORMATION EN MATIÈRE DE PROTECTION	116
Formulaire de déclaration du casier judiciaire	53	Atelier sur l'Introduction à la protection - Guide des animateurs	118
En sécurité à l'extérieur	56	Atelier sur le Trafic des êtres humains - Guide des animateurs	120
Formulaire de consentement parental	59	AUTRES RESSOURCES EN MATIÈRE DE PROTECTION	122
Intimité et utilisation en toute sécurité des vestiaires	62		
Utilisation sûre des images et des informations	66		
Formulaire de consentement à la prise de photos et de vidéos	71		
Sécurité en ligne dans le football	72		

Introduction



Préface

Le lancement du tout premier Guide de la CAF en matière de Protection constitue une étape historique dans notre engagement commun visant à garantir que le football en Afrique soit non seulement compétitif et dynamique, mais également sûr, inclusif et protecteur pour toutes et tous.

Cette initiative majeure, portée sous le leadership visionnaire du Président de la CAF, le Dr Patrice Motsepe, témoigne de son engagement indéfectible à bâtir un écosystème du football africain fondé non seulement sur l'excellence sportive, mais également sur l'intégrité, le respect et la protection de chaque individu impliqué dans notre discipline. Son leadership a constamment mis en avant que le véritable progrès du football africain doit s'appuyer sur une gouvernance solide, une responsabilité partagée et une attention particulière portée à nos communautés — des valeurs qui demeurent au cœur de la vision de la CAF visant à rendre le football africain compétitif, durable et autonome à l'échelle mondiale.

Ce guide a été élaboré afin de fournir un soutien concret et opérationnel à nos Associations Membres, Unions Zonales et partenaires, en vue d'intégrer les principes de protection à tous les niveaux de leurs structures. Il propose un ensemble d'outils, de modèles et de bonnes pratiques destinés à créer des

environnements footballistiques sûrs, à renforcer la sensibilisation et à garantir que tous les participants — en particulier les enfants et les personnes vulnérables — soient protégés et traités avec respect.

Le **Guide de la CAF en matière de Protection** n'est pas seulement un document ; il incarne une responsabilité commune et un engagement à long terme visant à instaurer une culture basée sur la sécurité et l'intégrité au sein du football africain. Nous tenons à exprimer nos sincères reconnaissances à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette initiative — des départements de la CAF aux Associations Membres, ainsi qu'aux experts en matière de protection — pour leur collaboration et leur dévouement.

Ensemble, veillons à ce que le football en Afrique continue d'inspirer, d'élever et de protéger, demeurant une source de fierté et d'espoir pour les générations à venir.



Protection au sein du football africain

La Protection est un terme utilisé pour désigner les actions visant à protéger la santé et le bien-être des êtres humains, et à garantir le respect de leurs droits fondamentaux. Ces mesures permettent en effet aux personnes, en particulier aux enfants, aux jeunes et aux adultes vulnérables, de vivre à l'abri du harcèlement, de l'abus et de l'exploitation.

Tous les acteurs du football ont le droit d'être protégés contre le harcèlement, les abus et l'exploitation, qu'ils soient physiques, émotionnels ou sexuels, ou qu'il s'agisse de négligence ou d'intimidation. Lorsque les membres de la famille du football africain, notamment les joueurs, les entraîneurs, les officiels, les bénévoles ou les membres du personnel, sont soumis à un comportement abusif ou à une mauvaise conduite, cela remet en cause la mission de la CAF de « Protect The Dream » et est incompatible avec la promotion de l'intégrité du football et les valeurs d'un sport sûr.

Il incombe à toutes les Associations Membres de la Confédération Africaine de Football, dans le cadre de la protection, de s'assurer que leur personnel, leurs membres, leurs activités et leurs programmes ne portent pas préjudice aux enfants, aux personnes vulnérables ou aux communautés, ni ne les exposent au harcèlement, à la maltraitance ou à l'exploitation.

La Confédération Africaine de Football et ses Associations Membres ont la responsabilité morale et légale de veiller à ce que chaque individu, indépendamment de son âge, de son sexe, de ses capacités, de sa race, de sa religion ou de son orientation sexuelle, puisse participer en toute sécurité aux activités liées au football en Afrique.

La protection dans le football comporte deux volets:

Conseils de prévention

Une approche proactive visant à prévenir le harcèlement, les abus ou l'exploitation des enfants, des jeunes et des personnes vulnérables. Elle consiste notamment à créer des environnements sûrs et à promouvoir des pratiques qui protègent contre le harcèlement, les abus ou l'exploitation.

Protocoles de réponse

Une réponse réactive à des situations où un enfant, un jeune ou une personne vulnérable risque d'être victime ou a été victime de harcèlement, d'abus ou d'exploitation.

Les jeunes Africains adorent jouer au football et beaucoup d'entre eux rêvent de devenir professionnels et de représenter leur pays sur la scène internationale. Certains aiment simplement ce sport et rêvent de jouer au football avec leurs amis toutes les semaines. Enfin, d'autres encore rêvent de devenir entraîneur, arbitre ou administrateur de football. Ce rêve est partagé par les garçons et les filles, les hommes et les femmes. Il est également partagé par les personnes handicapées,

les personnes issues de différents milieux sociaux et ethniques, les personnes ayant des orientations sexuelles et des identités de genre différentes.

En termes simples, le football est le rêve de nombreux Africains, un rêve souvent brisé par les abus physiques, psychologiques (émotionnels) et sexuels perpétrés par d'autres personnes dans le sport. Ces abus sont perpétrés par des personnes en position de pouvoir sur d'autres. Ce sont des personnes qui causent du tort à autrui à travers les abus, la négligence, l'exploitation, la discrimination et les brimades.

Le terme utilisé pour décrire les différentes formes de harcèlement, d'abus et d'exploitation est la **violence interpersonnelle**. La **violence interpersonnelle** implique en réalité un recours intentionnel à la force physique ou au pouvoir contre d'autres personnes, de la part d'un individu ou d'un petit groupe d'individus. En outre, elle peut être physique, sexuelle ou psychologique (également appelée violence émotionnelle) et peut s'accompagner de privations et de négligence.

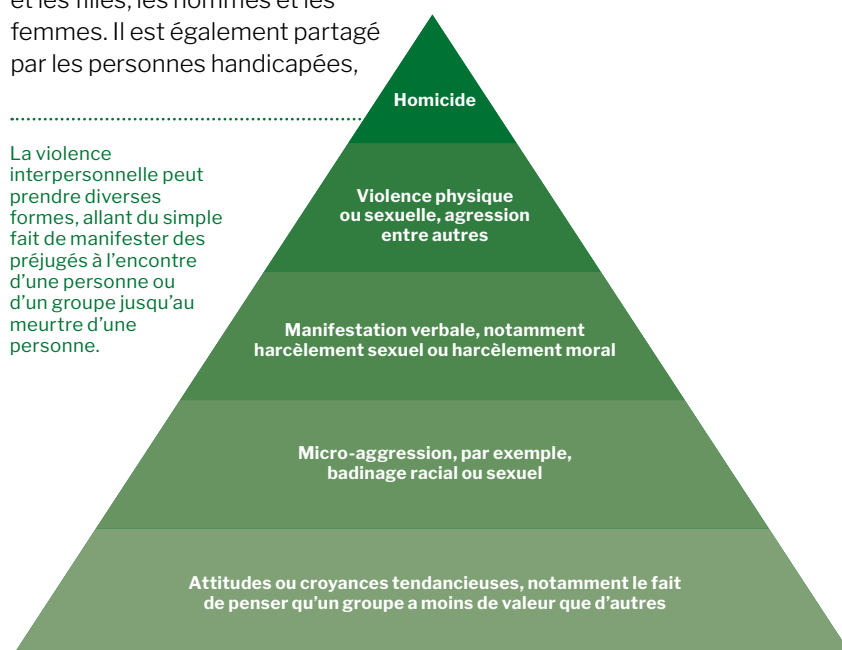


Figure 1: Hiérarchie de la violence interpersonnelle



En Afrique, les recherches empiriques sur la violence interpersonnelle dans le football sont limitées. Cependant, de nombreux cas de violence perpétrée par des officiels, des entraîneurs, des agents malhonnêtes, des joueurs, des parents et des supporters ont été recensés. **Et, parmi les cas les plus graves constatés dans le football africain, certains ont été sanctionnés par une interdiction à vie de pratiquer le sport et, dans certains cas, par des poursuites pénales aboutissant à une peine d'emprisonnement.**

Tous les acteurs du football africain ont la responsabilité de se comporter avec intégrité et d'exercer un devoir de diligence en vue de protéger les enfants, les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables de la violence interpersonnelle. **Il incombe en effet à chacun d'entre nous de protéger les rêves des uns et des autres au sein de notre sport.**

Les Associations Membres de la Confédération Africaine de Football devraient mener des actions visant à protéger toutes les personnes qui participent au football dans leur juridiction. Il s'agit notamment de(d'):

- Désigner un **responsable de la protection**
- Adopter une **politique de protection**
- Mettre en œuvre des **orientations en matière de prévention** pour mettre fin de manière proactive aux actes de violence interpersonnelle
- Mettre en œuvre des **mesures d'intervention** pour faciliter le signalement et la gestion des problèmes soulevés.

La protection des acteurs du football contre la violence interpersonnelle, et la protection de leurs rêves, est devenue une priorité pour l'Afrique. La mise en œuvre efficace de cette protection sur l'ensemble du continent passe inévitablement par la transposition aux réalités locales, la mise en œuvre de politiques de protection, d'orientations en matière de prévention et de protocoles d'intervention. Elle doit également tenir compte des contextes locaux comme la langue, la législation, les services de protection de l'enfance et les cultures.

En Afrique, les droits humains des groupes vulnérables sont protégés par différentes chartes de l'Union Africaine qui ont été adoptées par la plupart des nations africaines. Il s'agit notamment de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, du Protocole de Maputo sur les droits de la femme en Afrique et du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique.

Défis en matière de protection

L'Afrique est le continent le plus jeune au monde: environ 60% de sa population a moins de 25 ans, et d'ici 2030, les jeunes Africains devraient représenter 42% de la population mondiale des jeunes.

Pourtant l'Afrique est confrontée à des problèmes de protection qui ressemblent à ceux d'autres régions du monde, mais certaines problématiques posent des défis particuliers:

- Le continent africain connaît des niveaux d'extrême pauvreté parmi les plus élevés au monde, puisqu'il compte 23 des 28 pays les plus pauvres de la planète. Cette situation peut entraîner un manque de ressources pour les dispositifs de protection, les politiques et le système judiciaire.
- La violence fondée sur le genre est un problème important dans de nombreux pays africains, où les taux sont parmi les plus élevés au monde.
- De nombreuses sociétés accordent aux hommes un pouvoir dominant, ce qui conduit souvent à un traitement inégal et discriminatoire des femmes et des filles dans le football.
- Comme d'autres régions du monde, l'Afrique est confrontée à une augmentation des abus à l'encontre des arbitres lors des matches et en ligne.
- Au fil des ans, les académies de football se sont multipliées en Afrique afin de former de jeunes joueurs professionnels destinés à jouer à l'étranger. Malheureusement, la plupart de ces académies ne sont pas réglementées et de nombreux rapports font état d'abus physiques, émotionnels et sexuels dans les académies de football en Afrique, y compris l'exploitation par des agents malhonnêtes.
- Chaque année, des centaines de milliers d'enfants africains traversent clandestinement les frontières et sont vendus comme des marchandises, notamment de jeunes footballeurs prometteurs qui font l'objet d'un trafic par des agents malhonnêtes qui leur font de fausses promesses de célébrité, de richesse et de sortie du cycle de la pauvreté.
- Les abus en ligne contre les footballeurs africains sont en hausse, plus de la moitié des joueurs lors de grands tournois comme l'Euro et la CAN étant confrontés à des attaques racistes ou homophobes. À l'échelle mondiale, les menaces et le harcèlement augmentent, souvent liés aux paris et aux réseaux sociaux.



Culture africaine

La culture joue un rôle important dans l'élaboration des attitudes, des comportements et des pratiques liés à la protection des enfants et des personnes vulnérables dans le football en Afrique. Le continent est en effet riche en diversité culturelle, et diverses normes et valeurs culturelles peuvent soutenir ou entraver l'efficacité de la protection. Voici quelques exemples de l'impact de la culture sur la protection du football dans les contextes africains:

Respect de l'autorité et de la hiérarchie

Au sein de nombreuses cultures africaines, l'accent est mis sur le respect des figures d'autorité, telles que les entraîneurs, les managers ou les joueurs de haut niveau. Cela peut poser des problèmes de protection si les enfants ou les personnes vulnérables hésitent à signaler des cas de maltraitance ou d'exploitation par crainte de manquer de respect aux personnes en position de pouvoir et de subir des représailles.

Les entraîneurs, les managers ou les joueurs seniors sont considérés comme des figures d'autorité et les enfants et les personnes vulnérables sont souvent conditionnés à leur obéir sans poser de questions, ce qui peut potentiellement conduire à un abus de pouvoir si des mécanismes de protection adéquats ne sont pas mis en place.

Tabous autour des abus et de la violence

Les tabous culturels qui accompagnent les discussions sur les abus, en particulier les abus sexuels, peuvent empêcher les enfants et les personnes vulnérables de se manifester et de signaler les incidents. Dans de nombreuses sociétés africaines, il est déconseillé de parler ouvertement de questions sexuelles, et les victimes d'abus sexuels peuvent être stigmatisées, couvertes de honte ou de reproches, ce qui les empêche de s'exprimer.

Dans certaines communautés, les châtiments physiques sont considérés comme un moyen acceptable, voire nécessaire, de discipliner les enfants. Cette attitude peut s'étendre à l'environnement du football, où une discipline physique sévère de la part des entraîneurs ou des joueurs seniors peut être considérée comme normale plutôt qu'abusive.

Rôles liés au genre et discrimination

Les rôles traditionnels liés au genre peuvent influencer la manière dont les garçons et les filles, les hommes et les femmes, sont traités dans le cadre du football. Certaines régions donnent plus de chances aux garçons de participer au football, tandis que les filles se heurtent à des obstacles dus à des croyances culturelles selon lesquelles le football n'est pas approprié pour elles. Cette inégalité d'accès peut limiter l'attention portée à la protection des filles dans le football, ce qui les rend plus vulnérables aux abus.

Les normes culturelles qui relèguent les femmes et les filles au second plan peuvent rendre les joueuses particulièrement vulnérables à l'exploitation sexuelle ou au harcèlement par des entraîneurs, des membres du personnel ou des coéquipiers masculins. Dans certains cas, l'exploitation peut être normalisée ou rejetée en raison de la culture du silence qui entoure la violence sexiste.





Dynamique communautaire et familiale

Au sein de nombreuses communautés africaines, les familles élargies et les communautés jouent un rôle central dans l'éducation des enfants. En effet, ce système de soutien communautaire peut être bénéfique, mais il peut aussi compliquer les efforts de protection si les familles ou les communautés ne sont pas disposées à dénoncer ou à traiter les cas de maltraitance par crainte de nuire aux relations ou à la réputation de l'enfant.

Dans certaines régions, la méfiance à l'égard des institutions officielles, telles que les forces de l'ordre ou les agences de protection de l'enfance, est grande. Les familles préfèrent généralement traiter les questions de protection en interne, au sein de la communauté, ce qui peut avoir pour conséquence que des cas de maltraitance ne soient pas dénoncés ou ne soient pas résolus.



Pauvreté et pressions économiques

Dans certaines régions, le football est considéré comme un moyen de sortir de la pauvreté pour les jeunes joueurs talentueux. Il arrive donc que des familles ou des communautés tolèrent l'exploitation ou la maltraitance d'enfants par des agents, des entraîneurs ou des clubs, dans l'espoir que le succès de l'enfant lui vaudra des récompenses financières. Dans des cas extrêmes, les enfants peuvent faire l'objet d'un trafic ou être exploités à des fins lucratives.

L'espoir économique qu'offre le football peut créer une pression immense sur les jeunes joueurs pour qu'ils réussissent, parfois au détriment de leur bien-être. Les parents ou les communautés peuvent négliger des problèmes de protection, tels que des exigences d'entraînement excessives ou des abus émotionnels, dans la poursuite de la carrière footballistique potentielle d'un enfant.



Croyances et pratiques traditionnelles

Dans certains contextes africains, des guérisseurs traditionnels ou des pratiques spirituelles peuvent être intégrés au football. Bien que ces pratiques fassent partie intégrante du patrimoine culturel, elles peuvent parfois impliquer des rituels susceptibles d'exposer les enfants à des risques en matière de protection, notamment si ces pratiques ne sont pas soumises à un contrôle approprié.

Les croyances culturelles qui mettent l'accent sur la résilience et la ténacité peuvent favoriser un climat dans lequel les abus émotionnels ou physiques sont considérés comme un moyen d'« endurcir » les jeunes joueurs. Les entraîneurs peuvent se sentir en droit d'utiliser des méthodes dures, pensant qu'ils contribuent à préparer les enfants à la nature compétitive du football professionnel.



Manque de sensibilisation

Dans certains milieux du football en Afrique, tant au niveau local que professionnel, la compréhension de ce qu'implique la protection peut être limitée. Les normes culturelles peuvent ne pas reconnaître certains comportements comme abusifs, tels que la manipulation émotionnelle, la pression psychologique ou les interactions inappropriées en ligne.

Les formations et les politiques de protection sont souvent issues de modèles occidentaux, qui ne tiennent pas toujours compte des différences culturelles dans les contextes africains. Sans adaptation, ces modèles risquent de ne pas trouver d'écho auprès des communautés locales, ce qui limite leur efficacité. La formation à la protection doit être culturellement pertinente et sensible aux normes locales, tout en respectant les normes internationales de protection de l'enfance. Elle doit également être dispensée dans les langues locales, et les ressources de formation à la protection de l'enfance dans les langues locales africaines sont rares.



Défis liés à la mise en œuvre des politiques

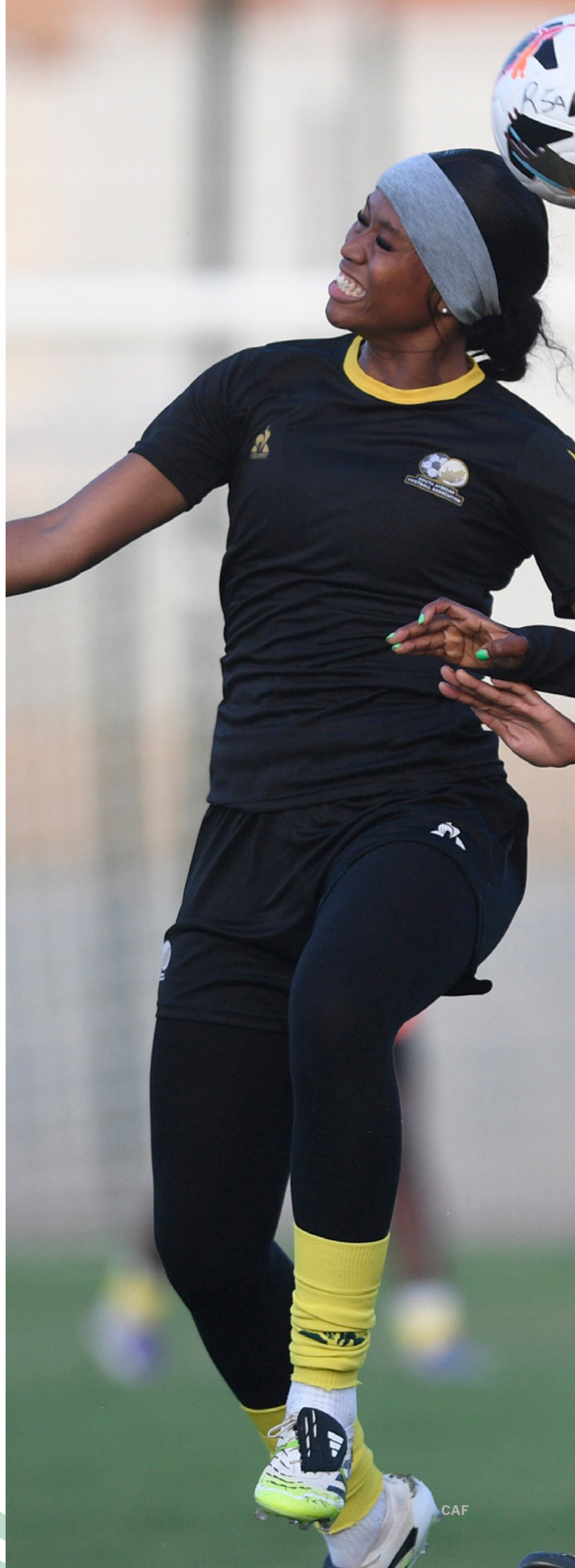
Dans certains pays, les cadres juridiques existants pour la protection des enfants et des personnes vulnérables nécessitent des mesures d'application plus rigoureuses. Même lorsque des lois existent, les attitudes culturelles à l'égard des enfants, des femmes et des personnes handicapées peuvent entraver la mise en œuvre de politiques de protection dans le football.

Le manque d'intégrité des organisations sportives, des forces de l'ordre ou des systèmes juridiques peut saper les efforts de protection. Les normes culturelles qui privilégient la loyauté ou protègent la réputation d'individus puissants peuvent conduire à la dissimulation d'abus ou empêcher les victimes de demander justice.

Possibilité d'influence culturelle positive

De nombreuses cultures africaines mettent l'accent sur la responsabilité collective de prendre soin des autres, notamment des enfants. Cette approche communautaire peut être un atout pour la protection, car les membres de la communauté peuvent se montrer plus vigilants dans la protection des enfants et des adultes vulnérables si les messages de protection s'alignent sur les valeurs culturelles.

Le football peut favoriser l'intégration et l'autonomisation, en particulier pour les groupes marginalisés, comme les filles ou les enfants handicapés. À travers la promotion d'une participation égalitaire et d'un traitement équitable, le football peut remettre en question des normes culturelles néfastes et créer un environnement plus sûr pour tous les enfants.





Protection dans le football en Afrique

Les Associations Membres peuvent, à travers une bonne compréhension du contexte culturel et en travaillant dans ce cadre, mettre en place des systèmes de protection plus efficaces pour les enfants et les adultes vulnérables, tout en respectant et en tirant parti des atouts des valeurs culturelles africaines.

Les Associations Membres devraient envisager de (d'):

- Élaborer des politiques de protection qui respectent les cultures locales tout en protégeant les droits des enfants et des personnes vulnérables. Ces politiques doivent être élaborées en collaboration avec la communauté du football pour garantir l'adhésion et l'efficacité.
- Organiser des campagnes de sensibilisation aux abus, à l'exploitation et aux droits de l'homme, en particulier aux droits de l'enfant, en intégrant les langues et les références culturelles locales. Sensibiliser les communautés locales de football à l'importance de la protection dans le football.
- Collaborer avec les chefs traditionnels, religieux et communautaires pour défendre la protection et faire tomber les tabous culturels liés à la maltraitance et à la violence. Leur influence peut contribuer à modifier les normes culturelles qui pourraient autrement entraver les efforts de protection des enfants et des personnes vulnérables.
- Fournir une formation à la protection qui soit culturellement appropriée et accessible, en mettant l'accent sur les réalités locales. Il peut s'agir d'une formation sur la reconnaissance des abus, les mécanismes de signalement et la création d'espaces sûrs pour les enfants et les personnes vulnérables dans le football.
- Plaider en faveur de cadres juridiques et de mécanismes d'application plus solides afin de garantir le respect des politiques de protection, même dans des environnements difficiles.
- Doter les enfants et les autres groupes vulnérables de connaissances sur leurs droits, sur les moyens de rester en sécurité et sur la manière de signaler les problèmes. Les initiatives de protection axées sur les enfants, les femmes, les personnes handicapées et les autres groupes vulnérables peuvent contribuer à faire tomber les barrières culturelles qui empêchent les enfants de s'exprimer.

Reconnaître les signes et les symptômes des abus

Tout acteur du football doit être en mesure de reconnaître les signes et indicateurs de la violence interpersonnelle et de savoir comment réagir à ces signes. Un acteur du football désigne notamment les dirigeants, les entraîneurs et les autres personnes travaillant dans le domaine du football, mais aussi les joueurs eux-mêmes et leurs parents/responsables d'enfants.

Il n'incombe pas aux différents acteurs du football de déterminer si une personne est ou non victime de violence interpersonnelle, mais ils ont le devoir de dénoncer leurs inquiétudes. Il peut s'agir d'un officier de protection désigné, d'un officier de police ou d'un assistant social.

Il n'est pas de la responsabilité d'un individu d'approcher une personne affectée (l'enfant ou l'adulte victime de violence interpersonnelle) ou l'auteur présumé.

Chaque club, académie et association de football en Afrique doit disposer d'un responsable de la protection désigné pour gérer les problèmes de violence interpersonnelle.

Le(s) Responsable(s) de la protection au sein d'un club, d'une académie ou d'une association doit être formé et connaître les différentes formes de violence interpersonnelle. Il sert de premier point de contact pour toute personne du monde du football qui s'inquiète du bien-être et de la protection d'un enfant ou d'une autre personne vulnérable. En outre, le responsable de la protection aide les clubs, les académies et les associations à créer un environnement sûr et convivial pour la pratique du football et il est chargé de diffuser des informations sur la protection.



Les problèmes de protection peuvent survenir dans les cas suivants:

- Dénonciation d'un enfant ou d'une personne vulnérable.
- Observation directe ou rapportée d'une éventuelle violence interpersonnelle, d'un comportement suspect ou d'une mauvaise pratique.
- Changements profonds ou multiples dans le comportement, l'apparence, l'attitude ou les relations d'un enfant ou d'un adulte.
- Rapports d'agences externes ou de particuliers.

Les enfants et les autres personnes vulnérables éprouvent parfois des difficultés à faire part de leurs préoccupations, ce qui peut être exacerbé par l'intersectionnalité. Cela peut être dû à des barrières linguistiques ou à des difficultés de communication en raison d'un handicap.

La majorité des dénonciations sont faites par des adultes qui s'inquiètent au sujet d'un enfant ou d'un adulte vulnérable. Il s'agit généralement de changements observés dans le comportement ou l'apparence.

Les abus ne sont pas toujours faciles à identifier, car les enfants et les adultes vulnérables peuvent:

- Se faire facilement des bleus dans la vie de tous les jours en s'entraînant, par exemple lors d'une chute en jouant au football.
- Être morose et imprévisible, en particulier à l'adolescence.
- Présenter des changements de comportement à la suite de situations extérieures.



Au nombre des indicateurs d'abus, on peut citer:

- Blessures inexplicables telles que brûlures, ecchymoses ou coupures sur des parties du corps de l'enfant ou de l'adulte qui ne sont pas normalement susceptibles de se blesser en jouant.
- Raisons incohérentes d'une blessure physique.
- L'enfant ou l'adulte vulnérable fait part d'une inquiétude qui suggère un acte de maltraitance.
- Une autre personne, comme un parent, un entraîneur ou un coéquipier, s'inquiète du bien-être d'un enfant ou d'un adulte vulnérable.
- Connaissance inappropriée de la sexualité d'un enfant ou comportement sexuellement explicite.
- Crainte ou méfiance à l'égard de certains adultes.
- Peur excessive de faire des erreurs.
- Difficultés à se faire des amis, ou empêchement de se faire des amis ou d'avoir des relations sociales.
- Perte ou prise de poids soudaine, ou variations dans les habitudes alimentaires pouvant révéler un trouble de l'alimentation.

Bien que la liste ci-dessus contienne un certain nombre d'indicateurs, elle n'est pas exhaustive et d'autres signes peuvent être observés. En outre, si un enfant ou un adulte vulnérable présente l'un des signes susmentionnés, cela ne doit pas être considéré comme une preuve qu'il est victime d'abus. Toutefois, en cas de signes multiples, il peut y avoir lieu de s'inquiéter.

Il est important de se rappeler qu'il n'est pas de votre responsabilité de déterminer les cas de maltraitance. Votre responsabilité est de dénoncer toute préoccupation que vous pourriez avoir.



Réponse en cas de dénonciation - À faire

Si un enfant ou un adulte révèle qu'il est victime d'un préjudice, ou si des informations reçues laissent présager qu'un enfant ou un adulte est victime d'un préjudice, la personne qui reçoit l'information doit :

- Rester calme et s'assurer que l'enfant ou l'adulte est en sécurité et se sent en sécurité.
- Écouter attentivement ce qui est dit, en permettant à l'enfant ou à l'adulte de parler à son propre rythme.
- Expliquer qu'il est probable que les informations devront être partagées avec d'autres - ne pas promettre de garder des secrets
- Poser le moins de questions possible afin de garantir une compréhension claire et précise de ce qui a été dit.
- Rassurer l'enfant ou l'adulte en lui disant qu'il a bien fait de partager l'information.
- Montrer et dire à l'enfant ou à l'adulte que sa déclaration est prise au sérieux et reconnaître toute difficulté inhérente à l'interprétation de ce qu'il a dit.
- Indiquer à l'enfant ou à l'adulte ce qui sera fait ensuite et avec qui les informations seront partagées.

- Consigner par écrit ce qui a été dit en utilisant les mots de l'enfant ou de l'adulte dès que possible. Noter les dates et heures, les noms mentionnés, les personnes à qui l'information a été donnée; les informations doivent être notées comme étant des faits, des oui-dire ou des opinions; le document doit être signé et daté en tant qu'enregistrement.

Si l'enfant ou l'adulte précise qu'il ne souhaite pas que d'autres personnes soient informées des allégations, il convient d'expliquer avec soin et tact les raisons pour lesquelles il pourrait être dans son intérêt que l'affaire soit transmise à une personne ou un service approprié, comme le service de protection, les forces de l'ordre ou le responsable en charge de la protection au sein d'une association.

La réception d'une divulgation fait peser une grande responsabilité sur la personne à qui la divulgation est faite. En cas d'incertitude quant aux mesures à prendre, consultez une personne ou une organisation appropriée (services de protection, forces de l'ordre ou responsable désigné de la protection au sein d'une association).



Actions à éviter: à ne pas faire

- Ignorer le problème (que vous croyiez ou non les propos qu'on vous tient, vous devez toujours signaler le problème, car il est rare que des informations soient fausses, même si la personne est anonyme).
- Paniquer.
- Laisser transparaître le choc ou le dégoût.
- Demander plus d'informations que ce qui est offert.
- Faire des promesses qui ne peuvent être tenues, par exemple promettre de n'en parler à personne.
- Spéculer ou faire des suppositions.
- Approcher la personne faisant l'objet de l'allégation ou du soupçon (cela peut mettre l'enfant ou l'adulte en danger ou compromettre une enquête criminelle).
- Mener une enquête personnelle sur l'affaire.
- Faire des commentaires négatifs sur la personne accusée.

Glossaire

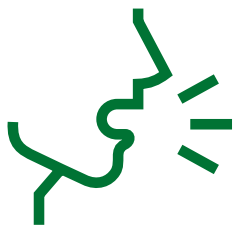
Le présent glossaire fournit des définitions de la violence interpersonnelle, des abus et du harcèlement dans le football en Afrique. Il existe quatre principaux types de violence interpersonnelle, d'abus et de harcèlement, à savoir la violence physique, la violence psychologique, l'abus sexuel et la négligence. Ces types de violence interpersonnelle, d'abus et de harcèlement peuvent se présenter sous différentes formes. Nous avons identifié certaines des formes les plus courantes de violence interpersonnelle, d'abus et de harcèlement et les avons définies ici.



Violence interpersonnelle

Le harcèlement et les abus peuvent être fondés sur n'importe quel motif, y compris la race, la religion, la couleur, les croyances, l'origine ethnique, les attributs physiques, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, le statut socio-économique ou les capacités athlétiques. Cela peut prendre la forme d'un incident isolé ou d'une série d'incidents. Il peut se produire en personne ou en ligne. Le harcèlement peut être délibéré, non sollicité et coercitif. En effet, le harcèlement et les abus résultent souvent d'un abus d'autorité, c'est-à-dire de l'utilisation inappropriée d'une position d'influence, de pouvoir ou d'autorité par une personne à l'encontre d'une autre personne.

Les moyens et méthodes par lesquels le harcèlement et les abus sont perpétrés comprennent le contact, le non-contact, le verbal et les communications électroniques. Cela peut, entre autres, se traduire par des actes délibérés, une absence d'action ou des omissions, ou encore prendre différentes formes, notamment la manipulation psychologique (grooming), la traite des êtres humains, l'exploitation financière ou le bizutage, qui sont définies comme suit:



Types de violence interpersonnelle

La **violence physique** consiste à blesser délibérément un enfant ou un adulte vulnérable. Elle comprend toute punition dans laquelle la force physique est utilisée et destinée à causer un certain degré de douleur ou d'inconfort, aussi léger soit-il. Il s'agit principalement de coups (« gifles », « claques », « coups de poing ») donnés à des enfants ou à des adultes vulnérables avec la main ou avec un instrument - fouet, bâton, ceinture, chaussure, cuillère en bois, etc. Mais il peut aussi s'agir, par exemple, de donner des coups de poing, des coups de pied, de secouer, de jeter, de griffer, de pincer, de mordre, de brûler ou de briser les os.

La **violence psychologique** est une maltraitance émotionnelle persistante à l'égard d'un enfant ou d'un adulte vulnérable. Elle peut avoir des effets néfastes graves et durables sur le développement émotionnel d'un enfant ou sur le bien-être à long terme d'un adulte vulnérable. La violence psychologique peut en effet se traduire par le fait de dire délibérément à un enfant ou à un adulte vulnérable qu'il ne vaut rien, qu'il n'est pas aimé et qu'il n'est pas à la hauteur de la situation. Il peut s'agir de ne pas donner à l'enfant ou à l'adulte vulnérable la possibilité d'exprimer son point de vue, de le faire taire délibérément ou de « se moquer » de ce qu'il dit ou de sa façon de communiquer. La violence psychologique prend souvent la forme d'un comportement non physique délibéré, prolongé et répété dans le cadre d'une relation de pouvoir différenciée. La violence psychologique peut impliquer des brimades - y compris des brimades en ligne via les réseaux sociaux, les jeux en ligne ou les téléphones portables - de la part des pairs d'un enfant ou d'un adulte vulnérable.

L'**abus sexuel** est le fait d'inciter ou de contraindre un enfant ou un adulte vulnérable à se livrer à une activité sexuelle délictueuse. Il se produit lorsque des adultes abusent sexuellement d'un enfant ou d'un adulte vulnérable pour leur propre satisfaction. Il peut s'agir d'un contact physique, comme une agression par pénétration (par exemple, un viol), ou d'actes non pénétratifs, comme embrasser, frotter et toucher les parties intimes du corps de l'enfant. L'abus sexuel n'implique pas nécessairement un contact; il peut s'agir d'impliquer des enfants dans la production d'images sexuelles, de forcer des enfants à regarder des images sexuelles ou à assister à des activités sexuelles, d'encourager des enfants à se comporter de manière sexuellement inappropriée ou de préparer un enfant à l'abus en gagnant sa confiance (notamment par le biais des médias sociaux). Dans la majorité des cas, l'auteur est une personne que l'enfant ou l'adulte vulnérable connaît et en qui il a confiance, les abus sexuels étant souvent perpétrés dans des situations isolées et individuelles. L'abus sexuel peut également comprendre le harcèlement sexuel. Les victimes d'abus sexuels sur enfants peuvent être aussi bien des garçons que des filles. Les statistiques montrent que les garçons sont aussi susceptibles d'être victimes d'abus sexuels que les filles et que les auteurs peuvent être aussi bien des hommes que des femmes.

La **négligence** est le fait de ne pas répondre aux besoins fondamentaux d'un enfant ou d'un adulte vulnérable; précisément, lorsque les personnes qui en ont la charge disposent des moyens, des connaissances et de l'accès aux services nécessaires, qu'il s'agisse d'une alimentation, d'un habillement, d'une hygiène, d'une surveillance ou d'un abri adéquats, susceptible d'entraîner une altération grave de la santé ou du développement de l'enfant ou de l'adulte vulnérable. Il s'agit également de ne pas protéger un enfant ou un adulte vulnérable contre l'exposition au danger.



Formes de violence interpersonnelle

La liste suivante présente quelques-unes des formes d'abus les plus courantes dans le football. Il peut s'agir de violences physiques, psychologiques, sexuelles ou de négligence, ou encore d'une combinaison de plusieurs types de violences et de négligence.

L'**intimidation ou la brimade** (ou cyberintimidation si elle a lieu en ligne) est un comportement agressif non désiré, répété et intentionnel, généralement entre pairs, qui peut impliquer un déséquilibre de pouvoir réel ou perçu. Ce comportement peut comprendre des actions comme des menaces, la diffusion de rumeurs ou de faussetés, l'agression physique ou verbale d'une personne et l'exclusion délibérée d'une personne.

La **maltraitance financière** est le détournement de ressources financières ou l'utilisation abusive du contrôle financier, dans le cadre d'une relation où il y a une attente de confiance. Les adultes à risque, les familles vivant dans la pauvreté, les femmes dans des relations inégales et les personnes âgées peuvent être exposés au risque d'abus financier. Dans le domaine du sport, les familles sont souvent exploitées financièrement par des agents malhonnêtes qui promettent à leurs enfants une carrière sportive à l'étranger.

La **manipulation psychologique** ou « **grooming** » consiste à établir une relation, une confiance et un lien émotionnel avec un enfant ou un adulte vulnérable afin de pouvoir le manipuler, l'exploiter et le maltraiter. Les enfants et les jeunes qui sont préparés peuvent être victimes d'abus sexuels, d'exploitation ou de traite. N'importe qui peut être un « groomer », quel que soit son âge, son sexe ou sa race. Les enfants et les adultes vulnérables peuvent être manipulés en ligne ou dans le monde réel, par un étranger ou par quelqu'un qu'ils connaissent - un membre de la famille, un ami ou un professionnel.

Le **bizutage** est connu pour se produire dans de nombreux types de groupes sociaux, y compris les équipes sportives, comme un moyen d'initier une nouvelle personne lorsqu'elle rejoint le groupe ou souhaite être acceptée socialement par ses pairs. Il peut s'agir d'actions nuisibles ou humiliantes pouvant entraîner des dommages physiques, sexuels ou psychologiques.

La **violence entre pairs** décrit les incidents au cours desquels un enfant ou un jeune est exploité, intimidé, cyberintimidé et/ou victime d'un préjudice de la part d'une autre personne ou d'un groupe d'âge similaire.

Le **harcèlement sexuel** englobe un ensemble de comportements et de pratiques inacceptables et importuns de nature sexuelle qui peuvent inclure, sans s'y limiter, des suggestions ou des exigences sexuelles, des demandes de faveurs sexuelles et des comportements ou des gestes sexuels, verbaux ou physiques, qui sont ou pourraient raisonnablement être perçus comme offensants ou humiliants.

La **traite ou le trafic d'êtres humains**, hommes, femmes ou enfants, sont recrutés, déplacés ou transportés, puis exploités, forcés à travailler ou vendus. Ces personnes sont souvent éloignées de leur domicile et forcées de travailler dans l'industrie du sexe. La traite des êtres humains est un phénomène courant en Afrique, où des adultes et des enfants vulnérables sont persuadés d'émigrer avec la promesse d'un avenir meilleur, avant d'être exploités. La traite par le biais du sport est fréquente et est généralement associée à des abus financiers.



Autres termes souvent utilisés en matière protection au sein du football

Le « **football en toute sécurité** » fait référence à un environnement de football physiquement et psychologiquement sûr et favorable, dans lequel les participants peuvent s'épanouir et profiter pleinement des avantages de la pratique du sport.

La notion de « **protection** » fait référence à toutes les mesures prises pour prévenir et répondre de manière appropriée aux préoccupations liées au harcèlement, aux abus et à l'exploitation dans le football, ainsi qu'à la promotion d'une approche holistique du bien-être des joueurs.

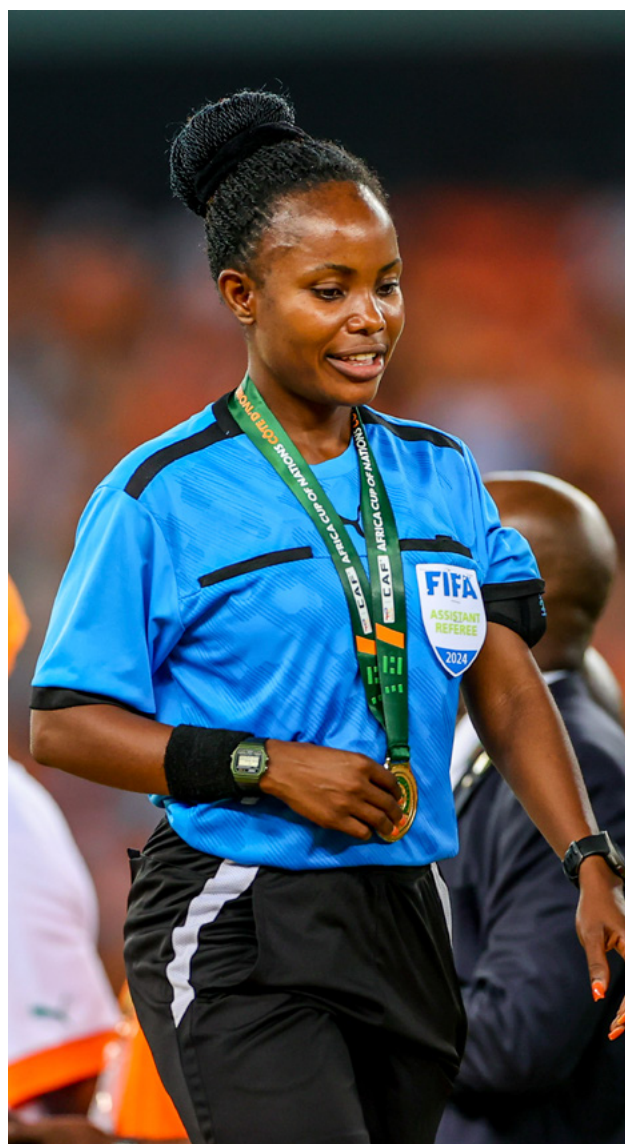
Le terme « **enfant** » désigne toute personne âgée de moins de 18 ans.

En Afrique, le terme « **jeune** » désigne toute personne âgée de 15 à 35 ans, conformément à la Charte africaine de la Jeunesse (Union Africaine). Par conséquent, un enfant âgé de 15 à 17 ans peut également être considéré comme un jeune lorsqu'il passe de l'enfance à l'âge adulte.

Un « **adulte à risque** » est une personne âgée de 18 ans ou plus qui a ou peut avoir besoin de services en raison d'un handicap, de l'âge ou d'une maladie, et qui est ou peut être incapable de prendre soin d'elle-même.

Un « **adulte vulnérable** » est une personne âgée de 18 ans ou plus qui n'est pas en mesure de se protéger contre le harcèlement, les abus ou l'exploitation en raison de ses capacités athlétiques, de sa race, de son sexe, de sa grossesse, de son état civil, de son origine ethnique ou sociale, de sa couleur, de son orientation sexuelle, de son âge, de son handicap, de sa religion, de sa conscience, de sa croyance, de sa culture, de sa langue ou de sa naissance. Dans le contexte de l'Afrique, où la violence fondée sur le sexe est très répandue, certaines femmes peuvent être considérées comme vulnérables. D'autres groupes peuvent être vulnérables dans un contexte africain, notamment la communauté LGBTQIAP+, les identités de genre marginalisées, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, ainsi que les personnes vivant avec le VIH et le sida.

Une **mauvaise pratique** est un comportement ou un manque d'action qui n'est pas toujours immédiatement préjudiciable, mais qui n'est pas à la hauteur des normes attendues et qui doit être pris en compte. Les actes de harcèlement et d'abus sont plus susceptibles de se produire dans des environnements sportifs où les mauvaises pratiques existent et où les comportements nuisibles ne sont pas remis en question. Les mauvaises pratiques peuvent conduire à des soupçons sur les motivations d'une personne, même si elle n'a pas l'intention de faire du mal, comme le fait d'être seul avec un enfant ou de procéder à des attouchements excessifs ou inappropriés. Les mauvaises pratiques peuvent créer un environnement sportif propice au harcèlement et aux abus. Les mauvaises pratiques doivent toujours être combattues afin que les participants au sport puissent continuer à bénéficier d'une expérience sûre, inclusive et positive.



Politique de protection

Toutes les Associations Membres de la Confédération Africaine de Football doivent disposer d'une politique de protection adoptée par le plus haut niveau de gouvernance de l'association.



Le présent guide contient un modèle de politique de protection, mais nous mettons en garde contre l'utilisation de ce document sans consultation des principales parties prenantes du football et des services de protection. L'élaboration de politiques et de procédures de protection ne doit pas être un exercice de « cases à cocher ». L'objectif d'une politique de protection est de fournir un cadre pour le développement d'une culture de protection dans le football au sein de la juridiction de l'association.

L'élaboration de la politique doit être mandatée par la Direction de l'association et dirigée par le Responsable de la protection. Ensuite, un groupe de travail interne sur la protection doit être constitué pour soutenir le Responsable de la protection dans l'élaboration du document de politique. Un groupe de travail externe sur la protection ou des conseillers externes, tels qu'un consultant en protection, une ONG travaillant dans le domaine des droits et de la protection de l'enfant ou le ministère responsable de la protection sociale et des droits de l'enfant, sont des conseillers externes appropriés.

Par ailleurs, la partie la plus importante du processus d'élaboration d'une politique de protection est que les plus hauts niveaux de gouvernance au sein d'une association, c'est-à-dire l'équipe de direction et le conseil d'administration, s'approprient la politique et soutiennent sa mise en œuvre en fournissant les ressources financières et humaines nécessaires.

Le modèle de politique de protection des Associations Membres de la CAF fournit un cadre pour le développement d'une politique de protection, mais nous recommandons que les Associations Membres étudient également les politiques de protection qui ont été adoptées par d'autres Associations Membres en Afrique et dans le monde pour avoir des exemples de documents de politique de protection solides.



Processus d'élaboration de la politique de protection:

Responsable désigné pour la protection



- Dirige l'élaboration d'une politique de protection.
- Consulte les parties prenantes internes et externes.

Groupe de travail interne sur la protection



- Participe à l'élaboration du contenu du document d'orientation.
- Révise les ébauches de documents d'orientation.

Conseillers externes en matière de protection



- Conseillent sur le contenu de la politique en fournissant le contexte du pays et les connaissances d'experts en matière de protection.
- Révisent les ébauches de documents d'orientation.

Direction Générale / Conseil d'Administration de l'Association



- Ordonne l'élaboration d'une politique de protection.
- Adopte officiellement la politique de protection et accompagne sa mise en œuvre.

Modèle de politique de protection pour les AM

Toutes les Associations Membres de la Confédération Africaine de Football sont tenues d'avoir une Politique de Protection. La meilleure façon d'élaborer une politique de protection est de consulter les parties prenantes internes représentant les différents aspects des activités d'une Association Membre, ainsi que des conseillers externes spécialisés dans la protection des enfants et des adultes vulnérables. Ces derniers se trouvent souvent dans le secteur gouvernemental ou non gouvernemental, par exemple des experts en protection sociale ou en développement de l'enfant.

Le modèle suivant de politique de protection pour les Associations Membres peut être utilisé comme guide lors de l'élaboration d'une politique au sein de votre Association Membre ou même au niveau des Clubs. Ce modèle ne doit pas être simplement copié sans tenir compte des systèmes de protection nationaux, de la législation et des contextes culturels. Il est à noter que les dispositions légales peuvent nécessiter une adaptation afin d'être conformes aux lois nationales applicables des Associations Membres.

Modèle de politique de protection pour les Associations Membres de la CAF

Introduction

Le terme « **protection** » est utilisé pour désigner les mesures visant à protéger la santé, le bien-être et les droits de l'homme des individus. Ces mesures permettent en effet aux personnes, en particulier aux enfants, aux jeunes et aux adultes vulnérables, de vivre à l'abri des abus, des préjudices et de la négligence.

La protection est la responsabilité de la [insérer le nom de l'association membre] de s'assurer que son personnel, ses bénévoles, ses activités et ses programmes ne portent pas préjudice aux enfants, aux jeunes ou aux adultes vulnérables et ne les exposent pas au harcèlement, à la maltraitance ou à l'exploitation. La [insérer le nom de l'association membre] a la responsabilité morale et statutaire de veiller à ce que chaque personne ou groupe de personnes, indépendamment de la race, de la couleur de peau, de l'origine ethnique, nationale ou sociale, du sexe, du handicap, de la langue, de l'âge, de l'apparence physique, de la religion, de l'opinion politique ou de toute autre opinion, de la richesse, de la naissance ou de tout autre statut, de l'orientation sexuelle ou de toute autre raison, puisse participer à ses activités et à ses programmes en toute sécurité.



Cliquez ici pour télécharger le formulaire, le remplir et l'imprimer.

La [insérer le nom de l'association membre] accordera une attention particulière à la protection du bien-être et des intérêts des enfants et des jeunes adultes dans tous les types de football et toutes les activités connexes. Dans le même temps, nous reconnaissons la responsabilité de [insérer le nom de l'association membre] de réfléchir à la manière dont nous protégeons tous les membres de notre organisation à tout moment, y compris la protection du personnel et des bénévoles contre les comportements inappropriés tels que l'intimidation et le harcèlement.

Contexte

La [insérer le nom de l'association membre] est l'association nationale reconnue comme l'organe responsable de la gestion du sport du football en [insérer le nom du pays]. L'association est reconnue par la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) et la Confédération Africaine de Football (CAF).

La FIFA est l'instance internationale d'autorégulation du football association. La FIFA travaille activement à l'amélioration de la vie des gens dans le monde entier afin de promouvoir une société plus équitable et plus égale par le biais du football.

À travers ses statuts, la FIFA s'engage à respecter tous les droits humains internationalement reconnus et à promouvoir la protection de ces droits. Elle a l'obligation de promouvoir en permanence le football dans le monde entier à la lumière de ses valeurs unificatrices, éducatives, culturelles et humanitaires. La FIFA met en œuvre des programmes de défense des droits humains par le biais de ses activités et de ses relations sur les six continents.

Aux termes de l'article 3 des statuts de la FIFA, « toute personne ou organisation impliquée dans le football est tenue de respecter les statuts et règlements de la FIFA ainsi que les principes du fair-play ».

L'article 23 du Code d'Éthique de la FIFA traite de la protection de l'intégrité physique et mentale:

1. Les personnes auxquelles s'applique le présent code protègent, respectent et sauvegardent l'intégrité et la dignité personnelle d'autrui.
2. Les personnes auxquelles s'applique le présent code s'abstiennent d'utiliser des gestes et un langage offensants dans le but d'insulter quelqu'un de quelque manière que ce soit ou d'inciter d'autres personnes à la haine ou à la violence.
3. Les personnes auxquelles s'applique le présent code doivent s'abstenir de toute forme de violence physique ou mentale, de toute forme de harcèlement et de tout autre acte hostile visant à isoler, à mettre à l'écart ou à porter atteinte à la dignité d'une personne.
4. Les menaces, la promesse d'avantages, la coercition et toutes les formes d'abus, de harcèlement et d'exploitation sexuels sont particulièrement interdites.



La CAF est reconnue par la FIFA comme la Confédération du football en Afrique.

Les statuts de la CAF définissent les objectifs de la Confédération, notamment:

Article 2.1 (f): Empêcher toutes méthodes ou pratiques de nature à mettre en danger l'intégrité des joueurs, du jeu ou des compétitions, ou à donner lieu à des abus de quelque nature que ce soit dans le football;
(h): Promouvoir le football, avec intégrité et sans aucune discrimination d'un pays, d'une personne ou d'un groupe de personnes pour des raisons ethniques, de sexe, de handicap, de langue, de religion, de politique, et (n): Participer à la lutte contre les fléaux qui ravagent et/ou menacent le continent et l'humanité, en collaboration avec les Nations Unies, l'Union Africaine et d'autres organismes spécialisés.

Article 2.2: La CAF est tenue de respecter en tout temps et sans réserve les principes de bonne gouvernance, d'intégrité et d'esprit sportif, ainsi que les Statuts, règlements, décisions et directives de la FIFA.

Article 2.3: Toute personne ou organisation impliquée dans le football en Afrique est tenue de respecter en tout temps et sans réserve les principes d'éthique et de fair-play édictés par la CAF, les principes d'intégrité et d'esprit sportif ainsi que les Statuts, règlements, décisions et directives de la CAF et de la FIFA.

Article 2.4: La CAF s'engage à respecter tous les droits de l'homme internationalement reconnus.

La [insérer le nom de l'association membre] reconnaît que la protection des jeunes joueurs de moins de 18 ans est d'une importance capitale.

Les enfants (personnes âgées de moins de 18 ans) ont des droits spécifiques à la protection, tels que définis dans la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, en raison de leur besoin d'être pris en charge et de leur dépendance à l'égard d'autrui. La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant a été adoptée en juillet 1990 par la 26ème session ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement de l'OUA et est entrée en vigueur le 29 novembre 1999.

[Insérer des détails sur la législation et le système de protection de l'enfance du pays, par exemple toute loi sur l'enfance].

[insérer le nom de l'association membre] comprend également que sa responsabilité en matière de protection s'étend au-delà des enfants pour prévenir la maltraitance de toutes les personnes et communautés associées à ses programmes et activités.

[Insérer ici une référence à la législation, y compris la Constitution, qui prévoit la protection des droits de l'homme des citoyens, y compris, mais sans s'y limiter, les femmes et les filles, les personnes handicapées, les personnes ayant besoin de soins et les personnes âgées].

Engagement

La [insérer le nom de l'association membre] s'engage à promouvoir une culture de la protection dans l'ensemble du football en [insérer le nom du pays] et à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de protection dans toutes ses activités.

Nos engagements sont les suivants:

Prévention: nous nous engageons à prévenir les préjudices en créant un environnement sûr et inclusif où chacun est traité avec respect et dignité.

Protection: nous avons mis en place des politiques, des procédures et des formations solides pour protéger nos joueurs, en particulier nos jeunes joueurs, le personnel et les autres personnes liées à nos activités contre toute forme de harcèlement, d'abus ou d'exploitation.

Soutien: nous fournissons un soutien et des conseils à nos joueurs, à notre personnel, à nos bénévoles, à nos membres et à nos partenaires pour les aider à reconnaître les problèmes de protection et à y répondre de manière appropriée.

Responsabilité: nous prenons au sérieux toutes les préoccupations en matière de protection et veillons à ce qu'elles fassent l'objet d'une enquête rapide et approfondie, et à ce que des mesures appropriées soient prises pour résoudre les problèmes identifiés.

Partenariat: nous travaillons en partenariat avec les agences compétentes, les communautés et les parties prenantes afin de promouvoir les meilleures pratiques en matière de protection et de défendre les droits et le bien-être des individus.

But et objectifs

La présente politique vise à garantir que tous les acteurs du football en [insérer le nom du pays], et en particulier nos joueurs de moins de 18 ans, puissent participer à des activités footballistiques sans craindre d'être victimes de harcèlement, d'abus ou d'exploitation.

Les principaux objectifs de cette politique sont les suivants:

- Prévenir le harcèlement, les abus et l'exploitation en créant un environnement sûr et inclusif où chacun est traité avec respect et dignité.
- Veiller à ce que [insérer le nom de l'association membre] et ses membres disposent de politiques, de procédures et de formations solides pour protéger les enfants, les jeunes, les adultes vulnérables et les communautés contre toutes les formes de harcèlement, d'abus et d'exploitation.
- Fournir un soutien et des conseils à notre personnel, à nos bénévoles, à nos joueurs, à nos parents et à nos partenaires pour les aider à reconnaître les problèmes de protection et à y répondre de manière appropriée.
- Prendre au sérieux tous les problèmes de protection et veiller à ce qu'ils fassent l'objet d'une enquête rapide et approfondie, et à ce que des mesures appropriées soient prises pour résoudre les problèmes identifiés.

- Travailler en partenariat avec les agences compétentes, les communautés et les parties prenantes afin de promouvoir les meilleures pratiques en matière de protection et de défendre les droits et le bien-être de toutes les personnes associées à nos programmes et à nos activités.

Principes

La [insérer le nom de l'association membre] reconnaît que la protection des jeunes joueurs de moins de 18 ans est d'une importance capitale et constitue sa plus haute priorité.

La [insérer le nom de l'association membre] comprend également que sa responsabilité en matière de protection s'étend au-delà des enfants pour prévenir le harcèlement, les abus et l'exploitation de toutes les personnes et communautés associées à ses programmes et activités.

Toute personne a un droit égal à la protection contre les préjudices, indépendamment de sa race, de la couleur de sa peau, de son origine ethnique, nationale ou sociale, de son sexe, de son handicap, de sa langue, de son âge, de son apparence physique, de sa religion, de ses opinions politiques ou de toute autre opinion, de sa richesse, de sa naissance ou de tout autre statut, ou de son orientation sexuelle.

Lorsqu'une inquiétude est soulevée au sujet d'un enfant, la [insérer le nom de l'association membre] agit toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant en reconnaissant que tous les adultes ont la responsabilité de dénoncer les inquiétudes selon lesquelles un enfant pourrait être exposé à un risque de préjudice.

Il est obligatoire de signaler les cas de maltraitance d'enfants en [insérer le nom du pays] [Note: l'auteur doit vérifier les exigences en matière de signalement obligatoire pour [insérer le nom du pays], Toute personne ayant connaissance d'un cas de maltraitance d'enfant doit le signaler aux [insérer le nom des autorités, conformément aux exigences en matière de signalement obligatoire].

Lorsqu'un adulte se trouve au cœur d'une préoccupation, il sera encouragé à prendre l'initiative de décider des mesures à prendre à cet égard.

La [insérer le nom de l'association membre] mettra en œuvre un cadre de protection basé sur cette politique, qui comprendra l'identification des personnes de notre organisation ayant des responsabilités spécifiques en matière de protection, nos mesures de prévention et nos protocoles d'intervention.

Définitions

Violence interpersonnelle

L'usage délibéré ou la menace d'usage délibéré de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre une autre personne, contre un groupe ou contre une communauté, qui entraîne ou risque fort d'entraîner un traumatisme physique, un décès, des préjudices psychologiques, un développement anormal ou une privation. - OMS

La violence interpersonnelle implique un usage délibéré de la force physique ou du pouvoir contre d'autres personnes par un individu ou un petit groupe d'individus. Elle peut se produire en ligne, être perpétrée par différents acteurs et prendre différentes formes.

Types de violence interpersonnelle

La **violence physique** consiste à blesser délibérément un enfant ou un adulte vulnérable. Elle comprend toute punition dans laquelle la force physique est utilisée et destinée à causer un certain degré de douleur ou d'inconfort, aussi léger soit-il. Il s'agit principalement de coups (« gifles », « claques », « coups de poing ») donnés à des enfants ou à des adultes vulnérables avec la main ou avec un instrument - fouet, bâton, ceinture, chaussure, cuillère en bois, etc. Mais il peut aussi s'agir, par exemple, de donner des coups de poing, des coups de pied, de secouer, de jeter, de griffer, de pincer, de mordre, de brûler ou de briser les os.

La **violence psychologique** est une maltraitance émotionnelle persistante à l'égard d'un enfant ou d'un adulte vulnérable. Elle peut avoir des effets néfastes graves et durables sur le développement émotionnel d'un enfant ou sur le bien-être à long terme d'un adulte vulnérable. La violence psychologique peut en effet se traduire par le fait de dire délibérément à un enfant ou à un adulte vulnérable qu'il ne vaut rien, qu'il n'est pas aimé et qu'il n'est pas à la hauteur de la situation. Il peut s'agir de ne pas donner à l'enfant ou à l'adulte vulnérable la possibilité d'exprimer son point de vue, de le faire taire délibérément ou de « se moquer » de ce qu'il dit ou de sa façon de communiquer. La violence psychologique prend souvent la forme d'un comportement non physique délibéré, prolongé et répété dans le cadre d'une relation de pouvoir différenciée. La violence psychologique peut impliquer des brimades - y compris des brimades en ligne via les réseaux sociaux, les jeux en ligne ou les téléphones portables - de la part des pairs d'un enfant ou d'un adulte vulnérable.

L'**abus sexuel** est le fait d'inciter ou de contraindre un enfant ou un adulte vulnérable à se livrer à une activité sexuelle délictueuse. Il se produit lorsque des adultes abusent sexuellement d'un enfant ou d'un adulte vulnérable pour leur propre satisfaction. Il peut s'agir d'un contact physique, comme une agression par pénétration (par exemple, un viol), ou d'actes non pénétratifs, comme embrasser, frotter et toucher les parties intimes du corps de l'enfant. L'abus sexuel n'implique pas nécessairement un contact; il peut s'agir d'impliquer des enfants dans la production d'images sexuelles, de forcer des enfants à regarder des images sexuelles ou à assister à des activités sexuelles, d'encourager des enfants à se comporter de manière sexuellement inappropriée ou de préparer un enfant à l'abus en gagnant sa confiance (notamment par le biais des médias sociaux). Dans la majorité des cas, l'auteur est une personne que l'enfant ou l'adulte vulnérable connaît et en qui il a confiance, les abus sexuels étant souvent perpétrés dans des situations isolées et individuelles. L'abus sexuel peut également comprendre le harcèlement sexuel. Les victimes d'abus sexuels sur enfants peuvent être aussi bien des garçons que des filles. Les statistiques montrent que les garçons sont aussi susceptibles d'être victimes d'abus sexuels que les filles et que les auteurs peuvent être aussi bien des hommes que des femmes.

La **négligence** est le fait de ne pas répondre aux besoins fondamentaux d'un enfant ou d'un adulte vulnérable; précisément, lorsque les personnes qui en ont la charge disposent des moyens, des connaissances et de l'accès aux services nécessaires, qu'il s'agisse d'une alimentation, d'un habillement, d'une hygiène, d'une surveillance ou d'un abri adéquats, susceptible d'entraîner une altération grave de la santé ou du développement de l'enfant ou de l'adulte vulnérable. Il s'agit également de ne pas protéger un enfant ou un adulte vulnérable contre l'exposition au danger.



Formes de violence interpersonnelle

La liste suivante présente quelques-unes des formes d'abus les plus courantes dans le football. Il peut s'agir de violences physiques, psychologiques, sexuelles ou de négligence, ou encore d'une combinaison de plusieurs types de violences et de négligence.

L'**intimidation** ou la **brimade** (ou cyberintimidation si elle a lieu en ligne) est un comportement agressif non désiré, répété et intentionnel, généralement entre pairs, qui peut impliquer un déséquilibre de pouvoir réel ou perçu. Ce comportement peut comprendre des actions comme des menaces, la diffusion de rumeurs ou de faussetés, l'agression physique ou verbale d'une personne et l'exclusion délibérée d'une personne.

La **maltraitance financière** est le détournement de ressources financières ou l'utilisation abusive du contrôle financier, dans le cadre d'une relation où il y a une attente de confiance. Les adultes à risque, les familles vivant dans la pauvreté, les femmes dans des relations inégales et les personnes âgées peuvent être exposés au risque d'abus financier. Dans le domaine du sport, les familles sont souvent exploitées financièrement par des agents malhonnêtes qui promettent à leurs enfants une carrière sportive à l'étranger.

La **manipulation psychologique** ou « **grooming** » consiste à établir une relation, une confiance et un lien émotionnel avec un enfant ou un adulte vulnérable afin de pouvoir le manipuler, l'exploiter et le maltraiter. Les enfants et les jeunes qui sont préparés peuvent être victimes d'abus sexuels, d'exploitation ou de traite. N'importe qui peut être un « groomer », quel que soit son âge, son sexe ou sa race. Les enfants et les adultes vulnérables peuvent être manipulés en ligne ou dans le monde réel, par un étranger ou par quelqu'un qu'ils connaissent - un membre de la famille, un ami ou un professionnel.

Le **bizutage** est connu pour se produire dans de nombreux types de groupes sociaux, y compris les équipes sportives, comme un moyen d'initier une nouvelle personne lorsqu'elle rejoint le groupe ou souhaite être acceptée socialement par ses pairs. Il peut s'agir d'actions nuisibles ou humiliantes pouvant entraîner des dommages physiques, sexuels ou psychologiques.

La **violence entre pairs** décrit les incidents au cours desquels un enfant ou un jeune est exploité, intimidé, cyberintimidé et/ou victime d'un préjudice de la part d'une autre personne ou d'un groupe d'âge similaire.

Le **harcèlement sexuel** englobe un ensemble de comportements et de pratiques inacceptables et importuns de nature sexuelle qui peuvent inclure, sans s'y limiter, des suggestions ou des exigences sexuelles, des demandes de faveurs sexuelles et des comportements ou des gestes sexuels, verbaux ou physiques, qui sont ou pourraient raisonnablement être perçus comme offensants ou humiliants.

La **traite ou le trafic d'êtres humains**, hommes, femmes ou enfants, sont recrutés, déplacés ou transportés, puis exploités, forcés à travailler ou vendus. Ces personnes sont souvent éloignées de leur domicile et forcées de travailler dans l'industrie du sexe. La traite des êtres humains est un phénomène courant en Afrique, où des adultes et des enfants vulnérables sont persuadés d'émigrer avec la promesse d'un avenir meilleur, avant d'être exploités. La traite par le biais du sport est fréquente et est généralement associée à des abus financiers.



Autres termes souvent utilisés en matière protection au sein du football

Le **football en toute sécurité** fait référence à un environnement de football physiquement et psychologiquement sûr et favorable, dans lequel les participants peuvent s'épanouir et profiter pleinement des avantages de la pratique du sport.

La notion de « **protection** » fait référence à toutes les mesures prises pour prévenir et répondre de manière appropriée aux préoccupations liées au harcèlement, aux abus et à l'exploitation dans le football, ainsi qu'à la promotion d'une approche holistique du bien-être des joueurs.

Le terme « **enfant** » désigne toute personne âgée de moins de 18 ans.

En Afrique, le terme « **jeune** » désigne toute personne âgée de 15 à 35 ans, conformément à la Charte africaine de la Jeunesse (Union Africaine). Par conséquent, un enfant âgé de 15 à 17 ans peut également être considéré comme un jeune lorsqu'il passe de l'enfance à l'âge adulte.

Un « **adulte à risque** » est une personne âgée de 18 ans ou plus qui a ou peut avoir besoin de services en raison d'un handicap, de l'âge ou d'une maladie, et qui est ou peut être incapable de prendre soin d'elle-même.

Un « **adulte vulnérable** » est une personne âgée de 18 ans ou plus qui n'est pas en mesure de se protéger contre le harcèlement, les abus ou l'exploitation en raison de ses capacités athlétiques, de sa race, de son sexe, de sa grossesse, de son état civil, de son origine ethnique ou sociale, de sa couleur, de son orientation sexuelle, de son âge, de son handicap, de sa religion, de sa conscience, de sa croyance, de sa culture, de sa langue ou de sa naissance.

Une **mauvaise pratique** est un comportement ou un manque d'action qui n'est pas toujours immédiatement préjudiciable, mais qui n'est pas à la hauteur des normes attendues et qui doit être pris en compte. Les actes de harcèlement et d'abus sont plus susceptibles de se produire dans des environnements sportifs où les mauvaises pratiques existent et où les comportements nuisibles ne sont pas remis en question. Les mauvaises pratiques peuvent conduire à des soupçons sur les motivations d'une personne, même si elle n'a pas l'intention de faire du mal, comme le fait d'être seul avec un enfant ou de procéder à des attouchements excessifs ou inappropriés. Les mauvaises pratiques peuvent créer un environnement sportif propice au harcèlement et aux abus. Les mauvaises pratiques doivent toujours être combattues afin que les participants au sport puissent continuer à bénéficier d'une expérience sûre, inclusive et positive.

Champ d'application de la politique

Cette politique s'applique à l'ensemble du personnel de [insérer le nom de l'association membre], aux joueurs, aux joueurs de l'académie, aux parents/tuteurs, aux organisations partenaires et à leurs représentants, ainsi qu'à toute personne visitant notre programme et nos activités.

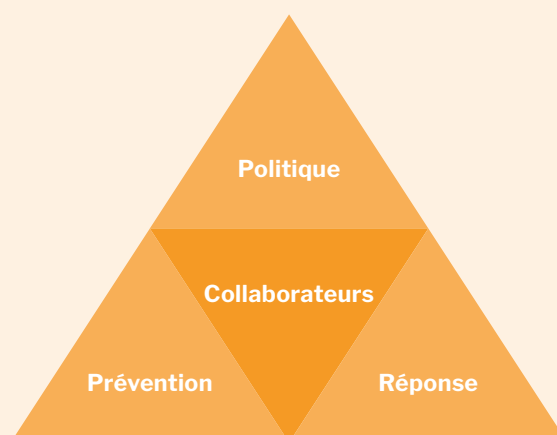
Elle s'applique spécifiquement aux cas de harcèlement et d'abus qui se produisent pendant ou en relation avec les programmes et activités de [insérer le nom de l'association membre].

Lorsqu'une préoccupation est soulevée concernant la conduite d'un employé de [insérer le nom de l'association membre], la question sera examinée conformément aux procédures de réclamation et de discipline de [insérer le nom de l'association membre] décrites dans leurs contrats de travail.

Toutefois, lorsqu'un participant est sanctionné dans le cadre des procédures d'emploi, cette question peut être traitée dans le cadre de la présente politique dans la mesure où elle a une incidence sur l'aptitude du participant à continuer à participer au football en dehors de sa relation d'emploi.

Cadre de la protection au sein de [insérer le nom de l'association membre]

Le cadre de protection de [insérer le nom de l'association membre] se compose de la présente politique, de nos collaborateurs qui ont tous une responsabilité dans la protection des enfants et des adultes vulnérables, de nos lignes directrices en matière de prévention et de nos protocoles d'intervention.



Collaborateurs - Rôles et responsabilités

La [insérer le nom de l'association membre] reconnaît que la protection des enfants et des adultes vulnérables dans le football relève de la responsabilité de toutes les personnes impliquées dans ce sport. La [insérer le nom de l'association membre] s'engage à sensibiliser aux responsabilités en matière de protection en veillant à ce que toutes les personnes impliquées dans le sport aient accès à la formation et à l'information sur la protection.

Certaines personnes impliquées dans les programmes et activités de [insérer le nom de l'association membre] ont des responsabilités spécifiques en matière de protection:

- Le Conseil de [insérer le nom de l'association membre]
- Le Secrétariat Général de [insérer le nom de l'association membre]
- Les Responsables désignés pour la protection de [insérer le nom de l'association membre]
- Le Groupe de gestion des cas de protection au sein de [insérer le nom de l'association membre]

Conseil ou Comité Exécutif de [insérer le nom de l'association membre]

Le Conseil de [insérer le nom de l'association membre] approuve la présente politique et supervise les questions de protection dans l'ensemble du football en [insérer le nom du pays].

Un membre du Conseil de [insérer le nom de l'association membre] agit en tant que défenseur de la protection au sein de l'association et dirige la supervision par le conseil de la politique et des pratiques de l'association en matière de protection.

Secrétariat Général de [insérer le nom de l'association membre]

Le Secrétariat de [insérer le nom de l'association membre] et le personnel identifié sont responsables de la mise en œuvre de la politique de protection, des mesures de prévention et des protocoles d'intervention de [insérer le nom de l'association membre].

Un membre du Secrétariat de [insérer le nom de l'association membre] et du personnel identifié assure la gestion hiérarchique du personnel responsable des fonctions de protection. line manage the staff responsible for safeguarding functions.

Responsable(s) désigné(s) de la protection

La [insérer le nom de l'association membre] nomme un ou plusieurs responsables de la protection (préférable homme et femme) chargés des tâches suivantes:

- Élaboration et mise en œuvre de la politique de protection, des mesures de prévention et des protocoles d'intervention de [insérer le nom de l'association membre] couvrant tous les aspects du

football en [insérer le nom du pays], afin d'assurer le bien-être et la protection de tous les joueurs, en particulier des jeunes, des bénévoles et du personnel.

- Mettre en place des programmes de formation et de sensibilisation à la protection dans l'ensemble du football en [insérer le nom du pays].
- Mettre en œuvre une évaluation des risques et des plans d'action afin de garantir un environnement footballistique sûr dans tous les programmes et activités de football de [insérer le nom de l'association membre].
- Mettre en place et maintenir une procédure efficace pour répondre aux problèmes signalés, y compris la gestion des rapports, la coordination des enquêtes par le biais d'un enquêteur indépendant et le renvoi, le cas échéant, aux autorités statutaires ou aux commissions disciplinaires de l'association membre [insérer le nom de l'association membre].
- Développer un système de suivi, d'évaluation et d'amélioration continue des pratiques de protection dans toutes les activités footballistiques de [insérer le nom du pays].
- Gérer et soutenir les autres personnes ayant un rôle de protection au sein de [insérer le nom de l'association membre] ou du football en [insérer le nom du pays].

Responsable des relations humaines

Le Responsable des relations humaines de [insérer le nom de l'association membre] sera chargé de gérer les problèmes de protection impliquant des membres du personnel conformément à la présente politique, à leurs contrats de travail et à la législation du travail en vigueur.

Groupe de gestion des cas de protection

Lorsqu'un problème de protection est signalé à [insérer le nom de l'association membre], un groupe de gestion des cas « ad hoc » est créé, composé de trois personnes indépendantes possédant les qualifications ou l'expérience appropriées, afin de trier le problème de protection et de convenir des prochaines étapes de la gestion de l'affaire.

Il convient de veiller à ce qu'il n'y ait aucune relation entre les membres du groupe de gestion des cas et les personnes faisant l'objet de la plainte.

Le Groupe de gestion des cas de protection épaula le Responsable désigné pour la protection en prenant des décisions sur la manière de gérer un problème soulevé. Le Responsable désigné est chargé de mettre en œuvre les décisions du Groupe de gestion des cas de protection.

Mesures de prévention

La [insérer le nom de l'association membre] adopte ou élabore et met en œuvre des mesures visant à prévenir le harcèlement, les abus ou l'exploitation des enfants et des adultes vulnérables dans le football en [insérer le nom du pays]. Ces mesures de prévention^{1,2} incluront, mais ne seront pas limitées à:

- Conseils sur les exigences en matière de sécurité du recrutement et de vérification des antécédents
- Formation à la protection dans le football
- Lignes directrices visant à réduire et à atténuer les risques, y compris:
 - Utilisation des vestiaires et des installations communes
 - Utilisation des médias sociaux
 - Utilisation d'images d'enfants et/ou d'enregistrements audiovisuels
 - Transport d'enfants
 - Voyages et séjours avec des enfants et des adultes vulnérables
- Codes de conduite

1. Le Guide de la CAF en matière de protection fournit des conseils et des modèles pour les mesures de prévention destinées aux Associations Membres.

2. Le Guide FIFA Guardians sur la prévention en faveur des enfants à destination des Associations Membres comprend des modèles de lignes directrices en matière de prévention. <https://digitalhub.fifa.com/m/1c3b2567b61a3b4f/original/nz1lyz3ykaoy7gwfmgs-pdf.pdf>



Protocoles d'intervention

Les protocoles d'intervention ou de réponse qui font partie du cadre de protection de [insérer le nom de l'association membre] comprennent des procédures de signalement des problèmes, de gestion des problèmes, ainsi que des procédures disciplinaires et d'appel lorsque la question soulevée présente un risque de niveau moyen à élevé.



Signalement et réponse aux situations préoccupantes

Les mesures suivantes s'appliquent à tout incident, préoccupation, allégation ou révélation de harcèlement, d'abus ou d'exploitation porté à l'attention de [insérer le nom de l'association membre] (ci-après dénommé « situation préoccupante »).

Toute personne qui dénonce un incident de harcèlement, d'abus ou d'exploitation recevra le soutien de [insérer le nom de l'association membre].

Toute personne peut dénoncer un incident de harcèlement ou d'abus en utilisant les mécanismes suivants:

- Par écrit, en utilisant le modèle de formulaire publié sur le site web de [insérer le nom de l'association membre].
- Par téléphone ou par courrier électronique, auprès d'un responsable désigné de la protection de [insérer le nom de l'association membre]. [Insérer l'adresse électronique ou le numéro de téléphone ici]
- En personne, auprès d'un responsable désigné de la protection de [insérer le nom de l'association membre].
- Tout système de dénonciation anonyme mis en place par [insérer le nom de l'association membre].

Toute personne qui dépose une plainte pour harcèlement, abus ou maltraitance auprès de [insérer le nom de l'association membre] et qui estime que le problème n'a pas été traité conformément à la politique peut écrire au Secrétaire Général de [insérer le nom de l'association membre].

Tout incident criminel de harcèlement, d'abus ou d'exploitation perpétré à l'encontre d'un enfant doit être signalé à la police et/ou aux services sociaux. [vérifier les exigences et dispositions nationales en matière de signalement des délits commis à l'encontre d'un enfant]. Les faits de nature criminelle commis à l'encontre d'un enfant et signalés au responsable désigné de la protection de [insérer le nom de l'association membre] doivent être signalés à la police et/ou à l'assistance sociale par le responsable.

Tout incident criminel de harcèlement, d'abus ou d'exploitation perpétré à l'encontre d'un adulte vulnérable peut être signalé à la police et/ou aux services sociaux. Dans ce cas, le responsable désigné pour la protection de [insérer le nom de l'association membre] aide l'adulte concerné à déposer plainte auprès de la police.



Dénonciation

Bien que les problèmes de protection puissent être signalés directement par une personne concernée, le terme « dénonciation » est utilisé pour décrire une préoccupation relative à la conduite d'une personne, exprimée par quelqu'un d'autre que la personne concernée.

La [insérer le nom de l'association membre] comprend que certaines personnes peuvent craindre les conséquences d'un signalement dans le cadre de ces procédures, en particulier lorsque l'auteur présumé des faits est en position d'autorité. Dans ces circonstances, l'identité du dénonciateur restera confidentielle dans la mesure du possible.

Toute personne qui fait part d'une préoccupation de bonne foi ne doit pas faire l'objet de représailles ou d'autres conséquences négatives en raison de la présentation d'un rapport.

Ces protections ne s'appliquent pas à une personne qui fait intentionnellement une déclaration fausse, vexatoire ou frivole, ou qui exerce des représailles à son encontre.



Évaluation initiale

Toute situation préoccupante relevant de cette politique et reçue par [insérer le nom de l'association membre] sera transmise au(x) responsable(s) désigné(s) de la protection, qui est (sont) le(s) premier(s) point(s) de contact pour les questions soulevées dans le cadre de cette politique.

Le(s) responsable(s) désigné(s) procède(nt) à une première évaluation de la situation afin de déterminer si elle concerne une ou plusieurs personnes participant au programme et aux activités de [insérer le nom de l'association membre].

Si la situation est considérée comme une affaire criminelle et qu'un enfant ou un adulte est considéré comme étant en danger immédiat, le(s) responsable(s) désigné(s) de la protection saisira(ont) sans délai les autorités chargées de l'application de la loi ou les autorités statutaires compétentes dans la juridiction où l'acte est supposé avoir été commis.



Gestion des cas

Après avoir examiné si la situation préoccupante devait être transmise aux forces de l'ordre ou à d'autres autorités et après avoir signalé le problème, un Groupe de gestion des cas doit examiner la situation préoccupante soulevée. Ce groupe doit être composé d'au moins trois personnes et être composé d'experts indépendants en matière de protection, de droit ou d'aide sociale.

Le Groupe de gestion des cas procède au classement de la préoccupation soulevée afin de déterminer comment elle doit être gérée.

Le Groupe de gestion des cas peut ordonner une enquête indépendante lorsque des informations supplémentaires sont nécessaires pour prendre une décision éclairée sur la question.

Après avoir trié la préoccupation reçue, le Groupe de gestion des cas peut prendre les décisions suivantes:

- Classer sans suite la préoccupation lorsqu'il n'y a pas d'implications en matière de protection ou lorsque les préoccupations soulevées sont infondées ou trop peu importantes pour nécessiter une action de la part de [insérer le nom de l'association membre].
- Renvoyer la question au personnel compétent pour qu'il prenne des mesures correctives, telles qu'une formation, lorsque la préoccupation est considérée comme une mauvaise pratique qui peut être corrigée.
- Renvoyer la question à un comité de discipline lorsque la préoccupation soulevée est de niveau moyen ou élevé.
- Soumettre la situation à un autre organisme lorsque le problème ne relève pas de la compétence de [insérer le nom de l'association membre].
- Saisir les forces de l'ordre ou une autre autorité statutaire lorsque de nouvelles informations recueillies au cours de l'enquête suggèrent un éventuel comportement criminel.

Aucun

Aucune implication ou préoccupation en matière de protection

AFFAIRE CLASSÉE



Faible

Mauvaise pratique ponctuelle, peu fréquente et de faible niveau, avec des conséquences moindres pour la protection

PLAN D'AMÉLIORATION
COMPORTEMENTALE



Moyen

Plusieurs mauvaises pratiques répétées avec des conséquences évidentes en matière de protection

MESURE DISCIPLINAIRE



Élevé

Possibilité de grooming. Harcèlement ou abus graves, ou acte criminel

SAISINE PÉNALE ET MESURES
DISCIPLINAIRES

Soutien aux victimes et aux auteurs présumés

Le Responsable désigné pour la protection au sein de [insérer le nom de l'association membre] évaluera si l'une des parties concernées a besoin d'un soutien, y compris d'une éventuelle assistance psychologique, et prendra les dispositions nécessaires pour obtenir ce soutien.

Confidentialité

[insérer le nom de l'association membre] comprend la nature sensible et sérieuse des cas de harcèlement et d'abus et s'efforcera de garder confidentielles toutes les questions relatives à un problème. Les informations ne seront divulguées qu'aux organisations ou aux personnes qui ont « besoin de savoir » pour gérer le problème. Toute personne concernée par l'information doit également veiller à ce que la confidentialité soit préservée, à moins que l'information ne devienne publique.

Mesures provisoires

- [insérer le nom de l'association membre] peut imposer des mesures de protection provisoires, y compris la suspension d'une personne de [insérer le nom de l'association membre] et de son programme et de ses activités, lorsqu'une ou plusieurs des circonstances suivantes se présentent:
- La personne est considérée comme présentant un risque important pour les participants aux programmes ou activités de [insérer le nom de l'association membre].
- La réputation de [insérer le nom de l'association membre] ou de l'un de ses partenaires est menacée.
- La présence continue de la personne peut entraver les enquêtes relatives à la situation.

Enquête

La [insérer le nom de l'association membre] mettra en suspens une enquête relative à une situation préoccupante lorsqu'il est établi que l'affaire fait l'objet d'une enquête pénale, jusqu'à ce qu'elle reçoive l'autorisation de l'officier chargé de l'enquête, afin de ne pas entraver l'enquête pénale. Une fois que l'autorisation de poursuivre a été obtenue des autorités policières locales, toute enquête interne peut se dérouler en temps utile.

Lorsqu'une enquête est nécessaire, [insérer le nom de l'association membre] chargera un enquêteur indépendant de mener l'enquête, conformément à la présente politique et dans un délai approprié convenu avec le responsable désigné de la protection des données.

Le cas échéant, l'enquêteur indépendant peut demander des informations aux forces de l'ordre locales et à toute autre organisation concernée.

L'enquêteur indépendant peut demander des représentations écrites ou orales aux parties concernées, en prenant des précautions particulières lorsqu'il interroge des témoins vulnérables.

L'enquêteur indépendant prépare un rapport et y joint tous les éléments de preuve pertinents pour examen par le groupe de gestion des cas qui, après avoir examiné le rapport, peut décider que:

- a) La situation préoccupante nécessite une enquête plus approfondie.
- b) Il y a une affaire à régler et la situation doit être renvoyée à un comité de discipline pour décision.
- c) La situation constitue une mauvaise pratique de bas niveau et peut être résolue par une action corrective telle que la communication d'instructions, de conseils ou d'orientations à la (aux) partie(s) concernée(s).
- d) Aucune autre mesure ne doit être prise.

Procédures disciplinaires et de recours

Lorsqu'une procédure disciplinaire doit être engagée à l'encontre d'un membre du personnel de [insérer le nom de l'association membre], l'affaire se déroulera conformément aux conditions d'emploi de [insérer le nom de l'association membre].

Lorsqu'une procédure disciplinaire doit être engagée à l'encontre d'une personne qui n'est pas membre du personnel, l'affaire sera examinée par un comité de discipline de [insérer le nom de l'association membre] composé de personnes dûment qualifiées pour statuer sur une affaire de harcèlement, d'abus ou d'exploitation. Les recours contre les décisions du comité de discipline de [insérer le nom de l'association membre] peuvent être examinés par un comité de recours distinct établi conformément aux statuts de [insérer le nom de l'association membre].

La norme de preuve pour de telles procédures est la norme civile de l'équilibre des probabilités. Par conséquent, la [insérer le nom de l'association membre] peut chercher à prendre des mesures disciplinaires indépendamment de l'issue de toute procédure pénale.

La [insérer le nom de l'association membre] fournira un soutien et des conseils appropriés pour s'assurer que tous les participants comprennent les procédures disciplinaires et d'appel, en particulier si des enfants ou des personnes vulnérables sont impliqués.

Sanctions

Lorsqu'il est établi qu'un ou plusieurs actes de harcèlement et d'abus ont été prouvés, le Comité de discipline impose une sanction appropriée à la personne concernée.

Le Comité de discipline peut envisager les sanctions suivantes, seules ou cumulées, en fonction de la nature et de la gravité de la conduite et de l'existence éventuelle de circonstances aggravantes ou atténuantes:

- Excuses écrites ou verbales.
- Avertissement formel.
- Amende.
- Formation et/ou supervision.
- Suspension temporaire.
- Résiliation de l'adhésion, de la licence, de l'accord, du contrat ou de l'enregistrement.
- Ou toute autre sanction que le Comité de discipline considère comme appropriée au vu des circonstances.

Recours

Toute personne reconnue coupable d'avoir harcelé, abusé ou exploité une autre personne par un Comité de discipline a le droit de faire appel de la décision.

Les recours doivent être adressés par écrit au président du Comité de discipline dans les 14 jours suivant la notification de la décision du Comité de discipline, qui déterminera s'il existe des motifs valables de recours.

[insérer le nom de l'association membre] désignera un Comité d'appel indépendant composé de trois personnes dûment qualifiées pour entendre l'appel dans un délai raisonnable.

Incidents non récents

Les allégations graves d'abus sexuels peuvent être formulées quelque temps après l'événement. En cas d'allégation non récente, le responsable désigné de la protection doit:

- Préciser s'il existe un risque actuel pour les élèves-joueurs ou d'autres personnes vulnérables participant ou associées aux programmes et activités de [insérer le nom de l'association membre]; et
- Informer la personne de son droit de déposer une plainte officielle auprès des autorités chargées de l'application de la loi et l'aider à le faire.

Cette politique n'applique pas de délais de prescription spécifiques pour les abus sexuels et toute allégation grave d'abus sexuel non récent sera traitée conformément à ces procédures.

Condamnations pénales et constatations de fait

[insérer le nom de l'association membre] établit qu'un incident de harcèlement, d'abus ou d'exploitation s'est produit lorsque:

- Une personne a été reconnue coupable d'un délit de harcèlement, d'abus ou d'exploitation à l'encontre d'une (de) autre(s) personne(s) dans toute juridiction légale, ou,
- Un organisme sportif ou réglementaire reconnu a déterminé qu'une ou plusieurs allégations de harcèlement, d'abus ou d'exploitation à l'encontre d'une ou de plusieurs autres personnes sont avérées.

[insérer le nom de l'association membre], après avoir pris en considération toutes les représentations faites par la personne et toutes les autres parties concernées, peut déterminer qu'il est approprié de renvoyer l'affaire devant un Comité de discipline.

Protection des données

Toute information relative à des problèmes de harcèlement et d'abus sera conservée en toute sécurité et conformément à la Législation sur la protection des données.

Toute information relative à de mauvaises pratiques ou à des problèmes de harcèlement et de violence pouvant indiquer qu'un participant en position de confiance n'est pas apte à travailler ou à faire du bénévolat dans le sport sera conservée aussi longtemps que le participant reste actif dans le sport ou pendant 10 ans, la période la plus longue étant retenue, même s'il n'a pas été possible, au moment où l'information a été signalée pour la première fois, d'entamer une procédure formelle.

Tout autre enregistrement relatif à d'autres préoccupations sera conservé pendant une période de [3 ans], à moins qu'une préoccupation similaire ne survienne au cours de cette période.

Tout enregistrement relatif à une mesure disciplinaire prise par [insérer le nom de l'association membre] sera conservé pendant une période de [5 ans] après l'expiration de la sanction.

Responsabilité et indemnisation

Responsabilité organisationnelle

[Association membre] peut être directement ou indirectement responsable des préjudices ou autres dommages causés par ses manquements dans la mise en œuvre, le suivi et l'application de la politique de protection, y compris :

- a) Embauche, supervision ou rétention négligente de personnel ou de bénévoles;
- b) Absence de mise en œuvre des mesures de protection prévues dans le présent document;
- c) Absence de réponse aux préoccupations signalées dans le cadre des mécanismes de signalement prévus dans le présent document; et/ou
- d) Défaillances systémiques dans les politiques ou les pratiques.

Indemnisation individuelle

[Association membre] garantit les personnes suivantes contre toute responsabilité personnelle, tous frais de justice et tous dommages résultant d'actions entreprises de bonne foi dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de protection, conformément au présent document et à la description des responsabilités qui leur est applicable :

- a) Responsables désignés de la protection;
- b) Membres du Groupe de gestion des cas;
- c) Membres des Comités de discipline et d'appel;
- d) Membres du Conseil d'administration ayant des responsabilités de supervision en matière de protection; et
- e) Personnel et bénévoles chargés de la mise en œuvre des politiques de protection.

Cette exonération ne s'applique pas aux :

- a) Actions entreprises en dehors du cadre des responsabilités de protection de l'individu;
- b) Actes ou omissions constituant une négligence grave;
- c) Fautes intentionnelles ou actes et omissions relevant de la mauvaise foi; et
- d) Actes criminels.

[Association Membre] assure la représentation juridique des personnes couvertes par cette indemnisation lorsqu'elles font l'objet d'une procédure judiciaire liée à leurs responsabilités en matière de protection.

Exigences en matière d'assurance

[Association membre] doit souscrire la couverture d'assurance suivante, dont la limite minimale est de [insérer la valeur monétaire appropriée] par événement et la limite annuelle globale de [insérer la valeur monétaire appropriée] :

- a) Une assurance responsabilité civile générale avec une couverture spécifique pour les plaintes relatives à la protection;
- b) Une assurance responsabilité professionnelle pour le personnel ayant des responsabilités en matière de protection, y compris les responsables désignés de la protection;
- c) une assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants couvrant le contrôle de la gouvernance en matière de protection, y compris pour les membres du conseil d'administration; et
- d) une assurance protection juridique.

Tous les clubs et académies affiliés à l'[association membre] ou détenteurs d'une licence délivrée par celle-ci sont tenus de souscrire une couverture d'assurance similaire, proportionnelle à leur taille et à leur profil de risque.

Documentation

Afin de faire preuve de diligence raisonnable et d'atténuer sa responsabilité, [l'association membre] doit tenir des registres complets :

- a) toutes les politiques et procédures de protection
- b) les évaluations des risques effectuées
- c) la formation dispensée au personnel et aux bénévoles
- d) les vérifications d'antécédents effectuées
- e) les rapports sur les situations préoccupantes et les mesures prises
- f) les examens réguliers des mesures de protection.

Cette documentation est conservée conformément aux dispositions du présent document relatives à la protection des données.



Conseils en matière de prévention

Les mesures proactives visant à prévenir le harcèlement, l'abus ou l'exploitation des enfants, des jeunes et des personnes vulnérables dans le football africain. Création d'environnements footballistiques sûrs pour tous les participants.

Codes de conduite

Un Code de conduite est un ensemble de dispositions décrivant les normes, les règles et les responsabilités ou le comportement approprié attendu des acteurs du football.

Nous avons élaboré les exemples de Codes de conduite suivants afin que vous puissiez les adapter à votre propre usage.

Ces textes peuvent vous aider à promouvoir un comportement positif et à gérer les mauvais comportements dans le football.

Chaque Code a été rédigé en tenant compte du public visé et en utilisant un langage et des exemples adaptés à l'âge et au rôle de chacun.



Code de conduite des entraîneurs



Cliquez ici pour télécharger le formulaire, le remplir et l'imprimer.

Je comprends et respecte la responsabilité qui va de pair avec ma position de modèle pour tous les participants, notamment les enfants, les femmes et les autres adultes vulnérables.



Je m'engage à promouvoir les bonnes pratiques et de (d'):

- Garantir une expérience amusante, sûre et inclusive.
- Respecter les droits, la dignité et la valeur de chacun sans discrimination en raison de l'âge, de la race, de la couleur de peau, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, du handicap, de la langue, de la religion, de l'opinion politique, etc.
- Toujours signaler rapidement toute préoccupation concernant une mauvaise pratique ou un abus à un responsable de la protection désigné.
- Montrer l'exemple. Pour faire preuve d'un bon esprit sportif et être un modèle pour les autres, il faut s'abstenir de boire de l'alcool, de prendre des drogues ou d'utiliser des insultes grossières, racistes, homophobes ou autres insultes discriminatoires en présence d'autres joueurs.
- Respecter mon poste de responsabilité et maintenir des limites appropriées avec les joueurs et tous les autres.
- Travailler dans un environnement ouvert et éviter de passer du temps seul avec les joueurs tout en laissant les autres de côté.
- Garantir la sécurité des joueurs en les supervisant de manière appropriée et en utilisant des méthodes et des techniques d'entraînement sûres.
- S'opposer à toute forme de harcèlement entre et envers les joueurs.
- Communiquer de manière positive, constructive et adaptée à l'âge de chacun, en veillant à ce que personne ne soit humilié, harcelé ou traité de manière irrespectueuse.
- Être conscient des incidences du cycle menstruel sur mes joueuses et de son effet sur les performances et le bien-être de l'ensemble des joueuses.
- Offrir des opportunités utiles qui permettent aux joueuses de partager leurs opinions dans le cadre du processus de prise de décision.
- Veiller à ce que les informations confidentielles ne soient pas divulguées, sauf avec l'approbation expresse de toutes les personnes concernées ou lorsqu'un cas justifie une divulgation aux autorités compétentes.
- Encourager tous les participants à assumer la responsabilité de leur propre conduite et de leurs performances, tant sur le terrain de football qu'en dehors.
- Signaler immédiatement tout problème de mauvaise pratique ou d'abus à un responsable désigné de la protection au sein de [l'association membre, du club ou de l'académie]. Tous les signalements sont traités dans la confidentialité absolue.



Je m'engage à ne jamais:

- Participer ou autoriser des jeux à caractère verbal, physique ou sexuellement provocant avec des joueurs, ou des attouchements inappropriés sur ces derniers.
- Entretenir des relations sexuelles non désirées avec quiconque, y compris faire des commentaires sexuellement suggestifs non désirés à qui que ce soit.
- Préparer ou exploiter un joueur à des fins personnelles ou financières.
- Faire un usage inapproprié des médias sociaux. Il s'agit notamment d'engager des conversations privées avec des joueurs sur les médias sociaux et de publier des commentaires, des images ou des vidéos dérangeants susceptibles de compromettre leur bien-être, leur réputation ou de leur porter préjudice.
- Adopter un comportement d'intimidation.
- Tolérer les violations des règles, toute forme de violence ou l'utilisation de substances interdites.
- Blesser physiquement ou menacer de blesser quelqu'un - le fait de frapper ou de donner des coups de poing peut être une forme de contact réglementée dans certains sports (par exemple, le combat), mais n'a pas sa place dans le football.

Je confirme par la présente que j'ai été dûment informé(e) des canaux que je peux utiliser pour faire part de mes préoccupations.

Je reconnais qu'il est fortement recommandé de signaler les préoccupations - l'inaction n'est pas une option. Tous les signalements sont traités dans la plus stricte confidentialité.

Le non-respect de ce Code de conduite entraînera la prise de mesures appropriées. Ceci peut se traduire par votre retrait de l'activité ou de l'événement pendant une certaine période, le temps qu'une enquête soit menée, et peut donner lieu à des mesures disciplinaires et/ou juridiques.

Je m'engage à respecter le présent Code de conduite.

Nom de l'entraîneur:

.....

Signature & Date:

.....

Code de conduite des adultes



Cliquez ici pour télécharger le formulaire, le remplir et l'imprimer.

En tant qu'adulte travaillant dans le football - que ce soit en tant qu'employé, membre du Comité d'organisation local ou bénévole - vous avez la responsabilité de veiller à ce que toutes les personnes participant aux événements ou activités de [l'association membre, du club ou de l'académie], en particulier les enfants, les femmes et les autres adultes vulnérables, soient protégées contre tout préjudice. En outre, vous avez le devoir de promouvoir un environnement de dialogue et de respect mutuel.



Je m'engage à:

- Encourager tout le monde à respecter les règles.
- Collaborer avec les autres membres du personnel, les entraîneurs, les arbitres, les officiels de match, les bénévoles et les joueurs, et faire preuve de considération et de respect à leur égard.
- Respecter les droits, la dignité et la valeur de chacun sans discrimination fondée sur l'âge, la race, la couleur de peau, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, le handicap, la langue, la religion, les opinions politiques, etc.
- Louer l'effort et la participation au lieu de mettre l'accent uniquement sur les performances et les résultats.
- Accepter les décisions prises par les officiels de match et adopter un comportement responsable sur les lignes de touche.
- Informer les coordinateurs si quelqu'un a été blessé ou malade.
- Toujours signaler immédiatement tout problème de mauvaise pratique ou d'abus à un responsable désigné de la protection au sein de [l'association membre, du club ou de l'académie].



Je m'engage à ne jamais:

- Utiliser un langage agressif ou injurieux ou avoir des comportements d'intimidation envers qui que ce soit.
- Entretenir avec quiconque une relation qui constitue un abus de confiance ou de pouvoir.
- Utiliser un langage inapproprié dans n'importe quel média ou utiliser des insultes grossières, racistes, homophobes ou autres insultes discriminatoires.
- Entretenir des relations sexuelles non désirées ou des contacts inappropriés avec quiconque, y compris en faisant des commentaires sexuellement suggestifs.
- Agresser d'autres personnes ou faire volontairement des choses blessantes, par exemple: utiliser des mots méchants ou inappropriés pour contrarier, répandre des rumeurs sur d'autres personnes ou exclure quelqu'un volontairement.
- Utiliser les médias sociaux de manière à nuire à la réputation de quelqu'un, notamment en publiant des commentaires ou des photos désagréables sur les plateformes de médias sociaux (Instagram, Facebook, Snapchat ou X, etc.) dans le but de faire du mal à quelqu'un ou de le contrarier.

Je comprends que les organisateurs de cet événement/activité ont pris toutes les mesures raisonnables pour protéger et préserver le bien-être de tous les participants.

Je confirme par la présente que j'ai été dûment informé(e) des canaux que je peux utiliser pour faire part de mes préoccupations.

Je reconnais qu'il est fortement recommandé de signaler les préoccupations - l'inaction n'est pas une option. Tous les signalements sont traités dans la plus stricte confidentialité.

Le non-respect de ce Code de conduite entraînera la prise de mesures appropriées. Ceci peut se traduire par votre retrait de l'activité ou de l'événement pendant une certaine période, le temps qu'une enquête soit menée, et peut donner lieu à des mesures disciplinaires et/ou juridiques.

Je m'engage à respecter le présent Code de conduite.

Nom de l'adulte:

.....

Signature & Date:

.....

Code de conduite des joueurs adultes



Cliquez ici pour télécharger le formulaire, le remplir et l'imprimer.

Tous les joueurs ont la responsabilité de promouvoir des normes de comportement exemplaires dans le football.



Aussi bien sur le terrain qu'en dehors, je m'engage à:

- Respecter les Lois du Jeu.
- Faire preuve d'un comportement irréprochable et le promouvoir.
- Promouvoir le fair-play.
- Toujours respecter les décisions des officiels de match.
- Ne jamais critiquer publiquement les officiels de match.
- Ne jamais adopter un langage ou un comportement offensant, insultant ou abusif.
- Ne jamais recourir aux brimades, à l'intimidation ou au harcèlement.
- Ne jamais faire un usage inapproprié des médias sociaux, par exemple en publiant des commentaires, des images ou des vidéos inappropriés sur les médias sociaux (Instagram, Facebook, Snapchat, X, etc.) qui pourraient compromettre le bien-être ou la réputation de quelqu'un ou lui causer du tort.
- Ne jamais commettre d'abus physique sous quelque forme que ce soit.
- Parler à mes coéquipiers, à l'adversaire et à mon entraîneur/manager avec respect.
- Garder à l'esprit que chacun d'entre nous commet des erreurs.
- Gagner ou perdre avec dignité.
- Serrer la main de l'équipe adverse et des officiels à la fin de chaque match.
- Respecter mon entraîneur, mes coéquipiers et les arbitres.
- Respecter les droits, la dignité et la valeur de chacun sans discrimination d'âge, de race, de couleur de peau, d'identité de genre, d'orientation sexuelle, de handicap, de langue, de religion, d'opinion politique, etc.
- Être ponctuel, prêt et préparé aux moments appropriés pour les entraînements, les matchs ou toute autre activité liée au football. Éviter de porter des bijoux et des ongles longs.
- Toujours signaler immédiatement tout problème de mauvaise pratique ou d'abus à un responsable désigné de la protection au sein de [l'association membre, du club ou de l'académie].
- Traiter tous les signalements dans la plus stricte confidentialité.

Je comprends que si je ne respecte pas le présent Code, l'une ou l'autre des mesures suivantes pourra être prise...



Je pourrais:

- Être tenu de présenter des excuses aux coéquipiers, à l'équipe adverse, à l'arbitre ou au responsable de l'équipe.
- Recevoir un avertissement de l'entraîneur/du responsable d'équipe.
- Recevoir un avertissement écrit de la part du comité du club.
- Être tenu de participer à un cours de formation de l'association membre.
- Être exclu ou remplacé de l'équipe.
- Être suspendu de l'entraînement.
- Ne pas être sélectionné dans l'équipe.
- Être obligé de purger une suspension.
- Être condamné à verser une amende.
- Être obligé de quitter le club.
- Être condamné à verser une amende par l'association membre et/ou être suspendu par le club.

Je confirme par la présente que j'ai été dûment informé(e) des canaux que je peux utiliser pour faire part de mes préoccupations.

Je reconnais qu'il est fortement recommandé de signaler les préoccupations - l'inaction n'est pas une option. Tous les signalements sont traités dans la plus stricte confidentialité.

Le non-respect de ce Code de conduite entraînera la prise de mesures appropriées. Ceci peut se traduire par votre retrait de l'activité ou de l'événement pendant une certaine période, le temps qu'une enquête soit menée, et peut donner lieu à des mesures disciplinaires et/ou juridiques.

Je m'engage à respecter le présent Code de conduite.

Nom du joueur:

.....

Signature & Date:

.....

Code de conduite des arbitres et officiels de match



Cliquez ici pour télécharger le formulaire, le remplir et l'imprimer.

Les arbitres et les autres officiels de match ont la responsabilité de promouvoir des normes de comportement exemplaires dans le football.

Le comportement de l'arbitre et des autres officiels de match a un impact, direct et indirect, sur le comportement de toutes les personnes impliquées dans le jeu, tant sur le terrain que sur les lignes de touche.



En tant qu'arbitre ou officiel de match, je m'engage à:

- Rester honnête et totalement impartial à tout moment.
- Appliquer les Lois du Jeu et les règles de la compétition de manière équitable et cohérente.
- Gérer le jeu de manière positive, calme et confiante.
- Traiter tous les cas de violence, d'agression, de comportement antisportif, de faute et d'autres comportements répréhensibles.
- Ne jamais tolérer un langage ou un comportement offensant, insultant ou abusif de la part des joueurs et des officiels de l'équipe.
- Soutenir mes collègues officiels de match à tout moment.
- Montrer un exemple personnel positif en encourageant les joueurs et les officiels d'équipe à bien se comporter.
- Montrer un exemple personnel positif en encourageant un bon comportement et en faisant preuve de respect à l'égard de toutes les personnes impliquées dans le match.
- Communiquer avec les joueurs et encourager le fair-play.
- Répondre de manière claire, calme et confiante à toute demande d'éclaircissement de la part des capitaines d'équipe.
- Préparer physiquement et mentalement chaque match.
- Remplir et soumettre des rapports précis et concis dans les délais impartis pour les matches dans lesquels j'officie.
- Toujours signaler immédiatement tout problème de mauvaise pratique ou d'abus à un responsable désigné de la protection au sein de [l'association membre].



En tant qu'arbitre ou officiel de match, je m'engage à ne jamais:

- Accepter d'arranger un match et décliner immédiatement toute proposition de cette nature. Je ne me laisserai pas manipuler par des individus sans scrupules qui pourraient essayer de développer avec moi une relation basée sur des faveurs ou des craintes qu'ils essaieraient ensuite d'exploiter à leur profit en arrangeant éventuellement un événement. Il peut s'agir de cadeaux, de marques d'hospitalité, d'argent ou de soutien.
- Entretenir une relation indésirable avec une personne qui abuse de sa confiance ou de son pouvoir.
- Utiliser les médias sociaux de manière inappropriée. Par exemple, poster des commentaires, des images ou des vidéos dérangeants sur les médias sociaux (Instagram, Facebook, Snapchat ou X, etc.) qui pourraient compromettre le bien-être ou la réputation de quelqu'un ou lui causer du tort.
- Adopter un comportement susceptible de constituer un harcèlement, un abus physique, émotionnel ou sexuel, une négligence ou une exploitation.

Je confirme par la présente que j'ai été dûment informé(e) des canaux que je peux utiliser pour faire part de mes préoccupations. Je reconnais qu'il est fortement recommandé de signaler les préoccupations - l'inaction n'est pas une option. Tous les signalements sont traités dans la plus stricte confidentialité.

Le non-respect de ce Code de conduite entraînera la prise de mesures appropriées. Ceci peut se traduire par l'interdiction d'arbitrer ou d'officier des matches pendant une période donnée, le temps qu'une enquête soit menée, et peut donner lieu à des mesures disciplinaires et/ou juridiques.

Je suis conscient(e) qu'en cas de non-respect du présent Code de conduite, je pourrai être amené(e) à rencontrer la commission des officiels de match de mon Association Membre.

Je m'engage à respecter le présent Code de conduite.

Nom de l'arbitre ou de l'officiel de match:

.....

Signature & Date:

.....

Code de conduite des parents



Cliquez ici pour télécharger le formulaire, le remplir et l'imprimer.

En tant que parent ou tuteur d'un enfant ou d'un jeune jouant au football, je reconnais ma responsabilité d'être un modèle positif pour mon ou mes enfants et tous les jeunes impliqués. Il est de ma responsabilité de veiller à ce que toutes les personnes impliquées dans le football y vivent une expérience amusante, sûre et positive.



En tant que parent ou tuteur, je m'engage à:

- Faire preuve d'un comportement exemplaire en respectant et en valorisant les officiels de match, les joueurs, les entraîneurs, les dirigeants ainsi que les spectateurs de l'équipe adverse.
- Amener et récupérer mon/mes enfant(s) à l'heure avant et après les entraînements, les matches et les événements du club.
- Soutenir et motiver tous les joueurs, y compris les adversaires, et encourager mon/mes enfant(s) à faire de même.
- Encourager mon/mes enfant(s) à respecter les Lois du Jeu et lui/leur apprendre qu'il/elle ne peut faire que de son mieux.
- Ne jamais critiquer, ridiculiser ou embarrasser publiquement un enfant.
- Veiller à ce que mon/mes enfant(s) dispose(nt) d'un équipement et de vêtements adaptés à l'environnement et aux conditions météorologiques.
- Veiller à ce que des vêtements de sport et des équipements de protection appropriés soient fournis et portés.
- Déclarer tout problème médical ou tout changement de condition médicale aux entraîneurs du club, à la direction ou aux responsables de la protection des enfants.
- Ne pas exercer de pression inutile sur mon/mes enfant(s) et ne pas le/les pousser à participer à des activités qu'il/elle ne souhaite pas faire.
- Applaudir les efforts et le bon jeu.
- Ne pas interférer avec les instructions de l'entraîneur et ne pas embrouiller les joueurs en leur disant ce qu'ils doivent faire.
- Encourager tous les enfants à ne pas faire de discrimination fondée sur les croyances religieuses, la race, le sexe, les classes sociales ou le manque de capacités.
- Accepter que les efforts pour gagner soient plus importants que la victoire elle-même.
- Respecter les décisions des officiels de match.
- Veiller à ce que mon/mes enfant(s) ait(nt) lu et compris son/leur Code de conduite.
- Ne rien publier d'inapproprié ou de négatif sur les médias sociaux qui puisse discréditer le jeu.
- Faire preuve d'un comportement responsable et ne jamais utiliser ou tolérer l'utilisation de mots, comportements ou gestes grossiers, injurieux, insultants ou inappropriés.
- Rester derrière la ligne et ne pas entrer sur le terrain de jeu sans l'autorisation préalable de l'arbitre.
- Faire en sorte que le football soit un plaisir.
- Toujours signaler immédiatement tout problème de mauvaise pratique ou d'abus à un responsable désigné de la protection au sein de [l'association membre].

**Je m'engage à respecter
le présent Code de conduite.**

Nom du parent/tuteur:

.....

Signature & Date:

.....

Code de conduite des jeunes joueurs



Cliquez ici pour télécharger le formulaire, le remplir et l'imprimer.



En pratiquant le football, je comprends que je suis en droit de (d'):

- Me divertir et développer mes compétences footballistiques.
- Avoir le sentiment d'être en sécurité, d'être heureux et d'être respecté.
- Être protégé contre les mauvais comportements qui me mettent mal à l'aise ou me rendent triste et qui affectent mes performances.
- Parler et être écouté, surtout si j'ai des inquiétudes ou si je ne me sens pas en sécurité.
- Savoir où aller chercher de l'aide ou à qui parler si j'ai peur ou si je suis inquiet.
- Être pris en charge en cas d'accident ou de blessure.



En pratiquant le football, je m'engage à:

- Respecter mon entraîneur, mes coéquipiers, l'équipe adverse ainsi que les arbitres.
- Jouer toujours au mieux de mes capacités et dans l'intérêt de mon équipe.
- Jouer loyalement - je ne tricherai pas, je ne plongerai (simulation) pas, je ne me plaindrai pas et je ne perdrai pas de temps.
- Faire preuve de courtoisie en cas de victoire ou de défaite - je serrerais la main de l'autre équipe et des arbitres à la fin du match.
- Écouter et répondre à ce que me dit mon entraîneur/manager d'équipe et comprendre qu'un entraîneur/manager d'équipe doit faire ce qu'il y a de mieux pour l'équipe et non pour un joueur en particulier.
- Respecter les droits, la dignité et la valeur de chacun sans discrimination fondée sur l'âge, la race, la couleur de peau, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, le handicap, la langue, la religion, l'opinion politique, etc.
- Être ponctuel, prêt et préparé aux horaires appropriés pour les entraînements, les matchs ou toute autre activité liée au football. Éviter de porter des bijoux et des ongles longs.
- Ne pas intimider, agresser ou faire des choses blessantes aux autres volontairement, comme par exemple:
 - Utiliser des mots méchants, répandre des rumeurs ou exclure quelqu'un à dessein.
 - Faire un usage inapproprié des médias sociaux. Par exemple, poster des commentaires, des images ou des vidéos dérangeants sur les médias sociaux (Instagram, Facebook, Snapchat ou X, etc.) qui pourraient compromettre le bien-être ou la réputation de quelqu'un ou lui causer du tort.
- Se battre physiquement et blesser les autres.
- Parler à une personne de confiance ou au responsable de la protection de [l'association membre, du club ou de l'académie] si je ne suis pas satisfait de quelque chose dans mon équipe, mon équipe, mon club ou mon académie.



Le non-respect de ce Code de conduite entraînera la prise de mesures appropriées. Ces mesures peuvent comprendre l'une ou l'autre des actions suivantes, qui peuvent être prises par mon club ou mon association membre:

- Être tenu de présenter des excuses à mes coéquipiers, à l'équipe adverse, à l'arbitre ou au responsable de l'équipe.
- Recevoir un avertissement formel de l'entraîneur ou du comité du club.
- Être exclu ou remplacé.
- Être suspendu de l'entraînement.
- Être obligé de quitter le club.
- Mon Club ou mon Association Membre peut informer mes parents ou mon tuteur de toute infraction au Code de Conduite.
- L'Association Membre peut imposer une amende et une suspension à mon Club.

Je confirme par la présente que j'ai été dûment informé(e) des moyens que je peux utiliser pour faire part de mes préoccupations concernant mon bien-être ou la manière dont je suis traité(e) par d'autres personnes lors des entraînements ou de la pratique du football.

Je comprends que je suis encouragé(e) à faire part de mes préoccupations et que l'inaction ne doit pas être une option. Je comprends également que tous les signalements sont traités dans la plus stricte confidentialité.

Je m'engage à respecter le présent Code de conduite.

Nom du joueur:

.....

Signature & Date:

.....

Processus et modèles d'évaluation des risques

Une évaluation des risques dans le contexte de la protection est un processus qui évalue le potentiel de harcèlement, d'abus ou d'exploitation pour nuire au bien-être d'une personne. Il s'agit en effet d'un élément clé du processus de protection, qui permet d'identifier les risques potentiels, de prendre en compte les besoins et les vulnérabilités des personnes impliquées dans le football, d'élaborer des conseils de prévention proactifs et de prendre des décisions en connaissance de cause.

En outre, l'évaluation des risques permet d'évaluer et de gérer les risques potentiels de harcèlement, d'abus ou d'exploitation, de la même manière que les risques liés à la santé et à la sécurité, afin d'identifier et de traiter les risques spécifiques de protection des enfants et des groupes vulnérables.

Des évaluations régulières des risques doivent être menées pour évaluer les risques de protection au sein d'une Association Membre et dans l'ensemble de ses activités. L'évaluation des risques permet d'identifier les risques, d'évaluer la probabilité et l'impact de leur survenance et de définir les mesures à prendre pour les atténuer.

L'évaluation des risques constitue une première étape cruciale dans l'élaboration d'un plan de protection pour une Association Membre.

Les évaluations des risques peuvent porter sur l'ensemble du personnel, des opérations et des programmes d'activité d'une Association Membre, y compris les programmes ou activités spécifiques à haut risque tels que les déplacements pour une compétition, l'organisation d'un tournoi ou le travail avec des enfants ou des jeunes dans des camps de développement des talents.

Le présent guide contient deux exemples d'outils d'évaluation des risques. Le premier est destiné à l'évaluation générale des risques liés à la protection dans le cadre des activités des Associations Membres et le second concerne les activités incluant les voyages.

L'outil d'évaluation générale des risques de protection peut être utilisé pour tenir un registre des risques et des mesures mises en œuvre pour les atténuer. En révisant régulièrement l'outil d'évaluation des risques, il est possible d'ajouter de nouveaux risques lorsqu'ils sont identifiés et de suivre les progrès réalisés par rapport aux risques précédemment identifiés. Les évaluations générales doivent être révisées régulièrement, par exemple tous les six mois, lorsqu'un nouveau risque est identifié ou lorsqu'un nouveau programme est introduit.

L'absence d'évaluations régulières des risques suppose qu'il n'existe pas de registre institutionnel des mesures prises pour protéger les participants dans l'ensemble des opérations et des programmes d'activité de cette Association Membre et augmente la possibilité que des risques pour le bien-être des participants ne soient pas détectés.

Le responsable de la protection doit être chargé de tenir un registre des risques de protection et de le communiquer à l'équipe de direction.

Le modèle d'évaluation des risques évalue chaque risque en termes d'impact possible si le risque n'est pas pris en compte (élevé, moyen ou faible). Il évalue également la probabilité que le risque se reproduise (élevée, moyenne ou faible). Ces deux facteurs déterminent une note de risque à l'aide du tableau suivant. Les notes de risque de 6 à 9 se situent dans la zone rouge et doivent être traitées immédiatement. À défaut, l'Association Membre peut être amenée à reporter ou à annuler les programmes ou les activités concernés.



Impact (Gravité des conséquences pour la (les) personne(s) concernée(s))	High	7	8	9
	Medium	4	5	6
	Low	1	2	3
		Low	Medium	High
Probabilité (Probabilité qu'un dommage se produise si le risque n'est pas atténué)				

Outil d'évaluation des risques en matière de protection générale



Cliquez ici pour télécharger le formulaire, le remplir et l'imprimer.

Des exemples de risques sont présentés ci-dessous en rouge. Les Associations Membres, les Clubs et les Académies doivent examiner l'ensemble de leurs opérations et de leurs activités et identifier les risques en matière de protection. Cet outil peut être utilisé en supprimant les exemples présentés et en remplissant le tableau avec les risques identifiés dans votre organisation. Vous pouvez ajouter des lignes pour chaque risque identifié.

CHAMP DU RISQUE	RISQUE ASSOCIÉ	PROBABILITÉ (FAIBLE/MOYENNE /ÉLEVÉE)	IMPACT (FAIBLE/MOYEN /ÉLEVÉ)	NOTE DU RISQUE	MESURES D'ATTÉNUATION	QUI EST EN CHARGE DES MESURES ?	ÉCHÉANCE DES MESURES
Recrutement	Le personnel n'a pas fait l'objet d'un contrôle approprié et d'une vérification du casier judiciaire = possibilité que le personnel ne soit pas apte à travailler avec des enfants	MOYENNE	ÉLEVÉ	8	Tous les membres du personnel doivent faire l'objet d'une vérification de leur casier judiciaire et fournir les coordonnées de personnes de référence ayant travaillé avec des jeunes de moins de 18 ans.	Département RH	Insérer la date
Entraînement de football	Le terrain de football est ouvert au public, ce qui augmente le risque que des adultes non associés au club s'approchent des enfants.	FAIBLE	ÉLEVÉ	7	Veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'adultes pour chaperonner les enfants. Demander aux parents/ accompagnateurs d'assister à l'entraînement pour observer leurs enfants pendant l'entraînement.	Personnel d'encadrement	Insérer la date - avant le début des entraînements.
Transport	Les bus utilisés pour les déplacements des équipes ne répondent pas à des normes de sécurité acceptables.	FAIBLE	ÉLEVÉ	7	Ne réservez que des services de transport de bonne réputation, avec des normes d'entretien élevées, des chauffeurs formés et une accréditation appropriée.	Managers d'équipe	Insérer la date - avant tout voyage.
Entraîneurs	Le coaching n'est pas adapté aux enfants et frise l'abus.	MOYENNE	ÉLEVÉ	8	Les entraîneurs signent un Code de conduite, reçoivent une formation en matière de protection et possèdent des qualifications reconnues en matière d'entraînement.	Entraîneurs et managers d'entraîneurs	Insérer la date - avant le début des sessions de formation.

Outil d'évaluation des risques en matière de protection pour les voyages à l'extérieur



Cliquez ici pour télécharger le formulaire, le remplir et l'imprimer.

Des exemples de risques sont présentés ci-dessous en rouge. Les Associations Membres, les Clubs et les Académies doivent examiner l'ensemble de leurs opérations et de leurs activités et identifier les risques en matière de protection. Le tableau ci-dessous peut être utilisé en supprimant les exemples présentés et en le remplissant avec les risques identifiés au sein de votre organisation.

CHAMP DU RISQUE	RISQUE ASSOCIÉ	PROBABILITÉ (FAIBLE/MOYENNE /ÉLEVÉE)	IMPACT (FAIBLE/MOYEN /ÉLEVÉ)	NOTE DU RISQUE	MESURES D'ATTÉNUATION	QUI EST EN CHARGE DES MESURES ?	ÉCHÉANCE DES MESURES
Hébergement	Adultes partageant un logement avec des enfants.	FAIBLE	ÉLEVÉ	7	Des logements adéquats ont été réservés pour que les adultes, les garçons et les filles ne partagent pas les mêmes chambres.	Manager d'équipe	L'hébergement doit être réservé avant le départ du groupe.
Supervision	Il n'y a pas assez d'adultes présents pour surveiller les enfants de manière adéquate à tout moment.	FAIBLE	ÉLEVÉ	7	Les ratios de supervision sont revus et il y a suffisamment d'adultes dans le groupe pour assurer la supervision, y compris en cas d'urgence, par exemple si l'enfant doit se rendre à l'hôpital.	Manager d'équipe	La mesure doit être mise en place avant le départ du groupe.
Médical	L'enfant a besoin de recevoir les premiers soins ou d'être hospitalisé.	FAIBLE	MOYEN	4	Veiller à ce qu'au moins deux membres du personnel ou bénévoles soient formés aux premiers secours. Identifier à l'avance l'emplacement de l'hôpital d'urgence à proximité du lieu de compétition. Disposer des coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence pour les joueurs.	Manager d'équipe	La mesure doit être mise en place avant le départ du groupe.
Éducation	Joueurs manquant des cours en raison de l'événement.	ÉLEVÉE	FAIBLE	3	Les parents demandent aux écoles des travaux à domicile, du temps alloué aux périodes d'étude.	Parents/ Encadrement de l'équipe	Avant le départ.

Rôles des Associations Membres en matière de protection



Cliquez ici pour télécharger le formulaire, le remplir et l'imprimer.

Tous les acteurs du football en Afrique ont la responsabilité de protéger les enfants et les autres personnes vulnérables qui pratiquent notre sport. Au sein d'une Association Membre, cette responsabilité s'étend du Président, du Conseil d'Administration et de l'équipe de direction jusqu'aux entraîneurs et aux managers qui travaillent avec les clubs et les équipes de football.

Cette section du guide clarifie certains des rôles et responsabilités au sein d'une Association Membre en ce qui concerne la protection de tous les participants au sport contre le harcèlement, les abus et l'exploitation.

Président et Comité Exécutif

Le Président et le Comité Exécutif d'une Association Membre ont la responsabilité générale de s'assurer que l'organisation a mis en place une politique de protection et que des ressources sont disponibles pour mettre en œuvre les meilleures pratiques de protection du sport dans leur juridiction.

La politique de protection doit être officiellement adoptée par le Conseil d'Administration. Il est en effet chargé d'approuver la politique de protection et de superviser les questions de protection dans l'ensemble de l'Association. Nous recommandons qu'un membre du Conseil d'Administration dirige la supervision de la protection par le Conseil et devienne le « Défenseur de la protection » (Safeguarding champion).

Secrétaire Général et Conseil d'Administration

L'équipe de direction d'une Association Membre est généralement composée d'un Secrétaire Général, d'un Directeur Technique et d'autres membres seniors du personnel. Les dirigeants d'une association doivent assumer la responsabilité de la mise en œuvre de la protection dans toutes les opérations et tous les programmes d'activité de l'association.

Toutes les Associations Membres doivent avoir au moins un Responsable désigné pour la protection. Celui-ci peut se trouver dans le bureau du Secrétaire Général, du Directeur Technique ou du Responsable des Relations Humaines.

Responsable désigné de la protection

Toutes les Associations Membres devraient disposer d'un Responsable désigné de la protection à plein temps. Il est préférable que ce poste soit occupé par une personne ayant une formation dans le domaine de l'action sociale, de la protection de l'enfance, des droits de l'enfant ou de l'éducation, et connaissant bien le football.

Le Responsable désigné de la protection au sein de l'association est chargé de:

- Mettre en œuvre la politique de protection et veiller à ce que toutes les activités de l'association, les clubs et les académies disposent de protocoles de protection cohérents et actualisés couvrant tous les aspects du bien-être et de la protection des joueurs, du public, des bénévoles ainsi que des employés.
- Coordonner les programmes de formation et de sensibilisation à la protection dans l'ensemble du sport, en ciblant le personnel, les entraîneurs, les bénévoles, les clubs, les compétitions, les joueurs et les parents.
- Mettre en œuvre des évaluations de risques et des plans d'action normalisés afin de garantir un environnement sûr dans toutes les activités de l'association.
- Mettre en place et maintenir une procédure efficace à l'échelle de l'association pour signaler et gérer les problèmes de protection de manière impartiale, en coordonnant les enquêtes par l'intermédiaire d'un enquêteur indépendant.
- Maintenir des contacts étroits avec l'administration et la direction de l'association, ainsi qu'avec les organisations externes impliquées dans la lutte contre la violence interpersonnelle - police, bureau du procureur, agence nationale pour la protection de l'enfance, services d'aide sociale, etc.
- Développer un système de suivi, d'évaluation et d'amélioration continue des pratiques de protection dans toutes les activités de l'association.

Responsable des relations humaines

Lorsqu'une association dispose d'un Responsable des relations humaines, celui-ci est chargé de gérer les problèmes de protection impliquant des membres du personnel, conformément à leur contrat de travail et à la législation du travail en vigueur.

Groupe de gestion des cas

Lorsque des problèmes de protection sont signalés à une association par le biais de son protocole de signalement, un Groupe de gestion des cas « ad hoc » doit être mis en place pour épauler le Responsable désigné de la protection dans la gestion de l'affaire.

En général, ce groupe se compose de trois personnes indépendantes du Conseil d'Administration ou de l'Équipe de direction de l'association. Ces membres doivent avoir une connaissance de la loi, des systèmes nationaux de protection des enfants et des personnes vulnérables, ainsi que du football. Il convient de veiller à ce qu'il n'y ait aucune relation entre les membres du groupe et les personnes faisant l'objet de l'enquête.

Le Groupe de gestion des cas aidera le Responsable désigné de la protection à classer les préoccupations et à veiller à ce que les mesures appropriées soient prises.

Les membres du Groupe de gestion des cas ne peuvent pas être membres d'un tribunal disciplinaire ou d'un tribunal d'appel créé pour examiner un problème de protection pour lequel ils ont décidé que l'affaire devait être renvoyée à une procédure disciplinaire.

Autres responsables de la protection

Les clubs, les académies, les matches ainsi que les tournois doivent disposer d'un ou de plusieurs responsables désignés de la protection qui peuvent être des membres du personnel ou des bénévoles.

Ces responsables désignés de la protection sont chargés de:

- Créer et maintenir un environnement sûr pour tous ceux qui participent au football au niveau du club, de l'académie, du match ou du tournoi.
- Mettre en œuvre la politique et les protocoles de protection de l'association membre au niveau du club, de l'académie, du match ou du tournoi.
- Élaborer des protocoles de protection actualisés couvrant tous les aspects du bien-être et de la protection des joueurs, du public, des bénévoles et des employés.
- Coordonner les programmes de formation et de sensibilisation à la protection pour les différentes fonctions au niveau du club, de l'académie, du match ou du tournoi.
- Réaliser des évaluations de risques et des plans d'action normalisés afin de garantir un environnement sûr au niveau du club, de l'académie, du match ou du tournoi.
- Collaborer avec le Responsable désigné de la protection de l'association pour la gestion des cas de protection au niveau du club, de l'académie, du match ou du tournoi.
- Rendre compte des questions de protection au niveau du club, de l'académie, du match ou du tournoi au Responsable de la protection de l'association.



Modèle de description de poste



Cliquez ici pour télécharger le formulaire, le remplir et l'imprimer.

Intitulé du poste: Responsable désigné de la protection au sein de l'Association Membre (DSO)

Rend compte au: Secrétaire Général ou Directeur Technique

Aperçu du poste: L'Association Membre s'engage à veiller à ce que tous ceux qui participent au football sous son autorité, en particulier les enfants et les personnes vulnérables, le fassent dans un environnement sûr, exempt de harcèlement, d'abus et d'exploitation.

Le rôle du DSO est d'instaurer une culture de la protection dans tous les programmes d'activité de l'association et de veiller au respect de la politique de protection de l'association. Concrètement, il s'agit de mettre en œuvre les orientations relatives à la prévention de la violence interpersonnelle dans le football et d'établir et de gérer des protocoles de signalement et de réponse aux situations préoccupantes.

Responsabilités et obligations:

- Être le premier point de contact pour les problèmes de protection.
- Veiller à ce que les politiques et procédures de protection soient effectivement mises en œuvre.
- Assurer la liaison avec les organismes de protection externes, y compris les autorités locales, les forces de l'ordre et les agences de protection de l'enfance.
- Soutenir et conseiller le personnel et les bénévoles sur les questions de protection.
- Veiller à ce qu'une formation appropriée soit dispensée et à ce que l'ensemble du personnel comprenne les responsabilités en matière de protection.
- Développer un système de suivi, d'évaluation et d'amélioration continue des pratiques de protection dans toutes les activités de l'association.

Qualifications:

- Être titulaire d'un diplôme reconnu en assistance sociale, en enseignement, en soins infirmiers, en droits de l'enfant, en protection de l'enfance ou dans un domaine similaire.

Ou

- Avoir suivi avec succès le cours « **Diplôme FIFA Guardians™ Protection dans le football (Apprenant(e)s Désigné(e)s par la FIFA)** » ou être en train de suivre cette formation.

Experience:

- Expérience du travail avec des enfants ou des personnes vulnérables, en particulier dans le domaine du sport.
- Compréhension du football et de la structure de ce sport.

Compétences spécifiques:

- Excellentes aptitudes à la communication et aux relations humaines.
- Solides compétences en matière de leadership, de réflexion stratégique et de résolution de problèmes.
- Compétences en matière de communication, d'établissement de relations et d'influence.
- Souci du détail et excellentes capacités d'analyse et d'organisation.
- Capacité à collaborer avec diverses parties prenantes.
- Capacité à adopter une approche fondée sur les traumatismes lorsqu'il s'agit de traiter des problèmes de protection.
- Bonnes compétences en matière de facilitation pour organiser des réunions et des formations.
- Capacité à influencer et à gérer le changement dans les organisations.

Caractéristiques personnelles:

- Fait preuve d'empathie dans son travail avec les autres.
- Respecte la diversité des individus et des points de vue.
- Adopte un comportement inclusif et traite tout le monde de manière équitable.
- Est ouvert à l'idée de faire les choses différemment et d'essayer de nouvelles approches.
- Peut travailler de sa propre initiative et au sein d'une équipe.
- Pensée critique et résolution créative des problèmes.



Recrutement sûr

Les Associations Membres ainsi que les clubs et organisations qui leur sont affiliés doivent prendre des mesures pour s'assurer que toutes les personnes recrutées pour travailler dans leur organisation sont aptes à travailler avec des enfants et d'autres personnes vulnérables, y compris, mais sans s'y limiter, les femmes, les personnes handicapées ou les personnes ayant besoin de soins.

Les orientations suivantes décrivent les mesures à prendre pour vérifier l'aptitude d'une personne à travailler avec des enfants et des adultes vulnérables.

Bien que la vérification de l'aptitude du personnel à travailler pour l'association membre ou ses clubs et organisations affiliés ne puisse en aucun cas garantir qu'aucun membre du personnel n'agira de manière inappropriée à l'égard d'un enfant ou d'un adulte, y compris d'autres collègues, les mesures recommandées ici réduiront considérablement la probabilité d'une telle situation.

Pendant le processus de recrutement

Les mesures suivantes peuvent être prises au cours du processus de recrutement afin de minimiser le risque d'engager une personne inapte à travailler avec des enfants et des adultes vulnérables.

Profil du candidat

Il convient de déterminer les compétences et les connaissances nécessaires pour travailler en toute sécurité avec des enfants et des adultes vulnérables et de les inclure dans le profil. Cela dépendra du poste occupé - il est clair qu'un entraîneur aura plus de contacts avec les enfants et les adultes vulnérables et devra disposer de meilleures compétences pour travailler avec eux qu'une personne occupant un poste administratif ou de gardien de terrain.

Annonce

Dans toute annonce concernant le poste, il est important d'inclure une déclaration claire sur l'engagement de l'organisation en faveur de la protection des enfants et des adultes vulnérables.

Entretien

Faites en sorte qu'au moins deux personnes s'entretiennent avec le candidat ou le rencontrent et vérifiez les éventuelles lacunes dans le formulaire de candidature, y compris les lacunes dans les antécédents professionnels. Assurez-vous que le candidat a la capacité et la volonté de respecter les normes requises pour adhérer à la politique de protection de l'Association Membre.

Prévoyez au moins une question relative à la protection des enfants et des adultes vulnérables.

Vous pouvez explorer l'attitude du candidat à l'égard du pouvoir, de l'autorité et de la discipline, et lui demander de réagir à un problème rencontré dans le football au sein de l'Association Membre ou de l'un de ses clubs ou organisations affiliés. Cela permettra d'évaluer son engagement à promouvoir les bonnes pratiques et sa capacité à communiquer avec des enfants et d'autres personnes vulnérables.

Voir les exemples de questions ci-dessous.

Déclaration sur l'honneur

Les candidats doivent remplir et signer une déclaration de bonne moralité, comprenant une section confirmant qu'ils sont aptes à travailler avec des enfants ou des adultes vulnérables et autorisant des vérifications.

« Je confirme que je n'ai jamais été impliqué, inculpé ou mis en cause de quelque manière que ce soit dans un comportement inapproprié à l'égard d'un mineur ou d'un adulte ».

Vérification des références

Deux références professionnelles doivent être fournies. En fonction du poste demandé, les références peuvent inclure un ancien employeur. Les références doivent toujours être recherchées et obtenues directement auprès de la personne de référence, à l'aide d'une adresse électronique, d'une adresse postale ou d'un numéro de téléphone. Les références ouvertes (c'est-à-dire les références écrites fournies par le candidat) ne sont pas suffisantes.

Preuve d'identité

L'identité des candidats doit être vérifiée, par exemple en contrôlant leur passeport ou leur carte d'identité nationale, car les prédateurs peuvent fournir de fausses informations, voire une fausse identité, pour obtenir un poste.

Contrôles des qualifications et affiliations

Toute qualification ou affiliation professionnelle mentionnée dans la candidature doit être vérifiée en demandant à voir les certificats originaux.

Vérifications policières

La décision de demander un rapport de police doit être prise en tenant compte du fait que le poste nécessite un accès aux enfants, ainsi que de la validité, de la fiabilité et de la disponibilité de tels rapports.

Lorsqu'un rapport de police est requis, il doit être demandé dans le pays où la personne vit et, si elle a travaillé à l'étranger au cours des dix dernières années, dans ces pays également. Certains pays disposent d'une base de données de délinquants ou de personnes inaptes à travailler avec des enfants ou des personnes vulnérables. Si cette base de données existe, il convient de la vérifier. Une condamnation ne signifie pas nécessairement que la personne ne peut pas être nommée - cela dépend de l'infraction, bien que toute condamnation pour maltraitance/abus d'un enfant soit généralement une raison suffisante pour ne pas la nommer.

Voici quelques exemples de la manière dont les vérifications policières peuvent être demandées dans les pays africains:

Égypte

Le certificat d'habilitation de la police égyptienne (PCC) ou « Criminal Status Record » est un document délivré par le ministère de l'Intérieur égyptien, certifiant que le demandeur n'a jamais pris part à une activité criminelle ayant entraîné l'intervention des forces de police nationales égyptiennes. Le PCC précise si le demandeur a ou non un casier judiciaire en Égypte.

Ghana

Un certificat de police ghanéen peut être obtenu en se rendant au poste de police le plus proche ou au Criminal Investigation Department (CID), ou en consultant

un prestataire de services du PCC. Un formulaire de demande doit être rempli et soumis, accompagné d'une pièce d'identité valide et des frais prescrits.

Kenya

Les citoyens kenyans peuvent demander un certificat de police par l'intermédiaire du portail eCitizen. Il faut pour cela créer un compte eCitizen, remplir une demande, sélectionner un site pour la prise d'empreintes digitales, effectuer un paiement et télécharger des documents. Vous devez ensuite vous rendre sur un site pour la prise d'empreintes digitales, muni de vos documents et de votre pièce d'identité nationale. Une fois que le certificat est prêt, vous recevrez une notification par SMS pour le télécharger depuis votre compte ecitizen.

Angola

Déposez votre demande en personne ou par courrier auprès du ministère de la Justice ou autorisez un représentant (citoyens angolais) à déposer une demande en votre nom. Vous devez remplir les formulaires de demande, qui peuvent être obtenus auprès du bureau concerné, et fournir une pièce d'identité valide (carte d'identité ou permis de conduire), un passeport valide et une preuve de citoyenneté/carte de nationalité.

International

Lors du recrutement d'un employé originaire d'un autre pays, il convient de lui demander un certificat international d'habilitation de police (IPCC) de son pays d'origine et de tout autre pays dans lequel il a travaillé au cours des dix dernières années.

Après la nomination

Code de conduite

Tous les membres du personnel de l'Association Membre ou de ses clubs ou organisations affiliés doivent signer le(s) Code(s) de conduite pour les adultes travaillant avec des enfants et d'autres personnes vulnérables. Ce code doit leur être expliqué afin qu'ils comprennent parfaitement les comportements attendus.

Intégration

Dès que possible après avoir commencé à travailler au sein de l'Association Membre ou de son club ou organisation affilié(e), le personnel doit être informé de la politique de protection de l'organisation. Le nom et les coordonnées du responsable désigné de la protection et des officiers doivent également être communiqués au personnel.

Période d'essai

Une période d'essai doit permettre d'évaluer activement l'aptitude à occuper le poste. Les conditions dépendent de la législation du pays en matière d'emploi, mais la période d'essai devrait idéalement durer au moins trois mois.



Exemples de questions d'entretien

Au moins une question sur la protection des enfants et des autres personnes vulnérables doit être posée lors des entretiens.

Les questions ne doivent pas être conçues pour tester leur connaissance de la politique de protection et du Code de conduite de l'Association Membre, car il se peut qu'ils ne soient pas encore familiarisés avec ceux-ci. Il est plus important d'évaluer leur attitude à l'égard de la sécurité des enfants et des autres personnes vulnérables.

« Avez-vous déjà travaillé pour une organisation qui disposait d'une politique de protection et/ou d'un code de conduite? Si oui, quelle différence cela a-t-il eu sur la manière dont vous vous perceviez et dont vous considériez votre travail et celui des équipes dans lesquelles vous travailliez? »

« Pouvez-vous me donner des exemples de comportements dangereux ou inacceptables avec des enfants ou des personnes vulnérables lors d'activités footballistiques? »

« Avez-vous déjà travaillé ou fait du bénévolat dans un poste similaire où vous étiez en contact avec des enfants ou des adultes vulnérables? Qu'est-ce qui vous a plu? Qu'avez-vous trouvé difficile? »

« Si vous étiez préoccupé par les actions ou le comportement d'un autre adulte à l'égard d'un joueur de l'association ou du club, comment réagiriez-vous? »

« Qu'avez-vous fait lorsqu'un collègue ou un ami a enfreint une règle, une procédure ou un code de conduite? »

« Si vous voyiez un membre de l'équipe d'encadrement crier sur un enfant, que feriez-vous? »

« Quelles sont les qualités que vous avez observées chez d'autres personnes que vous avez admirées, en particulier en ce qui concerne leur travail avec des enfants talentueux ou des adultes vulnérables? »

« Selon vous, qu'est-ce qui fait un bon modèle pour les jeunes joueurs de football? »

« Imaginez que vous appreniez qu'un groupe de jeunes joueurs a pris des photos d'un autre jeune joueur dans les vestiaires pendant qu'il se déshabillait et les a publiées sur Internet. Comment réagiriez-vous? Que feriez-vous? »

Exemples de questions à poser lors des vérifications de référence

Il peut être difficile de poser des questions directes et d'obtenir des réponses directes de la part d'un référent, car dans de nombreux pays, il est illégal de discuter de questions disciplinaires avec des personnes extérieures à une organisation et de fournir des détails qui donnent une image négative d'un employé.

Il convient donc d'être attentif à la manière dont les réponses aux questions sont données (hésitation, réticence à répondre, etc.). Il est important d'expliquer que le poste peut amener le candidat à être en contact avec des enfants de moins de 18 ans.

« Connaissez-vous des raisons pour lesquelles nous devrions nous inquiéter du comportement de ce candidat avec des enfants ou des adultes vulnérables? »

« Comment décririez-vous le caractère du candidat? »

« Depuis que vous connaissez le candidat, y a-t-il quelque chose qui vous a amené à penser qu'il n'est pas apte à être en contact avec des enfants ou des adultes vulnérables? »

« Seriez-vous heureux que le candidat travaille à nouveau avec votre organisation/avec des enfants ou des personnes vulnérables? »

Formulaire de déclaration du casier judiciaire



Cliquez ici pour télécharger le formulaire, le remplir et l'imprimer.

Tous les candidats à un poste au sein de [association membre, club, académie], travaillant directement avec des enfants ou des adultes vulnérables dans le domaine du football, y compris les indépendants ou les bénévoles, doivent remplir ce formulaire dans son intégralité.

Consultez les notes d'orientation ci-dessous avant de remplir les sections suivantes.

1. Pourquoi devez-vous déclarer vos condamnations pénales et autres informations connexes?

[Association Membre, Club, Académie], s'engage à protéger les enfants et les adultes vulnérables contre le harcèlement, les abus et l'exploitation et attend de tous les membres de son personnel, de ses indépendants, de ses bénévoles et autres qu'ils partagent cet engagement.

Nous vous demandons de remplir ce formulaire de la manière la plus exhaustive et la plus honnête possible. Toutes les informations divulguées sont protégées par [la législation nationale sur la protection des données]. Lors de votre entretien, ou lors d'une discussion séparée après l'entretien, nous veillerons à ce qu'une discussion ouverte et mesurée ait lieu au sujet de tout délit ou de toute autre question susceptible d'être pertinente pour le poste à pourvoir.

Le fait d'avoir un casier judiciaire ne vous empêchera pas nécessairement de travailler avec nous. Cela dépendra de la nature du poste pour lequel vous avez postulé, ainsi que de la pertinence et des circonstances de votre (vos) infraction(s).

2. Que se passera-t-il si le poste ou la fonction vous est proposé?

Si le poste ou la fonction vous est proposé, nous vous demanderons des preuves de votre identité et de vos qualifications. Nous procéderons également à une vérification du casier judiciaire (le cas échéant) et à une vérification des références auprès de l'employeur actuel et des employeurs précédents.

3. Fausses informations

Il convient de noter que votre candidature peut être rejetée si vous fournissez de fausses informations, ou vous pouvez être licencié de votre emploi ou de votre fonction si vous êtes nommé.

4. Conservation des informations

Les informations que vous fournissez dans le formulaire de déclaration seront traitées conformément à la législation nationale sur la protection des données. Elles ne seront utilisées que dans le but de déterminer votre candidature à cet emploi ou à ce poste et de travailler directement avec des enfants et des adultes vulnérables.

5. Définitions

La **maltraitance** peut prendre diverses formes et inclut toutes les formes d'abus physique, émotionnel/psychologique et sexuel, de négligence et de traitement négligent, de violence et d'exploitation, qu'ils soient infligés en personne ou en ligne. En outre, ces formes se chevauchent souvent.

Le **harcèlement** est un comportement inapproprié et importun dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il cause une offense ou une humiliation à une autre personne, ou qu'il soit perçu comme tel.

L'**exploitation** est l'action ou le fait de tirer un avantage injuste de quelqu'un pour son propre compte.

Nom complet (en majuscules):	
Poste (pour les salariés) ou fonction (pour les indépendants/bénévoles) demandé:	
Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	
Nationalité(s)	
Nom du parent/tuteur	
Lieu de naissance	
Adresse e-mail	

Prière de répondre aux questions suivantes:

- 1.** Avez-vous déjà été condamné par les tribunaux ou inculpé, mis en examen ou sanctionné par des autorités policières/judiciaires ou similaires pour abus ou harcèlement? Ou, à votre connaissance, faites-vous l'objet d'une procédure ou d'une enquête civile, pénale ou disciplinaire en cours concernant des abus ou du harcèlement?

Si l'un des cas ci-dessus s'applique, veuillez fournir les détails pertinents, y compris, mais sans s'y limiter, le lieu, la date et l'objet de la condamnation, de l'accusation, de l'acte d'accusation, de la sanction, de la procédure ou de l'enquête, ainsi que la punition ou la sanction imposée, le cas échéant, dans le tableau ci-dessous.

Après avoir soumis le présent formulaire, si un changement de circonstances affecte votre réponse à cette question, vous devez en informer immédiatement le responsable du recrutement de [l'association membre, le club, l'académie].

Joignez des pages supplémentaires si nécessaire.

Veuillez cocher (✓) les cases appropriées: Non ☐ (Passez à la question 2.) Oui ☐ (Veuillez donner des détails.)

Date et lieu:

Description, y compris la punition/sanction imposée:

2. Avez-vous déjà commis une infraction impliquant des enfants ou des adultes vulnérables, fait l'objet d'une mesure disciplinaire sportive concernant votre interaction avec des enfants ou des adultes vulnérables, ou été interdit de travailler avec des enfants ou des adultes vulnérables, condamné pour une infraction impliquant des abus, du harcèlement ou de l'exploitation, ou fait l'objet de toute autre sanction sportive à cet égard? Joindre des pages supplémentaires si nécessaire.

Veillez cocher (✓) les cases appropriées: Non ☐ (Passez à la question 2.) Oui ☐ (Veillez donner des détails.)

Date et lieu:

Description:

3. Vous êtes prié de signer la déclaration suivante et de renvoyer ce formulaire au responsable du recrutement de [l'association membre, le club, l'académie] en même temps que votre demande d'emploi. Si vous ne remplissez pas cette déclaration, votre candidature sera retirée.

Je confirme que les informations que j'ai fournies dans ce formulaire sont correctes et complètes. Je comprends que toute fausse information peut entraîner le rejet de ma candidature ou, en cas de nomination, mon licenciement. Je comprends que toute offre d'emploi et/ou de poste qui m'est faite peut faire l'objet d'un nouvel examen et je donne par la présente mon accord pour que [l'association membre, le club, l'académie] procède à des vérifications supplémentaires de mon casier judiciaire.

Je déclare que j'informerai immédiatement le responsable du recrutement de [l'association membre, le club, l'académie] si je suis poursuivi ou condamné pour une infraction pénale impliquant des abus ou du harcèlement.

Je déclare que je ne figure actuellement sur aucune liste d'exclusion ou de délinquants sexuels dans aucun pays. Je déclare que j'informerai immédiatement le responsable du recrutement de [l'association membre, le club, l'académie] si je deviens à l'avenir interdit d'exercer ou inscrit sur une liste. Je comprends que [l'association membre, le club, l'académie] peut contacter un service d'antécédents tiers et demander à mes anciens employeurs de vérifier ces informations.

Signature:

Date:

Nom complet en caractères d'imprimerie:

En sécurité à l'extérieur

Les compétitions de football organisées obligent souvent les équipes à se déplacer pour participer à des matchs, à des tournois ou même à des camps de préparation. Lorsque les enfants, les jeunes et les autres personnes vulnérables sont loin de chez eux, ils sont plus exposés au harcèlement, aux abus et à l'exploitation.

Les déplacements pour se rendre à des matchs ou à des tournois à l'extérieur ou pour participer à un camp d'entraînement devraient être à la fois sûrs et amusants pour les enfants, les jeunes et même les adultes.

En effet, il est possible, grâce à une planification et une préparation minutieuses, de réduire les risques de préjudice et d'apaiser les craintes de ceux qui voyagent ainsi que celles de leurs parents, des personnes qui s'occupent d'eux et des membres de leur famille.

Les considérations suivantes aideront à mettre en œuvre des mesures de protection appropriées lors des déplacements pour des matchs, des tournois et des camps d'entraînement.

Niveaux de supervision

Décider du niveau de supervision nécessaire, en tenant compte du sexe, de l'âge et du nombre d'enfants, de jeunes ou d'adultes qui voyagent.

Des ratios minimaux entre adultes et enfants peuvent être fixés par la loi. En règle générale, plus les enfants sont jeunes ou plus l'activité ou l'environnement est difficile, plus le nombre d'adultes nécessaires pour les surveiller en toute sécurité est élevé. Lorsque les enfants ont des besoins particuliers, une supervision et un soutien supplémentaires peuvent être nécessaires.

Vérifiez s'il existe dans votre pays une législation ou des lignes directrices gouvernementales définissant les ratios d'encadrement. S'il n'existe pas de directives spécifiques à ce sujet dans votre pays, les ratios adultes/enfants suivants sont recommandés pour assurer la sécurité des enfants:

- pour les enfants âgés de 6 à 8 ans, le ratio est d'un adulte pour 16 enfants.
- pour les enfants âgés de 9 à 12 ans, le ratio est d'un adulte pour 20 enfants.

Si des apprenants plus âgés aident à superviser des enfants plus jeunes, seules les personnes âgées de 18 ans ou plus doivent être considérées comme des adultes dans le calcul des ratios adultes/enfants. Toutes les activités doivent toujours être planifiées de manière à impliquer au moins deux adultes. Il s'agit d'une bonne pratique de protection recommandée.

En outre, les facteurs suivants doivent être pris en considération pour déterminer le nombre d'adultes nécessaires pour surveiller les enfants en toute sécurité:

- le nombre d'enfants participant à l'activité footballistique ;
- l'âge, la maturité et l'expérience footballistique des enfants;
- si l'un des membres du personnel, des bénévoles ou des enfants souffre d'un handicap ; physique ou d'apprentissage ou a des besoins particuliers ;
- si certains enfants ont un comportement difficile ;
- les risques liés à l'activité footballistique ;
- les risques liés à l'environnement ;
- le niveau de qualification et d'expérience des membres du personnel et des bénévoles ; et
- le programme complet des activités de football.

En règle générale, les ratios de supervision suivants s'appliquent:

- Enfants âgés de 4 à 8 ans - un adulte pour 6 enfants
- Enfants âgés de 9 à 12 ans - un adulte pour 8 enfants
- Enfants âgés de 13 à 18 ans - un adulte pour 10 enfants

Il est toujours préférable d'avoir au moins 2 adultes pour superviser un voyage d'une nuit ou un voyage qui implique un long trajet. En cas d'incident, par exemple si un enfant doit être transporté à l'hôpital, l'autre adulte peut continuer à surveiller les autres enfants.

Si des surveillants masculins et féminins sont disponibles, il est important d'identifier les différents rôles et responsabilités de chacun, par exemple en ce qui concerne la surveillance dans les vestiaires et l'entrée dans les chambres.



Évaluation des risques

Il convient de prévoir des précautions et un soutien supplémentaires lorsque les enfants sont emmenés hors de leur environnement habituel pour assister à des matchs à l'extérieur et à d'autres activités, telles que des camps d'entraînement, en particulier si le voyage implique de passer la nuit à l'extérieur.

Il est recommandé de procéder à une évaluation des risques pour toute activité impliquant d'emmener les enfants dans un lieu différent.

Un exemple de formulaire d'évaluation des risques est disponible [ici](#).

L'objectif de l'évaluation des risques n'est pas de trouver des raisons d'annuler un voyage ! Elle vise en revanche à identifier à l'avance tout risque potentiel, afin que des mesures puissent être prises pour l'éliminer ou en réduire l'impact. Par exemple, l'emplacement d'un hôtel peut ne pas être sûr pour les enfants, et si cela est connu à l'avance, il peut être possible de changer d'hôtel. Cela permet de garantir que le voyage ou l'activité se déroule dans de bonnes conditions de sécurité et d'amusement.

Il est important tout de même de rappeler que si un voyage ou une activité ne peut pas avoir lieu en toute sécurité, il doit être annulé.

Voyages avec des nuitées

Dans les présentes lignes directrices, le terme « adulte accompagnateur » est utilisé pour désigner les adultes qui accompagnent les enfants lors des déplacements.

Ces adultes peuvent être des membres du personnel du club ou de l'organisation, tels que les entraîneurs, mais aussi des parents et d'autres bénévoles.

Un adulte accompagnateur n'est pas une personne qui voyage à titre personnel en tant que supporter; il s'agit d'une personne qui a accepté d'assumer la responsabilité de veiller à ce que le voyage se déroule en toute sécurité et de manière agréable.

Le principe fondamental dans toutes les situations est que l'intérêt supérieur de l'enfant ou des enfants est de la plus haute importance. La manière dont les adultes accompagnateurs s'occupent des enfants et des adolescents doit être adaptée à leur âge et à leur maturité.

Les adultes accompagnateurs jouent un rôle important en assumant la responsabilité première de la sécurité et du bien-être des enfants qui leur sont confiés à tout moment. Cette responsabilité commence au moment où l'enfant quitte son parent/tuteur et ne prend fin que lorsqu'il est remis en toute sécurité à son parent/tuteur, ou selon ce qui a été convenu.

Afin d'éviter toute confusion, il convient d'indiquer clairement aux parents à quel moment la responsabilité de la prise en charge de leurs enfants prend fin. Par exemple, il peut être convenu que les parents viendront chercher leurs enfants au club au retour d'un voyage, ou que les enfants seront déposés sur le terrain du club et rentreront ensuite chez eux par leurs propres moyens.

La meilleure solution est que les parents accompagnent leurs enfants lors des déplacements. Cela permet aux parents de se sentir partie prenante du club ou de l'organisation. Cela allège également la charge de responsabilité des clubs/organisations et réduit le risque de confusion concernant les arrangements.

L'idéal, et en particulier avant un voyage avec nuitée, est d'organiser une brève réunion avec les parents et les enfants pour confirmer les différentes dispositions du voyage ou de fournir ces informations par écrit. Les parents doivent recevoir les numéros d'urgence des personnes qui supervisent le voyage. Il peut également être utile de demander aux enfants de signer un Code de comportement ou de les aider à en élaborer un, afin qu'ils aient conscience de ce que l'on attend d'eux pendant le voyage. Les parents doivent toujours donner leur accord pour la participation de leurs enfants.

Les renseignements médicaux essentiels et les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence doivent également être recueillis avant le voyage.

Des exemples de formulaires de consentement et de formulaires médicaux sont disponibles [ici](#).

Selon le lieu, la loi peut interdire à toute personne autre qu'un médecin ou un professionnel de la santé d'administrer des médicaments. Les clubs/organisations doivent déterminer quelles sont les règles applicables dans leur région.

Rôle des adultes accompagnateurs

Outre le comportement attendu énoncé dans le code de conduite, les adultes accompagnateurs sont responsables de ce qui suit

- Garantir la sécurité et le bien-être des enfants. Cela implique de procéder à une évaluation des risques à l'avance, notamment en ce qui concerne le transport et l'hébergement.
- Communiquer avec les parents avant et pendant le voyage, si nécessaire.
- Organiser ou confirmer tous les détails nécessaires tels que l'hébergement, la destination, le programme, les détails de la compétition, la liste du matériel et des équipements et le transport, en veillant notamment à ce que les véhicules soient en état de marche et sûrs. En fonction du lieu, il peut s'agir de s'assurer que le transport n'a lieu qu'à certaines heures (de la journée).
- Vérifier que les formulaires de consentement ont été signés par les parents et les enfants.
- Être conscient de tout besoin particulier, y compris les besoins médicaux, les handicaps, les besoins d'accès ou les médicaments. (Cela dépend du pays, car dans certains pays, il existe des règles strictes concernant l'administration de médicaments ou de traitements médicaux aux enfants, et les personnes habilitées à le faire. Dans tous les cas, les adultes qui accompagnent les enfants doivent être au courant de leurs besoins particuliers et disposer des numéros de contact d'urgence des parents).
- Vérifier que les enfants disposent des documents de voyage, d'identité ou des permis nécessaires.
- S'assurer que tous les enfants ont un numéro de téléphone d'urgence sur eux à tout moment du voyage.
- Être physiquement proche des enfants et connaître leurs positions à tout moment. Les enfants ne doivent pas être laissés sans surveillance, même pour de courtes périodes. Cela signifie que les adultes accompagnateurs ne doivent pas laisser les enfants seuls dans les hôtels le soir.
- Ne pas permettre aux enfants de quitter le groupe avec des adultes, y compris des membres de la famille, à moins que cela n'ait été convenu à l'avance et que les parents de l'enfant aient donné leur accord.
- Être conscient des besoins physiques et émotionnels des enfants et aider à répondre à ces besoins, le cas échéant, ou faire tout son possible pour répondre à ces besoins.
- Veiller à ce que les enfants et les adolescents puissent communiquer avec d'autres groupes d'enfants, par exemple en aidant à traduire si les enfants ne parlent que le dialecte local ou s'ils ont des difficultés de communication.
- Garder en permanence sur soi une copie des numéros d'urgence des parents et les informer immédiatement de tout problème.
- Signaler toute préoccupation concernant la sécurité, la protection et le bien-être des enfants au point de contact en matière de protection de l'enfance ou à la direction, y compris si des enfants sont portés disparus.
- Administrer aux enfants les médicaments et la posologie appropriés, si cela est légal dans le pays en question et si les parents/responsables ont donné leur accord à l'avance.
- Ne pas autoriser les enfants à passer la nuit seuls dans la chambre d'un adulte (à l'exception des membres de la famille) ou à dormir dans le même lit qu'un adulte.

Situations d'urgence et urgences médicales

En cas d'urgence, il convient de contacter les parents de l'enfant immédiatement ou le plus rapidement possible.

En cas d'urgence médicale, il convient de recourir immédiatement à une aide médicale.

Formulaire de consentement parental



Cliquez ici pour télécharger le formulaire, le remplir et l'imprimer.

Les parents ou tuteurs des joueurs de moins de 18 ans doivent signer ce formulaire.

Je/Nous* déclare/nous déclarons par la présente que je/nous consentons à ce que ma/notre fille/notre fils dont l'acte de naissance (BC) est joint puisse voyager à destination et en provenance de:

Nom de l'Association Membre

Nom de l'école

Nom du parent/tuteur

Nom de l'événement/tournoi

Voyages

De

À

Période

De

À

Déclaration de consentement des parents ou des tuteurs

Consentement à la participation de mon enfant à cette activité.

J'ai (nous avons) répondu aux questions concernant les informations médicales ci-dessous et je (nous) consens (consentons) à ce que, en cas de maladie ou d'accident, tout traitement nécessaire puisse être administré à mon (notre) enfant, ce qui peut inclure l'utilisation d'analgésiques.

Je comprends/nous comprenons que, bien que les responsables adultes prennent toutes les précautions nécessaires pour éviter les accidents, ils ne peuvent pas nécessairement être tenus pour responsables des pertes, dommages ou blessures causés à mon enfant.

J'ai/nous avons lu les codes de conduite et je reconnais/nous reconnaissons la nécessité pour mon/notre enfant de se comporter de manière responsable.

Organisation des voyages

J'accepte/nous acceptons les dispositions prises pour le transport de mon enfant.

Informations de l'enfant* (en MAJUSCULES)

Prénom:

Nom:

Âge:

Date de naissance:

Adresse du domicile:

Informations de la mère* (en MAJUSCULES)

Prénom:

Contact:

Contact No:

Date de naissance:

N° de passeport/carte d'identité nationale:

Nationalité:

Adresse du domicile:

Informations du père* (en MAJUSCULES)

Prénom:

Nom:

Contact:

Date de naissance:

N° de passeport/carte d'identité nationale:

Nationalité:

Adresse du domicile:

Informations du tuteur légal* (en MAJUSCULES)

Prénom:

Nom:

Contact:

Date de naissance:

N° de passeport/carte d'identité nationale:

Nationalité:

Adresse du domicile:

Consentement à l'enquête

[Association Membre, Club, Académie] mènera une enquête pendant (nom de la compétition).

Les principaux objectifs de l'enquête sont d'évaluer les connaissances en matière de nutrition, la surveillance des blessures et la sensibilisation aux mesures de protection.

Les réponses ou les informations recueillies dans le cadre de cette enquête seront anonymes et ne contiendront aucun identifiant.

Par la présente, j'accepte que mon enfant participe à cette enquête volontaire pendant (nom de la compétition).

Je ne suis pas d'accord pour que mon enfant participe à cette enquête volontaire pendant (nom de la compétition).

Informations médicales de l'enfant

Votre enfant a-t-il

Des allergies?

Oui/Non

Si oui, veuillez préciser:

Médicaments

Oui/Non

Si oui, veuillez préciser:

Un handicap nécessitant des besoins d'accès spécifiques?

Oui/Non

Si oui, veuillez préciser:

Préférence alimentaire:

Autres informations:

Halal

Oui/Non

Végétarien

Oui/Non

Doctor's Name:

Autres informations:

Téléphone du médecin:

Utilisation d'images et de vidéos et communication sur les médias sociaux	
J'autorise l'utilisation de photographies ou de vidéos de mon enfant sur le site web de [l'association membre, le club, l'académie] et dans des publications imprimées.	
J'autorise l'utilisation de photographies ou de vidéos de mon enfant sur les pages des médias sociaux de [l'association membre, le club, l'académie].	
Je confirme qu'à ma connaissance, mon enfant ne souffre d'aucune pathologie autre que celles détaillées ci-dessus et que j'informerai l'association en cas de changement.	
Lorsque mon enfant est en déplacement, je sais que la personne à contacter est..:	
Signature du parent:	Nom du Responsable de la protection:
Date:	Date:

*Les copies des passeports ou des cartes d'identité nationales des parents doivent être jointes.

*Ce document n'est valable que pour la période indiquée.

Intimité et utilisation en toute sécurité des vestiaires

Les enfants sont particulièrement vulnérables dans les vestiaires en raison des différentes étapes de l'habillage et du déshabillage et parce qu'ils sont moins surveillés qu'à d'autres moments. Le risque de problèmes entre enfants, tels que les brimades, est également présent lorsque les entraîneurs ou les membres du personnel ne sont pas sous surveillance.

Les enfants sont particulièrement vulnérables dans les vestiaires en raison des différentes étapes de l'habillage et du déshabillage et parce qu'ils sont moins surveillés qu'à d'autres moments. Le risque de problèmes entre enfants, tels que les brimades, est également présent lorsque les entraîneurs ou les membres du personnel ne sont pas sous surveillance.

Lorsque les vestiaires sont utilisés en même temps par des adultes et des enfants, il faut prévoir des zones distinctes pour se changer, se doucher et aller aux toilettes.

- Les adultes ne doivent en aucun cas se déshabiller devant les enfants dans les vestiaires. Le personnel adulte et les bénévoles, en particulier ceux du sexe opposé, ne doivent pas se trouver dans les vestiaires lorsque les enfants sont déshabillés.
- Le personnel adulte et les bénévoles ne doivent pas se changer ou se doucher en même temps que les enfants qui utilisent les mêmes installations.
- Pour les activités mixtes, des installations séparées doivent être prévues pour les garçons et les filles.
- Si un enfant ne se sent pas à l'aise pour se changer ou se doucher en public, aucune pression ne doit être exercée sur lui pour qu'il le fasse. Il faut plutôt l'encourager à le faire à la maison.
- Si les enfants handicapés doivent utiliser des installations, assurez-vous qu'elles sont accessibles et que l'enfant handicapé et la personne qui s'occupe de lui sont impliqués dans la décision de les aider ou non, et de quelle manière. Assurez-vous que l'enfant peut consentir à l'assistance qui lui est proposée.
- L'utilisation de téléphones portables et/ou d'équipements photographiques dotés de capacités d'enregistrement vidéo par le personnel et les bénévoles, ainsi que par les enfants eux-mêmes, devrait être interdite de manière générale et ne devrait en aucun cas être utilisée dans les vestiaires.
- Lorsqu'il n'y a pas de vestiaires disponibles, les enfants et leurs parents ou tuteurs doivent en être informés avant l'entraînement et il leur est conseillé

de prendre d'autres dispositions et d'emporter des vêtements supplémentaires appropriés.

- Sauf en cas de nécessité, il convient de dissuader les parents d'entrer dans les vestiaires. Le cas échéant, seul un parent du même sexe que les enfants peuvent entrer dans les vestiaires et il doit en informer l'entraîneur à l'avance. Au moins un membre du personnel du même sexe que les enfants concernés doivent être présent avec le parent lorsque d'autres enfants sont dans les vestiaires.

Le présent guide a été élaboré en réponse aux demandes de particuliers et d'organisations souhaitant obtenir des conseils sur l'utilisation en toute sécurité des vestiaires et/ou des toilettes. Il s'agit notamment de questions concernant:

- Les adultes qui ne se sentent pas à l'aise à l'idée de partager les vestiaires avec de jeunes enfants;
- Les organisateurs d'activités qui ne savent pas exactement quel niveau de supervision ils doivent assurer;
- Les enfants non accompagnés qui utilisent les installations;
- L'utilisation de vestiaires genrés par des enfants transgenres, en questionnement sur le genre ou non binaires;
- Les toilettes ou les vestiaires d'un lieu utilisé par des jeunes pour un événement, mais qui reste accessible au public.

Remarque: le terme « enfant » désigne toute personne âgée de moins de 18 ans.

Les clubs et autres organisations, les établissements et les personnes responsables des enfants ont un devoir général de diligence à leur égard. Toutefois, il n'existe pas d'exigences légales spécifiques concernant l'utilisation des vestiaires.

Ce document est donc conçu comme un guide pratique destiné à aider les individus et les organisations à examiner les questions pertinentes dans leur contexte particulier, et à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des procédures qui garantissent un environnement sûr.

Il peut s'agir de centres de loisirs, d'écoles, de gymnases privés ou de parcs publics et d'espaces ouverts utilisés pour des activités et des événements organisés.

Le contexte peut également concerner des jeunes individuels ou des groupes, des clubs ou des organisations qui louent des installations pour des entraînements, des compétitions, des événements ou

des festivals - dans ce cas, le processus de planification doit clarifier les dispositions et les responsabilités en matière de location à des tiers.

Politiques existantes de l'organe directeur national, de l'autorité locale ou de l'établissement

De nombreux organismes nationaux régissant le sport (ONS), autorités locales et installations sportives privées peuvent déjà avoir mis en place des orientations et des politiques qu'il convient de suivre en premier lieu.

La présente note d'information peut être utile en l'absence de toute autre orientation et pour aborder des questions ou des circonstances qui ne sont pas couvertes par une telle politique.

Type d'établissement

Pour établir une politique d'utilisation sûre des vestiaires, il est important de savoir si les installations seront utilisées exclusivement par des équipes ou des joueurs juniors. C'est généralement le cas lorsqu'un club possède, loue ou gère ses propres installations, ou lorsqu'il a négocié l'utilisation exclusive et ponctuelle d'une installation plus publique. L'avantage de ce type d'arrangement est qu'il réduit le risque de voir les enfants se mêler aux adultes lorsqu'ils se changent où se douchent.

Toutefois, de nombreux vestiaires sont également utilisés par d'autres adultes (équipes sportives, joueurs individuels ou membres du public).

Toutes les installations doivent disposer d'une politique de protection et de procédures de signalement des problèmes, et le personnel et les bénévoles doivent se familiariser avec celles-ci. Dans le cas d'un parc public, par exemple, l'organisateur de l'activité doit se renseigner sur le gestionnaire des lieux et sur sa politique en la matière.

Supervision dans les vestiaires

Si l'utilisation mixte du vestiaire par des adultes et des enfants est inévitable, au moins deux membres du personnel (du même sexe que les enfants) doivent superviser le groupe.

Il est important que le personnel et les bénévoles s'efforcent de trouver un équilibre entre le besoin de surveillance des adultes et le droit des enfants à l'intimité dans ce contexte.

Une surveillance dans le vestiaire peut également s'avérer nécessaire dans les cas suivants:

- Les enfants sont trop jeunes pour être laissés seuls ou se changer seuls
- Les centres de loisirs ont établi des directives selon lesquelles tout enfant de moins de 8 ans doit être accompagné (même si les enfants plus jeunes sont capables de se changer seuls)

- Le groupe comprend des enfants handicapés qui ont besoin d'un soutien et d'une aide supplémentaires pour se changer (à noter que cela doit se faire en accord préalable avec les parents ou les professionnels qui s'occupent d'eux)
- Les enfants pourraient se blesser ou accéder à un risque potentiel tel qu'une piscine sans surveillance
- Il existe des inquiétudes concernant des brimades, des bagarres ou d'autres comportements préjudiciables qui doivent être gérés
- La possibilité que des photos soient prises dans les vestiaires suscite des inquiétudes

Qui doit superviser?

Si vous avez décidé que les enfants ont besoin d'être surveillés, le personnel et les bénévoles doivent déterminer qui s'en chargera. Cette tâche permet en effet d'avoir accès à des enfants dans des circonstances de vulnérabilité accrue et il convient donc de s'assurer que les personnes qui s'en chargent ont été évaluées comme étant aptes à le faire.

Les éléments suivants doivent être pris en compte pour déterminer les exigences en matière de supervision:

- **Nombre** – il est recommandé aux organisateurs de prévoir plus d'un adulte pour la surveillance, afin d'assurer une couverture en cas d'accident ou d'incident, ou si l'un des surveillants est appelé à s'absenter
- **Le sexe** – la bonne pratique consiste à veiller à ce que les enfants soient encadrés par des membres du personnel ou des bénévoles du même sexe qu'eux.
- **Les horaires pour se changer** – en convenant d'un horaire très clair pour l'utilisation des vestiaires par les enfants,
- Les risques associés à tout contact prolongé entre les adultes et les enfants sont minimisés, notamment en adoptant des pratiques de recrutement sûres:
 - Vérification du casier judiciaire pour les personnes dont le rôle les rend éligibles
 - Déclaration sur l'honneur – remplir un formulaire de déclaration sur l'honneur approprié dans le cadre d'un recrutement sûr
 - Référence-t-elle doivent comprendre une référence d'un récent employeur chez qui la personne a travaillé avec des enfants
 - Description du poste - fournir des détails clairs sur les limites de leur poste
 - Code de conduite: document signé par les individus, qui précise les normes de comportement attendues du personnel et des bénévoles. Pour plus d'informations, consultez notre page thématique sur le recrutement sûr.

Parents en tant que superviseurs

En effet, les parents sont souvent impliqués dans l'encadrement des enfants lors des activités sportives et des sorties et peuvent apporter un soutien précieux aux organisateurs et aux entraîneurs. Lorsqu'ils ne sont responsables que de leur propre enfant (ou, par accord, des enfants de leurs parents ou amis), cela relève d'un arrangement privé qui échappe à la responsabilité des organisateurs de l'activité. Toutefois, lorsque les parents assument un rôle officiel de supervision à la demande ou avec l'accord de l'organisateur, ce qui inclut la responsabilité des enfants d'autres personnes, il convient de prendre les mêmes mesures que pour le personnel et les bénévoles afin de s'assurer qu'ils sont aptes à jouer ce rôle.

Enfants non surveillés dans les installations sportives ou de loisirs

Il existe des risques potentiels liés à l'insuffisance du niveau de surveillance des jeunes enfants par les adultes dans les vestiaires et les douches.

Responsabilités des parents (ou des personnes en charge)

Les parents et les personnes qui s'occupent d'enfants ont la responsabilité de veiller à ce que leurs enfants soient surveillés de manière appropriée lorsqu'ils fréquentent une installation sportive ou de loisirs. Il incombe aux parents de juger s'il est sûr et approprié d'autoriser leur enfant non accompagné à se rendre dans un centre sportif ou de loisirs. Ce jugement doit se fonder sur:

- La maturité générale de leur enfant en matière de développement,
- La conscience qu'a l'enfant des risques potentiels,
- Le niveau de surveillance et d'attention fourni dans l'installation.

Les parents peuvent supposer à tort que le personnel sera responsable de leurs enfants dans un établissement sportif ou de loisirs, ou dans des zones spécifiques telles que les vestiaires. Par conséquent, les parents doivent être informés des attentes de l'établissement en ce qui concerne la surveillance de leurs enfants, y compris l'utilisation des vestiaires et des douches. Et ils doivent s'assurer de ces points avant de laisser leurs enfants se rendre seuls dans un établissement sportif ou de loisirs.

Obligations des exploitants du site

Lorsque des enfants ont accès à des locaux, les exploitants assument un devoir de diligence à leur égard. Cette responsabilité varie selon qu'il s'agit d'un enfant:

- Seul et sans surveillance dont les parents assistent à une activité
- Qui participe à une activité encadrée par l'établissement
- Qui participe à un groupe scolaire, à un club ou à une autre activité gérée par un tiers
- Qui assiste à une manifestation publique.

Les exploitants ont la responsabilité de mettre en place des mesures de protection appropriées, qui comprennent la promotion et la mise en œuvre d'une politique d'admission des enfants non accompagnés. Ces informations doivent être communiquées aux parents et aux autres usagers, afin de les informer de la politique concernant les enfants non accompagnés et de toute règle relative à la surveillance des jeunes enfants au sein de l'établissement.

De nombreux établissements prennent actuellement l'âge de 8 ans comme référence (sur la base des directives sectorielles concernant la fréquentation d'une piscine par un enfant non accompagné).

Dans la pratique, les établissements doivent être en mesure de fixer un âge minimum d'admission qui soit pratique, mais il peut être difficile d'identifier l'âge d'un enfant. L'établissement peut fixer une limite d'âge inférieure, mais c'est aux parents de juger si leur enfant a besoin d'être accompagné. Les établissements doivent disposer d'une procédure pour répondre aux enfants de moins de 8 ans qui arrivent ou sont laissés seuls dans l'établissement. Refuser l'entrée ou demander à un enfant non accompagné de quitter le centre soulèverait des problèmes de protection évidents.

Locataires tiers

Les organisations qui louent des locaux doivent s'assurer qu'elles connaissent:

- Les principaux contacts de l'établissement en matière de protection, en cas de problème
- La disposition des vestiaires (par exemple, un seul sexe, des cabines ou un style villageois)
- L'accès du public aux vestiaires et aux toilettes en même temps que les enfants
- Les autres activités qui se déroulent et qui pourraient avoir un impact sur l'utilisation des vestiaires et des toilettes
- Les besoins particuliers en matière de rechange des enfants et des jeunes sous leur surveillance; il peut s'agir de leur sexe, de leur état de santé ou d'un handicap, ce qui peut nécessiter l'utilisation d'équipements spéciaux (tels que des lève-personnes ou des matelas à langer).

Si des membres du public utilisent également les toilettes et les vestiaires, veillez à ce que du personnel soit présent à ces endroits afin de (d'):

- Contrôler et garantir que les contacts entre les jeunes et les membres du public sont appropriés
- Motiver et encourager les jeunes à rejoindre leur groupe en temps voulu
- Aider les jeunes s'ils se perdent

Il convient de mettre en place des procédures pour les enfants portés disparus ou retrouvés qui n'appartiennent pas à l'activité ou à l'événement, mais qui ont été retrouvés ou transmis aux responsables de l'établissement ou aux organisateurs de l'événement.

Équipes mixtes

De nombreux sports proposent des équipes mixtes à plusieurs niveaux d'âge, et des dispositions doivent toujours être prises pour permettre aux groupes de se changer séparément. Les solutions peuvent être les suivantes:

- Chaque sexe utilise une salle ou une installation différente
- Chaque sexe dispose d'une plage horaire distincte pour se changer
- Tout le monde se change à la maison avant de partir
- Chaque sexe dispose d'un espace réservé dans une installation commune plus grande



Utilisation sûre des images et des informations

Les parents, les enfants et les clubs de football se réjouissent généralement de célébrer ou de diffuser les exploits footballistiques en photographiant les enfants lors des matches et des événements. Il est largement admis que le fait de documenter l'implication et les progrès d'un enfant tout au long de la saison, à la fois par des vidéos et des photos, contribue au plaisir du jeu. Il est également établi que certains entraîneurs trouvent utile d'utiliser des photos ou des films comme outil d'entraînement pour soutenir le développement d'un joueur.

Les Associations Membres et les clubs doivent comprendre que l'utilisation de photos et de films sur des sites Internet, des médias sociaux, des affiches, dans la presse ou d'autres publications, peut présenter des risques directs et indirects pour les enfants ou les adultes vulnérables s'ils ne sont pas gérés de manière appropriée. Toutefois, les Associations Membres et les clubs doivent se montrer favorables à ce que les enfants soient photographiés ou filmés, dans des conditions appropriées. Toute personne souhaitant filmer ou prendre des photos dans le cadre du football a la responsabilité de se familiariser avec les directives suivantes et de s'y conformer.

Prise ou utilisation inappropriée de photographies ou de vidéos d'enfants ou d'adultes vulnérables

Quelqu'un peut décider de prendre des photos ou de filmer des contenus inappropriés, potentiellement illégaux et préjudiciables :

- Enfants ou adultes vulnérables se changeant.
- Photos prises dans les toilettes.
- Utilisation d'un appareil photo au ras du sol pour photographier les jupes des filles.
- Les photos et les séquences filmées qui semblent ambiguës peuvent être utilisées de manière inappropriée et hors contexte par d'autres personnes.
- Photos et séquences filmées qui peuvent être facilement copiées et modifiées, par exemple pour créer des images ou des séquences filmées d'abus d'enfants.
- Des photos et des séquences filmées partagées en privé en ligne qui peuvent être partagées à nouveau, et éventuellement entrer dans le domaine public sur des sites web ou des médias sociaux.



L'identification, le contact ou la manipulation d'un enfant

Lorsque la photo ou la vidéo d'un enfant est accompagnée d'informations personnelles importantes (nom complet, adresse, école, équipe, etc.), elle rend l'enfant plus facilement identifiable par des tiers. Cela peut conduire, et a conduit, à ce que des enfants soient localisés, contactés et/ou « manipulés ». Même si les données personnelles restent confidentielles, les détails concernant l'école ou le club, ou le sportif ou l'équipe préférés, peuvent potentiellement être utilisés pour manipuler l'enfant.

Il y a un risque accru d'identification et de contact avec un enfant :

- Par une personne dans des circonstances où il existe des restrictions légales - par exemple si l'enfant est pris en charge par les autorités locales ou placé dans une famille adoptive.
- Lorsqu'il existe des restrictions aux contacts avec l'un des parents à la suite d'une séparation parentale, par exemple dans les cas de violence domestique.
- Dans les situations où un enfant peut être témoin dans une procédure pénale.

Photographes ou cinéastes officiels ou professionnels et médias locaux

Si une Association Membre ou un club fait appel à des photographes professionnels ou à des cinéastes, ou invite les médias à couvrir une activité footballistique, veillez à ce que les attentes des uns et des autres soient clairement définies.

L'essentiel est de planifier à l'avance et de communiquer dès le début.

Veillez suivre les étapes ci-dessous:

- Expliquez clairement ce qui est considéré comme approprié en termes de contenu et de comportement.
- Informez-les de l'engagement de votre club à protéger les enfants.
- Déterminez qui détiendra la vidéo ou les photos, pendant combien de temps elles seront conservées et/ou utilisées, et ce qu'il compte en faire, par exemple en les mettant en vente sur un site Internet ou en distribuant des vignettes au club pour coordonner les ventes.
- Remettez au photographe professionnel ou à l'équipe de tournage un badge d'identification qu'ils doivent porter en permanence.
- Précisez les endroits où il est interdit de photographier ou de filmer, par exemple les toilettes, les vestiaires, les zones de premiers secours, etc.
- Informez le photographe ou l'équipe de tournage sur la manière d'identifier - et d'éviter de prendre des photos ou de filmer - des enfants sans l'autorisation parentale requise.
- N'autorisez pas l'accès non surveillé aux enfants ou les séances de photos ou de films en tête-à-tête lors d'événements.
- N'autorisez pas les séances de photos ou de films en dehors de l'événement, par exemple au domicile d'un jeune.
- Informez les participants et les parents ou tuteurs avant l'événement de la présence d'un photographe professionnel ou d'une équipe de tournage.



Que faire en cas de refus de consentement?

Les Associations Membres, les clubs et les organisateurs d'événements ont la responsabilité de mettre en place des dispositions pour s'assurer que tout photographe ou cinéaste officiel ou professionnel puisse identifier (ou être informé) des enfants qui ne doivent pas être photographiés ou filmés en gros plan.

Il peut s'agir d'un badge, d'un autocollant ou d'un bracelet reconnaissable, et/ou d'un système permettant aux photographes et aux cinéastes de vérifier auprès de l'organisateur de l'activité footballistique et/ou du manager de l'équipe quels sont les groupes ou les individus qui ne doivent pas être photographiés ou filmés.

Mesures de bon sens pour assurer la sécurité de tous

Il convient de rappeler que la majorité des photographies et des vidéos sont appropriées et prises en toute bonne foi. Si nous prenons les mesures suivantes, nous pouvons tout de même contribuer à assurer la sécurité des enfants dans le football.

À FAIRE:

1. Partager les conseils de la CAF sur la prise de photos et de vidéos avec toutes les personnes qui deviennent membres du club (officiels, parents/soignants).
2. S'assurer que le club dispose d'une autorisation parentale écrite pour utiliser la photo et/ou la séquence filmée d'un joueur dans le domaine public, par exemple sur le site web du club, la page Facebook ou dans un article de journal. Cet élément est essentiel au regard du point 3 ci-dessous.
3. Veiller à ce que tout enfant de votre club faisant l'objet d'une procédure de prise en charge et soumis à des restrictions légales soit protégé en s'assurant que son image n'est pas diffusée dans le domaine public.

4. Veiller à ce que toutes les personnes représentées soient habillées de manière appropriée (au minimum une chemise et un short).
5. Prendre des photos qui représentent le large éventail de jeunes qui participent au football en toute sécurité, par exemple des garçons et des filles, des personnes handicapées, différentes communautés ethniques.
6. Informer les parents/responsables d'enfants et les spectateurs qu'il peut y avoir des conséquences négatives à partager des photos ou des séquences filmées liées à des informations sur leurs propres enfants ou ceux d'autres personnes sur les médias sociaux et qu'il faut être prudent en ce qui concerne le « tagging » (hashtag ou identification).
7. Établir des procédures pour répondre à toute préoccupation et la gérer, y compris des structures de signalement claires et un système pour contacter la police si nécessaire.

À NE PAS FAIRE:

1. Publier des photos avec le nom complet de la personne ou des personnes qui y figurent, sauf si vous avez obtenu l'autorisation écrite de le faire et si vous avez informé les parents/responsables de l'enfant de l'utilisation qui sera faite de la photo.
2. Utiliser des profils de joueurs avec des photos et des informations personnelles détaillées en ligne.
3. Utiliser une image à d'autres fins que celles convenues initialement, par exemple la publier dans la presse locale alors qu'elle avait été initialement produite pour une photo commémorative du club.
4. Autoriser l'enregistrement de photos ou de séquences filmées dans les vestiaires, les douches ou les toilettes - cela inclut l'utilisation de téléphones portables qui enregistrent des images.
5. Inclure toute publicité relative à l'alcool ou aux jeux d'argent dans des photos ou des séquences filmées d'enfants.



RAPPEL

- Le fait de prendre des photos ou de filmer de manière appropriée dans un lieu public n'est pas un délit, même si l'on vous demande de ne pas le faire.
- Personne n'a le droit de décider qui peut ou ne peut pas prendre des photos ou filmer dans un lieu public.
- Si vous avez de sérieuses inquiétudes concernant un éventuel problème de protection des enfants lié à la prise de photos ou de séquences filmées, appelez la police. Cette mesure ne doit être prise que si vous pensez que quelqu'un agit illégalement ou met un enfant en danger.
- Le propriétaire du terrain ou du site peut décider d'autoriser ou non la prise de photos ou de films lors d'activités liées au football lorsqu'elles se déroulent sur un terrain privé. Toutefois, vous devez le faire savoir avant d'autoriser des personnes à accéder à la propriété privée. S'ils ne respectent pas cette règle, vous pouvez leur demander de partir.
- Essayez de ne pas utiliser de photos ou de séquences filmées montrant des personnes portant des bijoux (le port de bijoux pendant le jeu est contraire aux Lois du Jeu et constitue un problème de santé et de sécurité).
- La natation en tant qu'activité sociale pour les clubs de football présente un risque plus élevé d'abus potentiel que le football, de sorte que les photos ou les séquences filmées devraient: - se concentrer sur l'activité plutôt que sur un enfant en particulier; - éviter de montrer le visage et le corps d'un enfant en entier - montrer plutôt les enfants dans l'eau, ou à partir de la taille ou des épaules; - éviter les photos et les angles de caméra qui peuvent être plus susceptibles d'être mal interprétés ou utilisés à mauvais escient que d'autres. Si vous êtes préoccupé par l'utilisation inappropriée de photos ou de séquences filmées, veuillez le signaler au Responsable de la protection de votre association ou de votre club.

Prise de vidéo comme support d'entraînement

La CAF conseille aux entraîneurs qui utilisent les séquences filmées comme une aide légitime à l'entraînement d'informer les parents/ accompagnateurs et les joueurs que cela fera partie du programme d'entraînement. Il convient d'être prudent lors du stockage des séquences filmées (voir les conseils ci-dessous). Le consentement des parents doit bien entendu avoir été donné.

Photographie générale et tournage d'événements

Lors de nombreux événements, les organisateurs souhaitent prendre des photos grand angle, plus générales, ou filmer l'événement, le site, les cérémonies d'ouverture et de clôture, etc. Il n'est généralement pas raisonnable, pratique ou proportionné d'obtenir le consentement de chaque enfant participant afin de prendre de telles photos ou de filmer, ou d'empêcher de telles photographies ou de tels films sur la base des préoccupations d'un petit nombre de parents. Dans ces circonstances, les organisateurs doivent indiquer clairement à tous les participants et à tous les parents que ce type de photos ou de films sera pris, et à quelles fins.

Stockage sécurisé

Les photographies ou les séquences filmées d'enfants doivent être conservées en toute sécurité:

- Les copies papier des photographies doivent être conservées dans un tiroir fermé à clé.
- Les photos numériques doivent être placées dans un dossier protégé dont l'accès est limité.
- Les photos numériques et les séquences filmées ne doivent pas être stockées sur des équipements portables non cryptés tels que des ordinateurs portables, des clés USB ou des téléphones mobiles.

Clubs et Liges:

- Si vous stockez et utilisez des photographies pour identifier des enfants et des adultes à des fins officielles (cartes d'identité, par exemple), assurez-vous de respecter les exigences légales en matière de traitement des informations personnelles.

Les Associations Membres doivent connaître la législation locale en matière de protection des données et de la vie privée.

Utilisation abusive et manipulation de photos et de vidéos

Un individu mal intentionné peut délibérément cibler un enfant ou un adulte vulnérable pour prendre des photos ou filmer des séquences qui peuvent être chargées sur les médias sociaux ou partagées avec d'autres individus ou groupes animés du même esprit et motivés par l'intérêt sexuel.

Parfois, ces photos ou séquences filmées sont également utilisées pour menacer l'enfant et le forcer à se livrer à une activité sexuelle non désirée et illégale. La prise et le partage de photos ou de séquences filmées de ce type peuvent s'inscrire dans le cadre d'un harcèlement plus large exercé par d'autres jeunes à l'encontre de la jeune personne ciblée, motivé davantage par le désir de l'humilier et de l'embarrasser.

Même dans le contexte d'une plaisanterie entre amis, sans intention abusive, un jeune qui prend et partage des photos ou des séquences filmées inappropriées peut commettre un délit grave et s'exposer à des poursuites pénales.

Répondre aux situations préoccupantes

Qu'il s'agisse d'activités générales du club ou d'un événement, tous les officiels du club, les bénévoles, les enfants et les parents/responsables d'enfants doivent être informés que s'ils ont des inquiétudes concernant des photographies ou des films inappropriés ou intrusifs (en ce qui concerne la manière, l'auteur ou l'endroit où les photographies ou les films sont pris), ils doivent les signaler. Les signalements peuvent être effectués auprès du (de l'):

- Organisateur de l'événement ou autre officiel.
- Responsable de la protection désigné pour l'événement.
- Responsable du bien-être au sein du Club.
- Équipe de protection au sein de l'AM

Une procédure de protection doit être mise en place pour garantir que les problèmes signalés sont traités de la même manière que tout autre problème de protection. Les inquiétudes concernant les photographes ou cinéastes professionnels doivent également être signalées à leur employeur.

Orientations pour les journalistes

La Fédération Internationale des Journalistes recommande aux journalistes et aux organisations de médias de respecter les normes éthiques les plus strictes lorsqu'ils traitent des questions relatives aux enfants.

Elle recommande aux journalistes et aux organisations de médias de:

- Fixer des normes élevées en matière d'exactitude et de sensibilité lorsqu'il s'agit de rendre compte de questions impliquant des enfants.
- Éviter la programmation et la publication d'images préjudiciables aux enfants.
- Éviter de promouvoir des stéréotypes et de faire des présentations sensationnelles impliquant des enfants.
- Examiner attentivement les conséquences de la publication de tout matériel concernant les enfants et minimiser les dommages qu'ils subissent.
- Éviter d'identifier les enfants visuellement ou d'une autre manière, sauf si l'intérêt public le justifie.
- Dans la mesure du possible, donner aux enfants le droit d'accéder aux médias afin qu'ils puissent exprimer leurs propres opinions sans être incités à le faire.
- Veiller à ce que les informations fournies par les enfants soient vérifiées de manière indépendante et veiller tout particulièrement à ne pas mettre les enfants informateurs en danger.
- Éviter l'utilisation d'images à caractère sexuel d'enfants.
- Utiliser des méthodes équitables, ouvertes et directes pour obtenir des images et, dans la mesure du possible, les obtenir au su et avec le consentement des enfants et d'un adulte responsable, d'un tuteur ou d'une personne qui s'occupe d'eux.
- Vérifier les références de toute organisation prétendant parler au nom des enfants ou représenter leurs intérêts.
- Ne pas rémunérer des enfants pour du matériel concernant le bien-être des enfants ou des parents ou tuteurs d'enfants, à moins que cela ne soit manifestement dans l'intérêt de l'enfant.

Formulaire de consentement à la prise de photos et de vidéos



Cliquez ici pour télécharger le formulaire, le remplir et l'imprimer.

Conformément à notre politique de protection, nous ne permettons pas que des photographies, des vidéos ou d'autres images de jeunes soient prises sans leur consentement. Si l'enfant est âgé de moins de 16 ans, le consentement doit être obtenu d'un parent ou d'une personne qui s'occupe de lui. Si l'enfant a plus de 16 ans, il est bon d'informer les parents que des photographies et/ou des vidéos de leur enfant peuvent être utilisées si l'enfant a donné son consentement.

Le [Nom ou club ou organisation] prendra toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que ces images sont utilisées uniquement aux fins auxquelles elles sont destinées. Si vous constatez que ces images sont utilisées de manière inappropriée, veuillez-nous en informer immédiatement.

Nom de l'enfant:	Âge:
------------------	------

Déclaration de consentement enfant âgé de 16 ans ou plus	Déclaration de consentement parent / personne en charge d'un enfant de moins de 16 ans
Veuillez cocher chaque case (ou barrer ce à quoi vous ne consentez pas), puis signer ce formulaire.	Veuillez cocher chaque case (ou barrer ce à quoi vous ne consentez pas), puis signer ce formulaire.
J'autorise l'utilisation de ma photo au sein du club/académie à des fins de représentation. ☐	J'autorise l'utilisation de la photo de mon enfant au sein du club/académie à des fins de représentation. ☐
J'autorise l'utilisation de ma photo dans d'autres publications imprimées. ☐	J'autorise l'utilisation de la photo de mon enfant dans d'autres publications imprimées. ☐
J'autorise l'utilisation de ma photo sur le site Internet du club/académie. ☐	J'autorise l'utilisation de la photo de mon enfant sur le site Internet du club/académie. ☐
J'autorise l'utilisation de ma photo sur les pages de médias sociaux du club/académie. ☐	J'autorise l'utilisation de la photo de mon enfant sur les pages de médias sociaux du club/académie. ☐
J'autorise l'utilisation d'une vidéo de moi sur le site Internet du club ou de l'académie. ☐	J'autorise l'utilisation d'une vidéo de mon enfant sur le site web du club/académie. ☐
J'autorise l'utilisation d'une vidéo de moi sur les pages de médias sociaux du club/académie. ☐	J'autorise l'utilisation d'une vidéo de mon enfant sur les pages de médias sociaux du club/académie. ☐
J'autorise l'utilisation d'une vidéo de moi à des fins de formation ou d'analyse. ☐	J'autorise l'utilisation d'une vidéo de mon enfant à des fins de formation ou d'analyse. ☐
Signature	Je confirme que j'ai lu ou que j'ai été informé de la manière dont ces images ou vidéos seront stockées au sein de l'organisation. ☐
Date du jour	Signature / Nom en majuscules
	Date du jour

Sécurité en ligne dans le football

Les environnements en ligne présentent des risques importants pour les enfants, les jeunes et les adultes qui pratiquent le football. Les enfants victimes de prédateurs sexuels en ligne, les jeunes exposés à des contenus inappropriés et les joueurs et arbitres victimes d'abus en ligne ne sont que quelques exemples des risques que les environnements en ligne peuvent représenter pour les participants au football.

Les risques liés à la protection en ligne peuvent être regroupés en trois catégories: le contenu, le contact et le conduite (les trois C).



Contenu

- Exposition à des contenus en ligne préjudiciables, inappropriés et illégaux
-
- **Enfants:** les plateformes en ligne liées au football (par exemple, les médias sociaux, les forums de supporters, les plateformes de jeux) peuvent exposer les enfants à des contenus inappropriés, y compris des contenus violents ou explicites, en particulier dans les sections de commentaires ou les liens partagés par d'autres utilisateurs. L'exposition peut se faire par accident, par curiosité ou être partagée par un adulte.
 - **Adultes:** si les adultes sont moins susceptibles d'être exposés à des contenus inappropriés, les environnements en ligne peuvent néanmoins favoriser une culture toxique, notamment autour de sujets controversés dans le domaine du football, tels que les décisions d'arbitrage ou les performances des équipes.
-
- Exemple:**
- Consultation de contenus sexuellement explicites par accident, par curiosité ou partagés par un adulte.



Contact

- Contact inapproprié avec un adulte
 - Contact inapproprié des pairs
-
- **Enfants:** Le football est un sport populaire chez les enfants, ce qui en fait des cibles de choix pour les prédateurs en ligne. La manipulation (grooming) peut avoir lieu via les médias sociaux ou les plateformes de jeu associées au football. Les prédateurs peuvent se faire passer pour des supporters, des joueurs ou des entraîneurs pour exploiter les enfants.
 - **Adultes:** si les adultes sont moins susceptibles d'être manipulés, les comportements prédateurs dans le milieu du football professionnel peuvent conduire à l'exploitation, au harcèlement ou à la manipulation par des individus sans scrupules en position de force.
-
- Exemple:**
- Un adulte attirant des enfants ou des jeunes en ligne
 - Enfants ou jeunes recevant des images ou des informations (généralement de nature sexuelle) sur un pair ou un camarade de classe.



Conduite

- Jeunes expérimentant en ligne
 - Jeunes créant, postant et diffusant du matériel sexuel explicite
 - Jeunes publiant des informations privées sur eux-mêmes et sur d'autres personnes
-
- **Enfants:** les jeunes footballeurs ou supporters peuvent être victimes de cyberintimidation de la part de leurs pairs, de leurs entraîneurs ou même d'inconnus, en particulier sur les plateformes de médias sociaux. Cela peut entraîner une grave détresse émotionnelle et affecter leur bien-être mental et leurs performances.
 - **Adultes:** les joueurs professionnels, les arbitres et les entraîneurs sont souvent confrontés à des abus en ligne de la part de supporters ou d'autres parties prenantes. Cela peut avoir un impact sur leur santé mentale et leur professionnalisme.
-
- Exemple:**
- Exploration de soi et des autres (sexting)
 - Se livrer à la cyberintimidation en partageant des images ou en « aimant » des messages négatifs sur un pair.

Parmi les autres risques en ligne auxquels sont confrontés les enfants et les adultes dans le football, on peut citer

Confidentialité des données et attaques par hameçonnage

- **Enfants:** les données personnelles des jeunes joueurs ou supporters de football pourraient être exposées par le biais d'applications, de jeux ou de comptes en ligne, ce qui pourrait conduire à des usurpations d'identité, à des fraudes ou à du cyberharcèlement.
- **Adultes:** les joueurs professionnels ou le personnel peuvent voir leurs données personnelles (y compris leur localisation, leurs contrats et leurs revenus) exposées, ce qui peut entraîner des atteintes à la vie privée, des fraudes ou une exploitation financière.

Escroqueries et fraudes

- **Enfants:** les enfants peuvent être victimes de fraudes, telles que de faux agents promettant des essais ou des bourses d'études dans le domaine du football, pour ensuite demander des paiements ou des informations personnelles.
- **Adultes:** certains agents ou organisations frauduleux peuvent exploiter des footballeurs adultes, des entraîneurs ou des membres du personnel en leur proposant de faux contrats, des avenants ou des programmes d'investissement.

Trucage de matchs et corruption

- **Adultes:** les matchs truqués, souvent coordonnés par des plateformes de paris en ligne, peuvent porter atteinte à l'intégrité du football. Les joueurs ou les officiels peuvent être contraints ou soudoyés pour manipuler les résultats des matchs, ce qui peut détruire des carrières et la réputation du sport.



Risques en ligne

Les risques liés à la sécurité en ligne comprennent, mais ne sont pas limités à:

- Se rendre identifiable en publiant des informations personnelles sur les médias sociaux, telles que l'école qu'ils fréquentent ou l'adresse de leur domicile.
- Communiquer avec d'autres personnes en ligne.
- Risque de relations inappropriées entre des adultes en position de confiance ou d'influence et les jeunes avec lesquels ils travaillent.
- La manipulation sexuelle, la séduction, l'exploitation et l'abus, ou les contacts non désirés.
- L'exposition à des contenus inappropriés, y compris la pornographie, le matériel raciste ou haineux ou les comportements violents.
- Le fait d'être encouragé à créer ou à partager du matériel inapproprié ou nuisible d'eux-mêmes ou d'autres personnes, y compris des sextos (messages, images ou vidéos à caractère sexuel).
- Encourager des activités nuisibles, y compris la consommation de substances nocives telles que les drogues illégales, l'alcool, les cigarettes ou les vapes.
- La cyberintimidation, le trolling ou les réprimandes par les pairs et les personnes qu'ils considèrent comme des « amis » - dans le domaine du sport, il peut s'agir de commentaires ou de réactions négatives sur leurs performances ou leurs résultats.
- L'accès à des informations inexactes et donc potentiellement dangereuses
- L'encouragement à prendre part à des comportements violents ou à des tendances néfastes
- La consultation de contenus ou l'adoption de comportements qui encouragent des attitudes malsaines à l'égard de leur santé et de leur corps, notamment des contenus favorables à l'anorexie ou à l'automutilation.

Conséquences des abus en ligne

Le harcèlement, les abus ou l'exploitation en ligne peuvent entraîner des problèmes de santé mentale.

Chez les enfants et les jeunes, la pression exercée sur eux pour qu'ils donnent une certaine image en ligne peut avoir un impact négatif sur leur santé mentale. Les réactions négatives, les brimades ou la pression exercée sur eux pour qu'ils soient à la hauteur de leur image publique peuvent conduire à l'anxiété, à la dépression ou à l'épuisement professionnel.

Chez les adultes, les joueurs, les entraîneurs et les arbitres sont souvent soumis à un contrôle public excessif sur les médias sociaux, ce qui peut contribuer au stress, à l'anxiété et à d'autres problèmes de santé mentale.

La prévention du harcèlement, de l'abus ou de l'exploitation en ligne pour toutes les personnes impliquées dans le football nécessite des mesures de prévention telles que des codes de conduite, une éducation à la culture numérique et des mesures de cybersécurité solides.

Associations Membres

Les Associations Membres réduisent le risque de préjudice en ligne pour les enfants et les adultes en mettant en œuvre des stratégies globales qui traitent les cyber-risques et promeuvent un environnement en ligne plus sûr.

Les AM peuvent élaborer des Codes de conduite numériques qui définissent des règles spécifiques concernant le comportement en ligne des joueurs, des entraîneurs, des supporters et du personnel, en mettant l'accent sur la protection des enfants et des adultes vulnérables.

Les AM peuvent s'assurer que la protection en ligne fait partie des cadres existants de protection des enfants, en décrivant les interactions en ligne acceptables entre les enfants, les entraîneurs et les autres membres du personnel. Elles peuvent créer des règles qui limitent les communications privées en ligne entre les entraîneurs et les joueurs, en particulier les mineurs, afin d'éviter le « grooming » ou les interactions inappropriées.

Les AM peuvent mettre en place des sanctions claires et applicables en cas d'abus en ligne, de harcèlement et de comportement inapproprié au sein du football, y compris des conséquences en cas de violation des codes de conduite numériques.

Les AM peuvent éduquer les enfants, les jeunes, les parents/responsables d'enfants, les entraîneurs et le personnel du football par le biais d'ateliers sur la cybersécurité concernant la cyberintimidation, la manipulation psychologique, l'hameçonnage et les abus en ligne. L'éducation doit porter sur les comportements sûrs en ligne, la reconnaissance des risques en ligne et la manière de signaler un contenu ou des interactions inappropriés.

Les AM peuvent fournir des guides et du matériel aux enfants, aux parents et aux adultes sur les risques en ligne, la navigation sécurisée, les paramètres de confidentialité sur les médias sociaux et la reconnaissance des menaces potentielles (par exemple, les tentatives d'hameçonnage ou le grooming).

Les AM peuvent promouvoir une utilisation responsable des médias sociaux en éduquant les joueurs, les entraîneurs et les supporters sur la manière d'utiliser les plateformes de médias sociaux de manière responsable, notamment en respectant la vie privée, en évitant les interactions négatives et en reconnaissant les cybermenaces. Elles peuvent fournir des conseils sur les comportements acceptables et inacceptables lors de l'utilisation de sites web, de médias sociaux tels que Facebook, TikTok, Instagram, Twitter ou Snapchat, d'applications et de plateformes de vidéoconférence telles que Zoom ou Skype.

Les AM peuvent s'assurer que toutes les données collectées par l'association et ses membres, les applications ou les plateformes en ligne connexes sont protégées par de solides politiques de confidentialité des données (par exemple, cryptage, accès limité). Elles peuvent protéger les informations sensibles telles que les données personnelles des enfants.

Les AM peuvent utiliser des plateformes de communication sécurisées pour les interactions en ligne entre les enfants et le personnel du football, en veillant à ce que les parents soient inclus dans les communications et que les conversations soient surveillées ou cryptées pour éviter tout abus.

Les AM peuvent encourager les joueurs, les parents/accompagnateurs et le personnel à signaler les cas de cyberintimidation, de manipulation psychologique, d'abus en ligne ou tout autre comportement préjudiciable en ligne. Prévoyez des options de signalement anonyme pour encourager les personnes qui pourraient hésiter à se manifester, comme les dénonciateurs ou les victimes d'abus en ligne.

Les AM peuvent surveiller les comptes de médias sociaux de l'association, du club et de l'académie ainsi que les plateformes en ligne affiliées afin de détecter et de supprimer les comportements inappropriés, les discours haineux ou les tentatives de manipulation psychologique (grooming).

Les AM peuvent sensibiliser aux dangers en ligne par le biais de campagnes de sensibilisation portant particulièrement sur le harcèlement et les abus en ligne dans le football. Elles doivent souligner les dangers de la cyberintimidation, de la manipulation psychologique et des violations de la vie privée, et insister sur le fait que ces comportements sont inacceptables. Elles peuvent lancer des initiatives visant à réduire la cyberintimidation chez les jeunes joueurs et les supporters, à promouvoir le respect et à mettre l'accent sur un engagement positif en ligne.

Les AM peuvent fournir des directives sur les médias sociaux aux joueurs de football professionnels, en mettant l'accent sur une utilisation responsable, en protégeant les informations personnelles et en évitant les situations qui pourraient nuire à la réputation.

Les AM peuvent s'assurer que leur propre présence en ligne par le biais de leur(s) site(s) web ou de plateformes de médias sociaux respecte les lignes directrices suivantes:



- Tous les comptes de médias sociaux seront protégés par un mot de passe, et au moins deux membres du personnel auront accès à chaque compte et à chaque mot de passe.
- Le compte sera surveillé par au moins deux membres du personnel désignés par le comité de l'organisation afin d'assurer la transparence.
- Le personnel désigné qui gère notre présence en ligne demandera conseil au Responsable désigné de la protection sur les exigences en matière de protection en ligne.
- Le personnel désigné supprimera les messages inappropriés postés par des enfants ou des membres du personnel, en expliquant pourquoi et en informant toute personne susceptible d'être affectée (ainsi que les parents des enfants concernés).
- Assurez-vous que les enfants et les parents/responsables d'enfants savent qui gère les comptes de médias sociaux de l'association et qui contacter s'ils ont des inquiétudes concernant quelque chose qui s'est passé en ligne.
- Les paramètres du compte, de la page et de l'événement de l'association sont réglés sur « privé » afin que seuls les membres invités puissent voir leur contenu.
- Les détails d'identification tels que l'adresse du domicile de l'enfant, le nom de l'école ou le numéro de téléphone ne doivent jamais être publiés sur les plateformes de médias sociaux.
- Toute publication ou correspondance doit être cohérente avec nos objectifs et notre discours en tant qu'Association Membre.
- Les parents/responsables d'enfants devront donner leur accord pour que nous communiquions avec leurs enfants par le biais de médias sociaux, de plateformes de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication.
- Les parents/responsables d'enfants devront donner leur accord pour que des photos ou des vidéos de leur enfant soient publiées sur les médias sociaux.
- Les sessions de vidéoconférence seront protégées par un mot de passe afin de préserver la confidentialité des enfants et d'éviter que des tiers ne soient exposés à des contenus inappropriés ou préjudiciables.

Personnel, entraîneurs et bénévoles

Le personnel, les entraîneurs et les bénévoles travaillant régulièrement avec des enfants ou des adultes vulnérables ne doivent pas communiquer directement (en tête-à-tête) avec un enfant ou un adulte vulnérable, que ce soit par voie électronique ou en ligne (y compris par téléphone), sans la présence d'un représentant du club ou de l'équipe et/ou du parent ou de l'accompagnateur de l'enfant ou du jeune.

Le personnel, les entraîneurs et les bénévoles qui travaillent régulièrement avec des enfants ou des adultes vulnérables doivent veiller à ce que le contenu des communications soit directement associé à la pratique du sport, par exemple en conseillant sur l'organisation d'un match de football. Les communications doivent être concises et le contenu personnel ou social doit se limiter à transmettre le message de manière polie et amicale. Les communications ne doivent jamais contenir de langage à connotation sexuelle, ni promouvoir une activité ou un contact social non autorisé.

Le personnel, les entraîneurs et les bénévoles travaillant avec des enfants ou des adultes vulnérables doivent informer les parents/responsables ou l'association membre, le club ou l'académie si un enfant ou une jeune personne communique avec eux en dehors de leur rôle et informer gentiment l'enfant ou l'adulte vulnérable que le comportement est inapproprié.

Le personnel, les entraîneurs et les bénévoles qui travaillent avec des enfants ou des adultes vulnérables doivent respecter toute directive ou politique supplémentaire relative aux médias sociaux mise en place par l'association membre, le club ou l'académie.

Le personnel, les entraîneurs et les bénévoles qui travaillent avec des enfants ou des adultes vulnérables ne doivent pas:

- Se lier d'amitié avec l'enfant ou l'adulte vulnérable, le suivre ou s'engager avec lui sur les médias sociaux.
- Communiquer en privé avec un enfant ou un adulte vulnérable par téléphone, courriel ou média social.
- Demander à un enfant ou à un adulte vulnérable de garder ses communications en ligne secrètes vis-à-vis de ses parents, des personnes qui s'occupent de lui ou d'autres personnes, ou sous-entendre qu'il en est ainsi.
- Utiliser la communication électronique pour promouvoir une activité « sociale » non autorisée ou pour organiser un contact non autorisé.

- Utiliser un langage inapproprié, blasphématoire ou sexuel.
- Utiliser les capacités d'enregistrement de tout appareil (y compris un téléphone portable), y compris l'enregistrement de la voix, les appareils photo et les caméras vidéo dans les vestiaires, les zones d'habillage ou des espaces similaires.

Le personnel, les entraîneurs et les bénévoles qui travaillent régulièrement avec des enfants ou des adultes vulnérables doivent connaître la politique de protection de l'association et les directives relatives à l'utilisation de l'internet et des médias sociaux, et se comporter conformément à cette politique. Ils doivent également demander conseil au Responsable désigné de la protection en cas d'inquiétude concernant l'utilisation de l'internet ou des médias sociaux.

Le personnel, les entraîneurs et les bénévoles qui travaillent régulièrement avec des enfants ou des adultes vulnérables doivent s'assurer que tout contenu publié sur des comptes personnels publics est exact et approprié, car les enfants peuvent les « suivre » sur les médias sociaux.

Plutôt que de communiquer avec les parents par le biais de comptes personnels de médias sociaux, le personnel, les entraîneurs et les bénévoles devraient choisir un moyen de communication plus formel, comme une rencontre en personne, un courriel ou un document écrit, ou utiliser un compte ou un site web de l'organisation. Les courriels ou les messages doivent conserver le style de l'association et être rédigés de manière professionnelle, par exemple de la même manière que vous communiqueriez avec des collègues professionnels, en évitant les baisers (x) ou l'utilisation d'argot ou d'un langage inapproprié.

Le personnel, les entraîneurs et les bénévoles qui travaillent régulièrement avec des enfants ou des adultes vulnérables doivent suivre toutes les formations proposées en matière de sécurité en ligne et acquérir des connaissances de base sur les plateformes utilisées par les enfants et sur la manière de signaler ou de supprimer les contenus inappropriés en ligne.

Tout problème signalé par le biais des médias sociaux doit être traité de la même manière qu'une divulgation en personne, conformément aux procédures de signalement de l'association.

Au moins un parent doit être présent lors de la réalisation d'activités via des plateformes de vidéoconférence à domicile. Les activités proposées aux enfants par le biais de plateformes de vidéoconférence doivent être encadrées par un membre du personnel, un entraîneur ou un bénévole supplémentaire (même s'ils ne participent pas activement à l'activité) afin de garantir la transparence.

Le personnel, les entraîneurs et les bénévoles qui travaillent régulièrement avec des enfants ou des adultes vulnérables ne doivent pas s'adonner au « sexting » ou envoyer des photos obscènes à qui que ce soit.

Lorsqu'ils utilisent des téléphones portables (ou d'autres appareils) pour communiquer verbalement, par vidéo ou par texte (y compris les textos, les courriels et les messageries instantanées telles que WhatsApp ou Facebook Messenger), le personnel, les entraîneurs et les bénévoles qui travaillent régulièrement avec des enfants ou des adultes vulnérables prendront les précautions suivantes pour assurer la sécurité des enfants:

- Éviter d'avoir ou d'utiliser le numéro de portable personnel de l'enfant ou de l'adulte vulnérable et chercher plutôt à le contacter par l'intermédiaire d'un parent ou d'une personne en charge de l'enfant.
- Demander l'autorisation des parents ou des personnes en charge à chaque fois qu'ils doivent contacter directement des enfants ou des adultes vulnérables; l'objectif de chaque contact sera clairement identifié et convenu.
- Assurer la responsabilité en conservant des copies des textes, messages ou courriels envoyés et en envoyant des copies des messages à un autre membre du personnel ou aux parents/responsables d'enfants.
- Respecter la vie privée d'autrui et ne pas prendre ou distribuer de photos d'autres personnes à l'aide d'un smartphone si cela peut porter atteinte à leur vie privée.
- Avoir un téléphone distinct de son téléphone personnel pour tout contact avec les parents/tuteurs ou les enfants.
- Utiliser les textes, les courriels ou les messages pour communiquer des informations - par exemple pour rappeler aux enfants ou aux jeunes les événements à venir, le kit à apporter ou les horaires des entraînements - et non pour engager une conversation.
- Si un enfant ou un adulte vulnérable interprète mal une telle communication et tente d'engager la conversation avec un membre du personnel, un entraîneur ou un bénévole, prenez les mesures suivantes:
 - Mettre fin à la conversation ou cesser de répondre,
 - Suggérer d'aborder le sujet lors du prochain entraînement ou du prochain événement,
 - Informer le Responsable désigné de la protection de l'association/du club/de l'académie dans un souci de transparence,
 - Si vous êtes inquiet pour l'enfant ou l'adulte vulnérable, fournissez les coordonnées du Responsable désigné de la protection de l'association/club/académie ou des agences appropriées, et signalez toute inquiétude en utilisant les procédures de signalement de l'organisation.

Enfants et parents/tuteurs

Les enfants et leurs parents/tuteurs doivent connaître la politique de sécurité en ligne de l'association/du club/de l'académie et en accepter les termes. Leur comportement en ligne doit être conforme aux Codes de conduite de l'association/du club/de l'académie pour les enfants et les parents/tuteurs.

Les enfants doivent suivre les directives de l'association/du club/de l'académie concernant l'utilisation de tous les appareils numériques, y compris les smartphones, les tablettes et les consoles.

Les parents/tuteurs doivent protéger la vie privée de tous les enfants en ligne et réfléchir soigneusement au contenu qu'ils partagent sur notre sport en ligne, à l'endroit où ils le partagent et aux personnes avec lesquelles ils le partagent.

Afin que tous les enfants puissent apprécier les activités sportives et y participer activement, l'utilisation des téléphones portables pendant les activités doit être découragée. Le personnel, les entraîneurs ou les bénévoles qui travaillent avec des enfants doivent leur expliquer comment l'utilisation de téléphones portables pendant les activités a un impact sur la sécurité de leur environnement et sur leur niveau de participation et de réussite.

L'AM, le club ou l'académie doit informer les enfants et les parents/tuteurs de la manière et de la personne à contacter en cas d'urgence ou de modification des dispositions convenues précédemment. Ils doivent informer les parents/tuteurs des moments appropriés pour contacter les enfants qui sont absents lors de tournois, de matches ou de camps d'entraînement et les décourager de tenter de les contacter en dehors de ces moments. Comme il n'est pas possible de contacter les enfants pendant les activités, les parents et tuteurs doivent recevoir le numéro d'un membre du personnel qui sera joignable en cas d'urgence.

Protocoles d'intervention

Répondre aux situations dans lesquelles un enfant, un jeune ou une personne vulnérable risque d'être victime ou a été victime de harcèlement, d'abus ou d'exploitation.



Signaler des préoccupations

Toute personne qui, au sein du football africain, s'inquiète du bien-être d'un enfant ou de toute autre personne, a le devoir de faire part de ses inquiétudes. C'est ce qu'on appelle notre « devoir de vigilance ».

Les préoccupations en matière de protection peuvent être signalées:



Discuter en personne avec un Responsable désigné de la protection du club, de l'académie ou de l'association.



Appeler un Responsable désigné de la protection d'un club, d'une académie ou d'une association en composant un numéro de téléphone dédié à cet effet.



Envoyer un courriel concernant votre préoccupation à un Responsable désigné de la protection du club, de l'académie ou de l'association.

Si un club ou une académie n'a pas de Responsable désigné de la protection, vous pouvez faire part de votre inquiétude au Responsable de la protection de l'association ou même à la CAF ou à la FIFA.

La FIFA met à disposition un système de dénonciation confidentiel, dédié, hautement sécurisé et basé sur le web, qui permet aux individus de signaler tout problème de protection. Les utilisateurs peuvent joindre des documents justificatifs et créer une boîte postale anonyme qui leur permet de correspondre avec la FIFA sans fournir d'informations personnelles.

La FIFA adopte une approche de tolérance zéro en la matière et toutes les questions soulevées seront traitées conformément à nos règles statutaires, à nos Codes de conduite et à nos directives internes.

Toutefois, si vous pensez qu'un enfant ou un adulte vulnérable dans le domaine du football est exposé à un risque imminent qui nécessiterait une attention immédiate et urgente, veuillez contacter les organismes de protection statuaire compétents dans votre pays.

Si, pour quelque raison que ce soit, vous ne pensez pas pouvoir faire part de votre inquiétude au Responsable de la protection de l'académie, vous avez la possibilité de le faire au niveau du CAF ou de la FIFA.



Pour signaler un problème à la CAF, envoyez un e-mail à l'adresse suivante

Caf.safeguarding@cafonline.com



Pour signaler un problème à la FIFA, vous pouvez utiliser le Portail de signalement de la FIFA

<https://fifa.gan-compliance.com/p/Case?locale=en-GB>

Consignation des signalements

Lorsque vous signalez un problème, vous pouvez utiliser le formulaire de signalement ci-dessous. Si vous n'utilisez pas ce formulaire, le personnel chargé de la protection des enfants utilisera ce formulaire ou un formulaire similaire pour enregistrer votre inquiétude.

Déclaration à la police

Si vous pensez que l'enfant ou la personne qui vous préoccupe est en danger immédiat, vous devez le signaler directement à la police. Si vous avez déjà signalé l'incident à la police, vous devez en informer le personnel de protection désigné par votre club, académie ou association lorsque vous vous adressez à lui, afin qu'il puisse assurer le suivi auprès des autorités. Vous pouvez également l'indiquer sur le formulaire de signalement.

Comment les préoccupations se manifestent-elles?

Vous pouvez vous préoccuper du bien-être d'un enfant ou d'une autre personne dans les cas suivants:

- Vos propres observations - ce que vous voyez et entendez - souvent au fil du temps - vous amènent à vous préoccuper du bien-être de l'enfant ou de la personne.
- Vous recevez une révélation de violence interpersonnelle, d'abus ou de harcèlement de la part d'un jeune joueur ou d'un tiers.
- Un tiers (un dénonciateur) vous fait part de ses préoccupations concernant le bien-être d'un jeune joueur ou d'une autre personne.

Quelle que soit la manière dont un problème survient, il est de votre devoir de le signaler.

Confidentialité

Tous les cas signalés seront traités de manière confidentielle, en veillant à ce que seules les personnes qui ont besoin d'être informées pour aider l'enfant ou une autre personne soient mises au courant de la situation. La loi peut également imposer l'obligation de signaler le problème à la police ou à une autre autorité statutaire. C'est souvent le cas lorsqu'il s'agit de maltraitance ou de négligence à l'égard d'enfants. Tous les éléments du dossier doivent rester confidentiels et être conservés en toute sécurité, conformément à la législation relative à la protection des données.

Comment gérons-nous les préoccupations signalées?

Après s'être assuré qu'un enfant ou une autre personne n'est pas en danger immédiat, le personnel désigné comme responsable de la gestion du problème doit mettre en place un Groupe de gestion des cas. Ce groupe, composé de trois personnes au maximum, commencera par classer le problème afin de déterminer s'il s'agit d'un problème de niveau élevé, moyen ou faible.

Un problème de haut niveau sera très probablement transmis à la police ou à une autre autorité statutaire compétente. Le club, l'académie ou l'association doit prendre conseil auprès de la police ou de l'autorité avant d'entamer une enquête ou une procédure disciplinaire. Compte tenu de la gravité du problème, le club, l'académie ou l'association devra très probablement engager une procédure disciplinaire après avoir reçu l'assurance que cette procédure et toute enquête interne ne compromettent pas la procédure pénale.

Une préoccupation de niveau moyen est une affaire sérieuse qui contrevient à la politique de protection et au code de conduite du club, de l'académie ou de l'association, mais qui ne nécessite pas d'être transmise à la police ou à une autorité statutaire. Le club, l'académie ou l'association peut être amené à ouvrir une enquête et l'affaire peut finir par être entendue lors d'une audience disciplinaire interne devant une commission disciplinaire.

Une préoccupation de faible niveau sera un cas de mauvaise pratique qui peut être traité par des avertissements et l'obligation de remédier à la mauvaise pratique, éventuellement par le biais d'une formation complémentaire.

Lorsque le Groupe de gestion des cas estime que le problème n'a pas d'implications en matière de protection, l'affaire est classée ou renvoyée à une autre instance.

Le Groupe de gestion des cas peut également recommander la suspension provisoire d'une personne lorsque l'on craint que la personne accusée d'un délit a) présente un risque pour les enfants ou d'autres personnes dans le football, b) présente un risque pour la réputation d'un club, d'une académie ou d'une association nationale, ou c) puisse interférer avec les enquêtes menées sur l'affaire.

Protections en cas de signalement

Un club, une académie ou une association prendra des mesures pour protéger une « personne affectée » ou un « dénonciateur » ayant fait part d'un problème de protection. Nous reconnaissons que certaines personnes peuvent craindre les conséquences d'un signalement, en particulier lorsque l'auteur présumé est en position d'autorité.

Toute personne qui soulève de bonne foi un problème de protection ne doit pas faire l'objet de représailles ou d'autres conséquences négatives en raison de son signalement.

Dans la mesure du possible, un club, une académie ou une association doit préserver la confidentialité de l'identité des personnes concernées ou des dénonciateurs et ne partager ces informations que si la loi l'exige ou pour mener à bien une action disciplinaire.

Ces protections ne s'appliquent pas à une personne qui soumet intentionnellement une préoccupation fautive, vexatoire, de représailles ou frivole.



Si l'incident ou la préoccupation est immédiate et qu'il y a un risque de préjudice important pour un enfant ou une autre personne qui a besoin de protection, appelez la police locale et/ou les services sociaux.

Une fois que l'affaire a été renvoyée, remplissez ce formulaire et soumettez-le au Responsable désigné de la protection au sein du club, de l'académie ou de l'association. Ce formulaire doit être utilisé pour consigner les détails de toute préoccupation soulevée. Une copie doit être envoyée au responsable de la protection du club, de l'académie ou de l'association.

Tout doit être mis en œuvre pour préserver la confidentialité des informations. Les informations ne doivent être partagées qu'avec les personnes qui ont besoin de les connaître, si cela est dans l'intérêt supérieur de l'enfant ou de la personne concernée. Le formulaire doit être rempli pour tous les niveaux de préoccupation, même si aucune action immédiate n'est nécessaire.

Informations de la personne qui remplit le formulaire			
Nom:			
Organisation:		Fonction:	
Adresse:			
Courriel:		Téléphone:	
Nom et informations de la personne qui a fait part de la préoccupation (si elle est différente de celle mentionnée ci-dessus):			
Nom:			
Adresse:			
Courriel:		Téléphone:	
Informations de la personne à laquelle l'inquiétude est attribuée (la personne présumée avoir causé un préjudice):			
Nom:			
Organisation:		Fonction:	
Lien avec la victime présumée du préjudice:			
Informations de la victime présumée (s'il y en a plus d'une, continuer sur une autre page)			
Nom:			
Académie/Club/Programme:		Date de naissance:	
Âge au moment de l'incident (des incidents):		Sexe:	
Parent/tuteur (inclure le nom et l'adresse):			
Courriel:		Téléphone:	
Tout besoin particulier ou handicap identifié:		Date(s) de l'incident(s):	

Détails de l'incident préoccupant

Description de l'incident ou des incidents (veuillez inclure autant de détails que possible). Si un enfant ou un adulte vulnérable vous a parlé, notez les détails exacts de la conversation - évitez de les influencer. Veuillez inclure toute autre information, y compris le lieu, le nombre d'incidents, les détails concernant les témoins, etc. - veuillez continuer sur une feuille séparée si nécessaire)

Toute action entreprise:

Veuillez indiquer si vous êtes en contact avec d'autres organismes concernant cet incident, en précisant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne à contacter.

Police/force de l'ordre

Nom du contact:

Courriel:

Téléphone

Mesures prises/détails des conseils:

Protection sociale

Nom du contact:

Courriel:

Téléphone

Mesures prises/détails des conseils:

Les formulaires suivants peuvent être utilisés par le(s) responsable(s) désigné(s) pour gérer les problèmes après leur réception.



Cliquez ici pour télécharger le formulaire, le remplir et l'imprimer.

Registre de gestion des cas de protection			
Informations de la (des) victime(s) présumée(s)			
Nom:			
Club/Académie:		Fonction:	
Adresse:			
Courriel:		Téléphone:	
Informations de l'(des) auteur(s) présumé(s)			
Nom:			
Club/Académie:		Fonction:	
Adresse:			
Courriel:		Téléphone:	
Informations de la personne qui a soulevé le problème de protection			
Nom:			
Club/Académie:		Fonction:	
Adresse:			
Courriel:		Téléphone:	
Informations du Responsable désigné de la protection du club, de l'académie ou du programme			
Nom:			
Club/Académie:		Fonction:	
Adresse:			
Courriel:		Téléphone:	
Informations de la personne chargée de la tenue de ce dossier de gestion de cas			
Nom:			
Club/Académie:		Fonction:	
Adresse:			
Courriel:		Téléphone:	

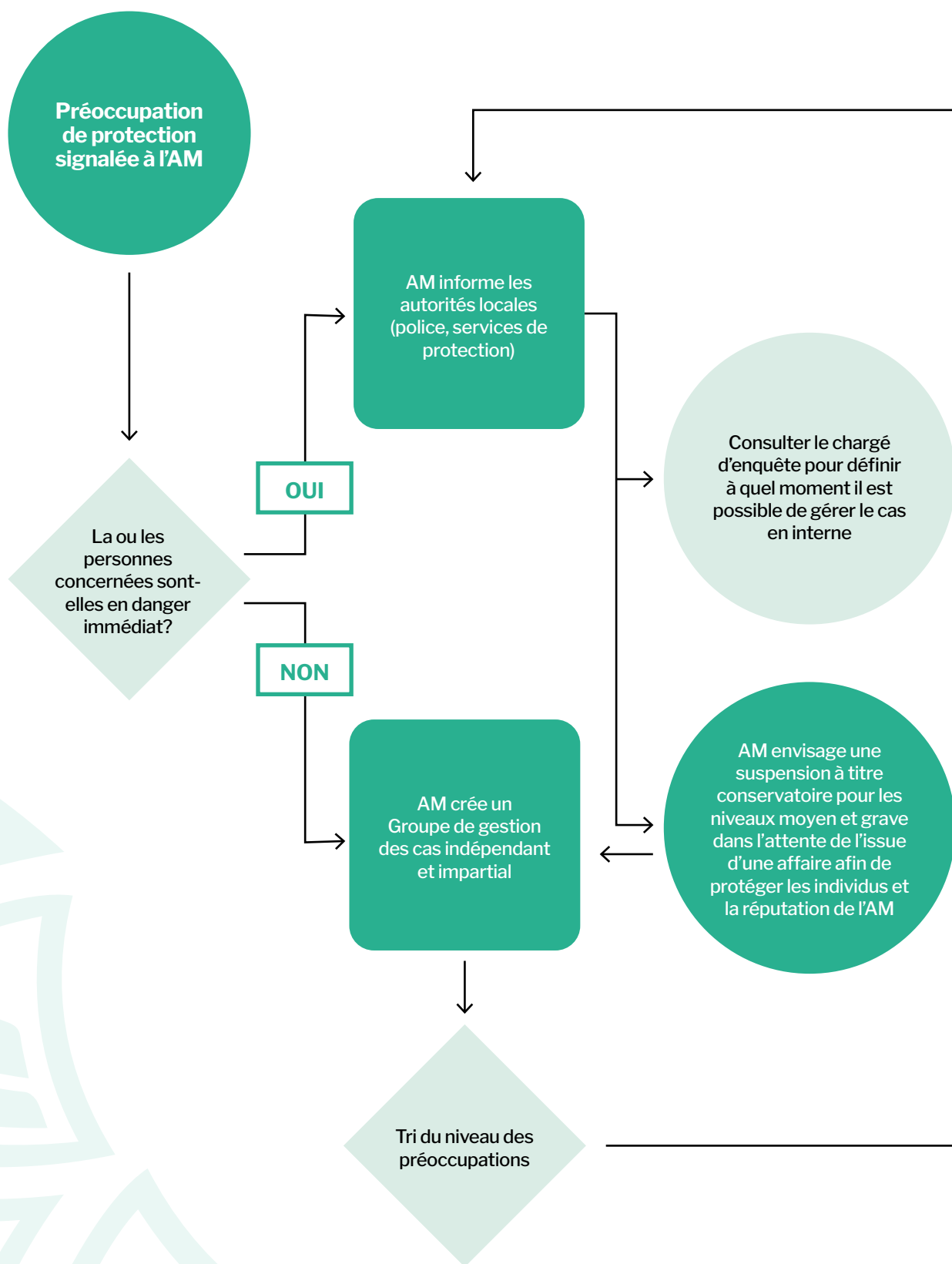
Le problème a-t-il été soumis à une autorité extérieure?			
Oui/Non:		Date de la saisine:	
Personne à l'origine de la saisine:		Police/force de l'ordre:	
Pays:			
Responsable de l'enquête:			
Adresse:			
Courriel:		Téléphone:	
Service des poursuites:			
Adresse:			
Courriel:		Téléphone:	
Protection sociale:			
Pays:		Chargé de dossier:	
Adresse:			
Courriel:		Téléphone:	

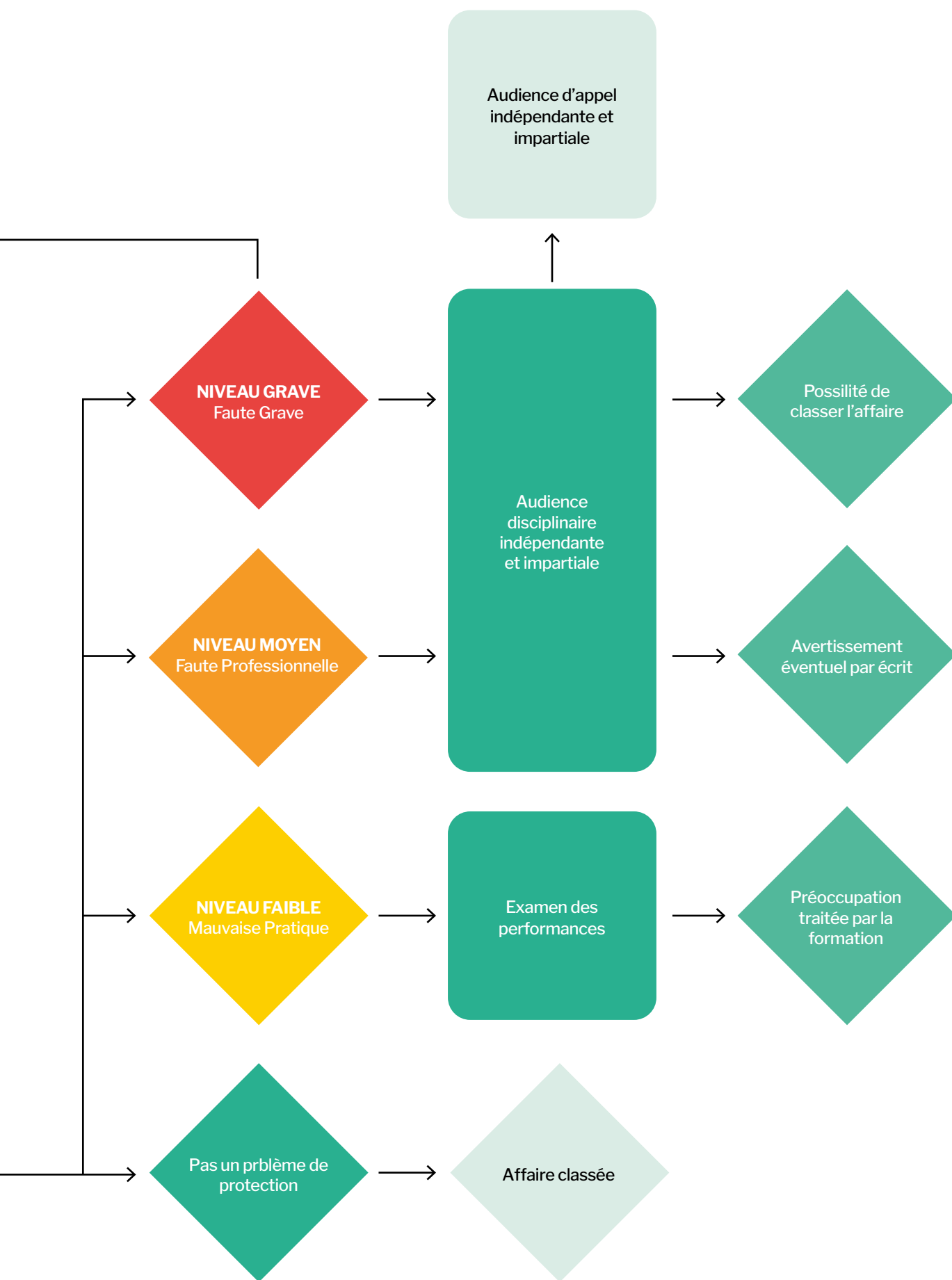
Détails du Groupe de gestion des cas			
Personne 1:			
Organisation:		Fonction:	
Adresse:			
Courriel:		Téléphone:	
Personne 2:			
Organisation:		Fonction:	
Adresse:			
Courriel:		Téléphone:	
Personne 3:			
Organisation:		Fonction:	
Adresse:			
Courriel:		Téléphone:	

Organigramme de la saisine



Cliquez ici pour télécharger le formulaire, le remplir et l'imprimer.





Problèmes de protection au sein du football africain

Préoccupations spécifiques en matière de protection ayant un impact sur le football africain



Agents malhonnêtes et trafic d'êtres humains

La traite des êtres humains désigne généralement le processus par lequel des personnes sont placées ou maintenues dans une situation d'exploitation en vue d'un gain économique.



La traite des êtres humains peut avoir lieu à l'intérieur d'un pays ou impliquer des mouvements transfrontaliers.



Elle touche toutes les régions et la plupart des pays.



Les femmes, les hommes et les enfants sont victimes de la traite à des fins diverses, notamment le travail forcé et l'exploitation dans les usines, les exploitations agricoles et les ménages privés, l'exploitation sexuelle et le mariage forcé.

La traite des êtres humains dans le cadre du football est un problème majeur sur notre continent, des agents malhonnêtes utilisant la promesse de tests dans des clubs professionnels pour soutirer frauduleusement de l'argent aux parents et aux familles de joueurs prometteurs.

Des enfants ont été victimes de ce trafic, tant à l'intérieur de leur pays qu'au-delà des frontières. L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime estime que plus de 15 000 enfants sont acheminés chaque année d'Afrique de l'Ouest vers l'Europe, souvent dans l'espoir de devenir footballeurs professionnels.

Une enquête menée en 2023 par la FIFPRO auprès de 263 joueurs professionnels de sept pays africains - le Botswana, le Cameroun, la République démocratique du Congo, le Ghana, le Kenya, la Zambie et le Zimbabwe - a révélé que plus de 70% d'entre eux avaient été contactés par une personne prétendant les aider à changer de club. Cependant, 56% d'entre eux n'ont jamais bénéficié de l'essai qui leur avait été promis et 44% n'ont pas signé le contrat qu'on leur avait fait miroiter.



Les AM doivent être conscientes du problème des agents malhonnêtes et du trafic de jeunes joueurs de football, un acte qui va à l'encontre du règlement de la FIFA sur le statut et le transfert des joueurs et qui peut également enfreindre les lois internationales visant à prévenir le trafic d'êtres humains.

Comment les agents malhonnêtes opèrent-ils?

Le Dr James Esson, originaire du Ghana et professeur de Géographie humaine à l'Université de Loughborough, a effectué des recherches sur la traite des êtres humains dans le domaine du football en Afrique.

Afin de clarifier certaines des idées fausses qui entourent cette forme particulière de migration, il a élaboré un résumé du processus de migration, étape par étape.

1. Une personne prétendant être un agent de football ou un découvreur de talents identifie un joueur lors d'un match ou d'un essai et lui offre la possibilité d'être recruté par un club étranger. Il s'agit d'un agent malhonnête, qui ne rencontre pas toujours ses victimes, car ce trafic peut même se dérouler en ligne, par le biais des médias sociaux par exemple.
2. L'agent véreux demande au joueur de l'argent en échange de l'opportunité sportive, ce qui s'apparente à une « commission d'intermédiaire ». Il demande également des fonds supplémentaires pour couvrir les frais de subsistance et l'argent de poche dans le pays de destination.
3. La famille proche et élargie du joueur vend souvent des biens familiaux, retire ses frères et sœurs de l'école ou contracte un prêt pour couvrir les frais. Ce prêt est généralement de l'ordre de 3 à 5 000 euros.
4. Le joueur arrive dans un pays de destination souvent avec un visa touristique de courte durée. Contrairement à ce qu'affirment les médias, les conditions de voyage ne sont pas toujours illégales ou dangereuses. Les joueurs arrivent souvent par des voies légales, et dans le cas contraire, ils utilisent souvent des moyens de transport conventionnels avec de faux documents de voyage.
5. À l'arrivée dans le pays de destination, l'agent malhonnête prend souvent les documents du joueur et son argent de poche pour les mettre « en sécurité ».
6. Pendant son séjour dans le pays de destination, le joueur peut ou non assister à un essai avec un club. Dans certains cas, l'agent véreux abandonne le joueur à son arrivée dans le pays de destination.

7. Si le joueur n'est pas abandonné à son arrivée, il peut être amené à participer à plusieurs essais jusqu'à ce qu'un contrat soit proposé et que l'agent véreux soit satisfait des conditions.
8. Si les essais sont concluants, le joueur signe un contrat avec le club. Le problème, c'est que le contrat est généralement un contrat d'exploitation avec des conditions défavorables pour le joueur.
9. Si le joueur ne réussit pas ses essais ou si son contrat n'est pas renouvelé et qu'il n'est pas possible de trouver un autre club, l'agent malhonnête abandonne le joueur. Dans la plupart des cas, l'intermédiaire emporte également sa « commission d'intermédiaire », les documents du joueur et l'argent restant.
10. Lorsque le joueur se rend compte de la précarité de sa situation, il hésite souvent à retourner dans son pays d'origine. Il peut décider de rester dans le pays de destination de manière illégale, sans aucun moyen de subsistance.

Réglementation sur le transfert des mineurs

Le règlement de la FIFA stipule clairement que les transferts internationaux de joueurs ne sont autorisés que si le joueur est âgé de plus de 18 ans. Il existe cinq exceptions à cette règle, mais il est peu probable qu'elles s'appliquent lorsqu'un agent malhonnête en Afrique approche un joueur mineur pour lui offrir la possibilité d'être recruté par un club étranger.

Agents de la FIFA

Les agents de football légitimes et autorisés à agir en tant qu'intermédiaires entre un joueur et un club sont des agents sous licence de la FIFA. Ils sont enregistrés auprès de la FIFA et de l'Association Membre du pays dans lequel ils opèrent. Ils doivent répondre à des critères d'éligibilité stricts, passer l'examen d'agent de la FIFA et payer un droit de licence.

Une approche par un agent de football d'un mineur ou de son tuteur légal en relation avec les services d'un agent de football ne peut avoir lieu plus de six mois avant que le mineur n'atteigne l'âge auquel il peut signer son premier contrat professionnel conformément à la loi applicable dans le pays ou le territoire où le mineur sera employé. Cette démarche ne peut être effectuée qu'après avoir obtenu le consentement écrit préalable du tuteur légal du mineur.

Essais à l'étranger

Pour les joueurs mineurs (moins de 18 ans), la FIFA a défini des règles supplémentaires, qui stipulent notamment ce qui suit:

- Les joueurs ne peuvent participer à un essai que pendant la saison au cours de laquelle ils fêtent leur 16e anniversaire.
- Les parents doivent avoir donné leur accord écrit pour que le joueur participe à l'essai.
- Les clubs ne sont pas autorisés à vous demander de l'argent pour participer à un essai.
- Personne n'est autorisé à vous demander ou à recevoir de l'argent pour organiser un essai.
- Avant votre essai, le club doit enregistrer le Formulaire de mise à l'essai de la FIFA dans son système numérique (FIFA TMS). Le club doit remplir ce formulaire avec vous. Dans ce formulaire, le club et vous vous mettez d'accord sur les conditions de l'essai, comme par exemple la prise en charge du voyage, de l'hébergement, des repas et des dépenses quotidiennes.
- Le club doit prendre en charge les frais médicaux au cas où vous vous blesseriez pendant l'essai.
- Vous ne pouvez participer qu'aux séances d'entraînement et aux matches amicaux.
- La durée maximale de l'essai est de huit semaines pour les joueurs âgés de 21 ans ou moins, et de trois semaines pour les joueurs âgés de plus de 21 ans.
- Un joueur professionnel sous contrat n'est autorisé à effectuer un essai avec un autre club que si son club actuel lui en donne l'autorisation écrite.

Sécurité des événements de football

Tous les événements footballistiques organisés sous la juridiction des Associations Membres et de leurs clubs doivent être sûrs, agréables et inclusifs. Il incombe en effet aux Associations Membres d'organiser des événements sûrs, tant du point de vue de la santé et de la sécurité que du point de vue de la protection des personnes. La Confédération Africaine de Football fournit des conseils sur les mesures de sécurité à prendre en cas de problèmes liés à la sécurité des foules lors d'événements de grande envergure. La protection des joueurs, des spectateurs (y compris les enfants), des personnes travaillant sur les sites de compétition ou impliquées dans le transport est souvent oubliée.

Les organisateurs de compétitions ont la responsabilité de protéger toutes les personnes qui assistent à un match ou à un tournoi en mettant en place des mesures de protection, tant au niveau de la prévention que de l'intervention.

Toute personne travaillant lors d'un match ou d'un tournoi a la responsabilité de protéger les autres personnes présentes lors du match ou du tournoi. En effet, elle doit être en mesure de reconnaître et de signaler les problèmes de protection et doit donc disposer de connaissances, d'une compréhension et d'une sensibilisation adéquates en ce qui concerne les questions de protection. Pour ce faire, il peut être nécessaire de demander à toutes les personnes travaillant lors d'un match ou d'un tournoi de suivre une formation ou des séances d'information sur la protection. **Cela inclut les personnes impliquées dans le match ou le tournoi mais qui ne travaillent pas sur les lieux de la compétition, c'est-à-dire celles qui travaillent à l'hôtel ou au niveau des transports.**

Tous les matches ou tournois doivent avoir un Responsable de la protection ou une équipe désignée à cet effet. Aucun problème ne doit être ignoré. Toute personne ayant ressenti, vu ou douté d'un risque de protection doit le signaler au responsable ou à l'équipe de protection désigné(e).

Les problèmes de protection signalés lors de matches ou de tournois doivent être gérés par le responsable ou l'équipe de protection désignée. Cela implique le recours à une équipe de gestion des cas pour déterminer si le cas mérite d'être soumis à une procédure disciplinaire sportive ou aux autorités locales. Lors de certains tournois majeurs, l'équipe de gestion des cas peut être désignée à l'avance et être disponible pour examiner toute question soulevée.

Le responsable ou l'équipe de protection désigné(e) déterminera les procédures de signalement pour un match ou un tournoi et veillera à ce que les personnes qui travaillent, participent ou assistent à l'événement sachent comment signaler les faits en communiquant les protocoles de signalement.

Le responsable ou l'équipe de protection désigné, ainsi que le groupe de gestion des cas, ont le pouvoir de suspendre une personne soupçonnée d'avoir commis une violation des règles de protection et de l'empêcher de travailler, d'assister ou de participer à un match ou à un tournoi de quelque manière que ce soit. Cette mesure vise à protéger les autres personnes qui assistent au match ou au tournoi et à empêcher la personne accusée d'interférer avec les enquêtes.

Le monde du football doit dénoncer toute forme de harcèlement, d'abus ou d'exploitation lors d'un match ou d'un tournoi. Nous devons dire NON aux différentes formes de violence interpersonnelle.

Avant un match ou un tournoi

Avant un tournoi ou un match, le responsable de la protection ou l'équipe désignée peut organiser une formation ou des séances d'information sur la protection avec le personnel de l'événement, les officiels de l'événement, les membres de l'équipe et les officiels de l'équipe. Cette formation doit inclure des informations sur la manière de faire part d'une préoccupation. Il s'agit en particulier de vérifier que les joueurs comprennent et sont conscients des mesures de protection et qu'ils savent comment faire part de leurs inquiétudes.

Lorsque l'événement implique des jeunes de moins de 18 ans, que ce soit en tant que sportifs ou dans tout autre rôle, l'enfant/le jeune et ses parents/responsables doivent signer un formulaire de consentement/assentiment. Les formulaires d'assentiment sont utilisés pour les participants qui ne sont pas légalement en mesure de donner leur consentement, tels que les enfants ou les personnes souffrant de troubles cognitifs. Le formulaire documente l'accord du participant et le consentement de ses parents ou de son tuteur légal pour qu'il participe à l'événement.

Les formulaires de consentement et d'assentiment doivent couvrir les questions de protection, de santé et de sécurité, y compris, mais sans s'y limiter, l'autorisation de prendre des photos et d'utiliser des supports multimédias.

Tous les adultes travaillant lors de l'événement doivent avoir un certificat de police (ou casier judiciaire) ou au moins avoir signé une déclaration sur l'honneur attestant qu'ils n'ont jamais été condamnés pour des délits sexuels ou d'autres délits violents et qu'ils n'ont jamais été disqualifiés dans un quelconque pays pour travailler avec des enfants ou des personnes vulnérables.

Tous les membres de l'**entourage de chaque** équipe participante doivent également être en possession d'un certificat de police ou avoir signé un formulaire d'auto-déclaration.

Chaque équipe doit disposer d'un membre du personnel dont le rôle est notamment d'être le responsable désigné de la protection ou du bien-être de l'équipe. Ce rôle peut par exemple être confié à un membre de l'équipe responsable des soins médicaux, à condition qu'il ait également des compétences en matière de protection.

Le responsable ou l'équipe de protection désigné(e) sera chargé(e) d'établir un processus de signalement et de gestion des cas. L'organisateur de l'événement doit être informé de cette procédure et l'ensemble du personnel et des équipes doit recevoir ces informations lors de séances d'information.

Hébergement et transport

Les officiels d'équipe et les joueurs doivent disposer de chambres séparées. Aucun joueur ne doit être obligé de partager sa chambre avec un officiel de l'équipe. De plus, les officiels et les joueurs doivent obligatoirement disposer de chambres séparées pour les hommes et pour les femmes.

Les locaux doivent garantir l'intimité et la sécurité tout en étant faciles à évacuer en cas d'incendie ou d'autres situations d'urgence. Les chambres doivent avoir des serrures qui peuvent être ouvertes de l'extérieur et les fenêtres ne doivent pas être barricadées. Les serrures des salles de bains doivent être fonctionnelles.

Dans les installations communes, les salles de douche, les toilettes et les vestiaires doivent offrir suffisamment d'intimité.

Lorsque les joueurs sont âgés de moins de 18 ans, les chaînes de télévision et l'accès multimédia doivent être sûrs et adaptés aux enfants.

Les jeunes joueurs de moins de 18 ans doivent faire l'objet d'une surveillance adéquate à tout moment - nourriture, médicaments, accès à l'extérieur, etc. Aucun joueur de moins de 18 ans ne doit être autorisé à sortir des lieux de compétition et d'hébergement sans la supervision ou l'autorisation de son directeur d'équipe. La direction de l'équipe doit veiller à ce que les joueurs ne soient pas exposés à des lieux, des équipements ou des substances susceptibles de leur nuire.

Des mesures doivent être prises pour s'assurer qu'aucune personne non autorisée n'a accès à l'hébergement, au transport et à d'autres zones d'accès restreint.

Les managers d'équipe doivent disposer des coordonnées d'urgence de tous les joueurs et les communiquer au responsable de la protection des données de l'événement ou de l'équipe.

Des mesures doivent être prises pour s'assurer que tous les transports sont sûrs et que les joueurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à être transportés sans qu'un responsable adulte de l'équipe ne soit à bord.

Médias et communications

L'attaché de presse ou l'équipe médiatique doit s'assurer qu'il dispose des formulaires de consentement et d'autorisation pour tous les enfants ou adultes vulnérables susceptibles d'être photographiés au cours de l'événement.

Il est interdit d'utiliser des téléphones portables, des appareils photo ou tout autre équipement d'enregistrement audiovisuel dans les vestiaires, les salles de douche, les toilettes, les vestiaires et les dortoirs privés, sauf autorisation préalable.

Des mesures doivent être prises pour s'assurer que les enfants et les jeunes joueurs sont vêtus de manière appropriée lors de l'utilisation de photos pour la publication de photos et aucune photo ou vidéo représentant des enfants de manière irrespectueuse, avilissante, déplaisante ou embarrassante ne doit être autorisée.

Aucune photo/vidéo inappropriée ne peut être prise et/ou stockée sur un appareil à quelque moment que ce soit. Si la personne photographiée ne se sent pas en sécurité ou mal à l'aise à cause d'une photo, d'une séquence ou d'une partie de celle-ci, le contenu répréhensible doit être supprimé de tous les appareils, du stockage externe et/ou des supports multimédias après évaluation du problème.

Aucun équipement photo/vidéo non autorisé ne peut être utilisé.

Aucune intimidation, aucun trolling ni aucun contenu objectivement répréhensible n'est autorisé dans les médias sociaux.

Toute conversation privée non modérée ou tout contact dans les médias sociaux est strictement interdit avec tout joueur âgé de moins de 18 ans.

Tous les membres du personnel des médias doivent respecter des normes élevées en matière de protocoles médiatiques afin de garantir la sécurité en ligne et hors ligne de tous les enfants et jeunes joueurs.

Au cours du match ou du tournoi

Les sites de compétition doivent être dotés de vestiaires adéquats offrant une intimité individuelle pour se changer et permettant l'utilisation de douches et de toilettes. Des produits sanitaires et d'hygiène pour les femmes doivent être mis à disposition par les organisateurs de l'événement.

Aucun adulte ne doit être autorisé à se déshabiller ou à se changer, dans les vestiaires ou les installations de rechange, devant des joueurs de moins de 18 ans ou d'un sexe différent, sans intimité, et aucun jeune joueur ne peut faire de même devant un adulte.

Pendant le match ou le tournoi, il ne doit y avoir aucune tolérance pour les brimades, les humiliations, les insultes, etc. dans les vestiaires, sur le terrain de jeu ou sur les terrains d'entraînement.

Aucune personne non autorisée, y compris les parents ou les personnes extérieures, ne doit être autorisée à pénétrer dans les vestiaires des équipes et les officiels des équipes doivent veiller à ce que l'interdiction d'utiliser des téléphones portables dans les vestiaires, les douches et les toilettes soit scrupuleusement respectée.

Les organisateurs d'événements doivent veiller à ce que des zones d'attente/de repos soient prévues pour les enfants entre les activités autres que les vestiaires/toilettes et que ces zones soient surveillées de manière adéquate par du personnel ou des bénévoles compétents et sensibilisés à la protection.

Tout équipement, installation ou matériel dangereux dans les locaux ou sur le lieu de la compétition doit être étiqueté avec une mise en garde adéquate et ne doit pas être accessible aux membres de l'équipe ou au public.

Si des séances individuelles de photographie, de soins médicaux ou autres sont nécessaires avec des enfants, elles doivent être accompagnées/supervisées par le responsable de la protection de l'équipe.

Il est important de garantir l'égalité d'accès à la participation aux activités du tournoi pour tous les enfants, indépendamment de leur appartenance ethnique, de leur origine, de leur sexe, de leur religion, de leurs capacités, de leur handicap, de leur statut socio-économique, etc.

Des protocoles de signalement des problèmes de harcèlement, d'abus et d'exploitation doivent être mis en place et partagés avec les équipes, le personnel et les spectateurs. Les services d'assistance ou d'information doivent connaître les procédures de signalement des problèmes de protection.

Les services médicaux présents lors des matches et des tournois doivent être en mesure de fournir un soutien et des soins psychosociaux tenant compte des traumatismes aux victimes de la violence interpersonnelle.

Surveillance, signalement et gestion des cas

Le responsable ou l'équipe de protection de l'événement doit superviser et contrôler la mise en œuvre lors d'un match ou d'un tournoi et rendre compte aux organisateurs de l'événement des activités et des recommandations pour l'avenir.

Des formulaires de signalement d'incidents et des possibilités de signalement anonyme doivent être disponibles lors des matches et des tournois. Le maintien de la confidentialité par le biais des procédures de signalement et de gestion des cas est une priorité absolue.

Le responsable ou l'équipe de protection désigné(e) doit veiller à ce qu'il existe des mécanismes clairs de signalement et d'enquête rapide pour enregistrer les préoccupations, ouvrir des dossiers et en assurer le suivi.

Le responsable ou l'équipe de protection désigné(e) doit avoir accès à un groupe de gestion des cas comprenant une personne ayant une formation juridique.

Le responsable ou l'équipe de protection désigné(e) transmet à la police et aux autorités locales les cas de disparition d'enfant, d'abus de drogues ou de substances, d'infraction pénale, et informe la direction de l'AM qu'une affaire pénale a été transmise.

Le responsable ou l'équipe de protection désigné(e) veille à ce que les problèmes de protection d'un niveau faible à modéré, comme convenu par l'équipe de gestion des cas, soient résolus de manière appropriée.

Après le match ou le tournoi

Le responsable ou l'équipe de protection désigné(e) préparera un rapport sur l'événement. Les problèmes signalés seront rapportés avec les détails des mesures prises. Le rapport respectera le besoin de confidentialité des victimes de violence interpersonnelle et des personnes accusées de manquements aux règles de protection dont l'affaire n'a pas encore été entendue par un comité interne de discipline et d'éthique ou par un tribunal pénal externe.



Cliquez ici pour télécharger le formulaire, le remplir et l'imprimer.

Formulaire de rapport de match sur la protection

1. Y a-t-il eu des incidents liés à la protection des enfants ou des personnes vulnérables au cours de la journée de match? Oui/Non

Dans l'affirmative, veuillez décrire la nature des incidents et les mesures prises:

2. Les protocoles de protection (escortes des joueurs, accès aux vestiaires, mesures de sécurité, distribution de nourriture et d'eau) ont-ils été respectés tout au long de la journée ? Oui/Non

Si ce n'est pas le cas, quelles sont les lacunes identifiées et quelles sont les mesures immédiates qui ont été prises:

3. Tous les membres de l'équipe ont-ils respecté les mesures de protection, notamment en portant une pièce d'identité appropriée, en arrivant au stade à l'heure et en signalant tout problème ? Oui/Non

4. Certains membres de l'équipe ont-ils eu un comportement inacceptable? Oui/Non

Si oui, veuillez fournir des détails:

5. Les responsables de la protection des équipes ont-ils accompagné leur équipe tout au long de la journée de match (en arrivant, en restant et en partant ensemble dans le même bus) ? Oui/Non

6. Des jeunes joueurs, des arbitres, des officiels ou des spectateurs ont-ils soulevé des questions concernant la sécurité ou le bien-être au cours de l'événement ? Oui/Non

Dans l'affirmative, décrivez comment ces préoccupations ont été traitées:

7. Des incidents de harcèlement, d'intimidation ou d'abus (verbal ou physique) ont-ils été signalés par des joueurs, des officiels, des membres du personnel ou des participants ? Oui/Non

Si oui, veuillez fournir des détails sur la manière dont ces incidents ont été traités:

8. Une séance d'information sur la protection a-t-elle été organisée à l'intention des équipes et tous les membres du personnel ont-ils été informés de leurs responsabilités? Oui/Non

9. Y a-t-il eu des obstacles au maintien des normes de protection pendant l'événement (par exemple, manque de ressources, mauvaise communication) ? Oui/Non

Si oui, veuillez fournir des détails:

10. Avez-vous des recommandations à formuler pour améliorer les procédures de protection lors des prochains matchs ?

Violence fondée sur le genre dans le football

La violence à l'égard des femmes et des filles est un problème grave et répandu qui touche des personnes de tous âges, de tous milieux et de tous pays. Elle peut prendre de nombreuses formes, y compris des abus physiques, sexuels, émotionnels et économiques. Les niveaux de violence fondée sur le genre sont élevés dans de nombreux pays africains.

La violence physique à l'encontre des femmes et des filles peut inclure des dommages physiques, tels que les coups, les morsures, l'étouffement et l'utilisation d'armes. La violence sexuelle peut inclure le viol, l'agression sexuelle et le harcèlement sexuel. La violence émotionnelle peut inclure les abus verbaux, les comportements menaçants et les comportements de contrôle ou de manipulation. La violence économique peut consister à contrôler l'accès aux ressources, telles que l'argent ou la nourriture, ou à empêcher quelqu'un de chercher un emploi ou de suivre des études.

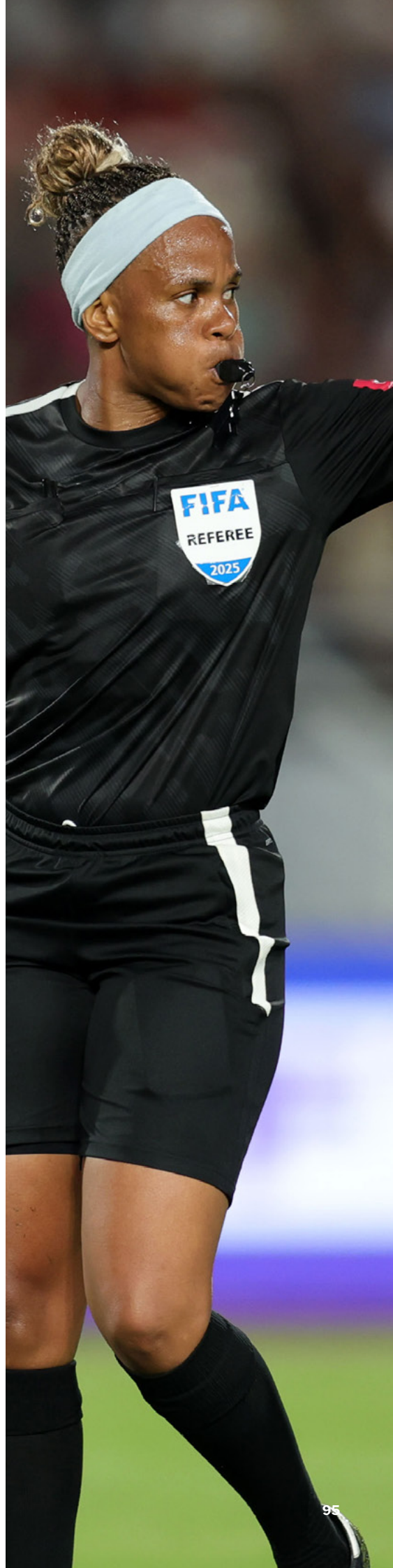
Dans le domaine du sport, on a signalé des cas de joueuses d'élite tuées par leurs partenaires intimes (féminicide) après des disputes sur le contrôle des ressources gagnées grâce à la participation des joueuses d'élite aux activités sportives.

La violence à l'égard des femmes et des filles est souvent le fait de partenaires intimes, mais elle peut aussi être le fait de membres de la famille, d'amis, voire de personnes en position de pouvoir dans le sport. Elle peut se produire dans divers contextes, notamment à la maison, sur le lieu de travail, au sein de la communauté et dans notre sport.

La violence à l'égard des femmes et des filles constitue une violation des droits de l'homme et nuit profondément au bien-être physique et mental des personnes qui en sont victimes. Elle constitue également un obstacle majeur à l'égalité des sexes et peut avoir de graves répercussions sur les familles, les communautés et les sociétés. Il est important de prendre des mesures pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles, et d'aider les victimes à obtenir l'aide et l'assistance dont elles ont besoin.

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à la prévalence de la violence à l'encontre des femmes et des filles dans le football, notamment une culture de déséquilibre des pouvoirs et d'inégalité entre les sexes, ainsi qu'un manque de politiques et de procédures appropriées pour prévenir et traiter cette violence. En outre, la proximité et l'intensité du football peuvent créer des environnements propices aux abus et à l'exploitation.

Il est important que les associations et les clubs de football, les entraîneurs et les joueurs prennent des mesures pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles. Il peut s'agir de mettre en œuvre des politiques et des procédures pour traiter et signaler les cas d'abus, de promouvoir l'égalité et le respect entre les sexes et de dispenser une éducation et une formation sur ces questions aux joueurs, aux entraîneurs et aux autres parties prenantes. Par ailleurs, il est important que les organisations de football créent des environnements sûrs et favorables à l'entraînement et à la compétition des femmes et des jeunes filles, et qu'elles veillent à ce que les auteurs d'actes de violence ou d'abus subissent des conséquences claires.



Quel est le lien entre le football et la violence à l'égard des femmes?

À l'instar d'autres activités humaines, le football constitue un environnement où les gens apprennent et reproduisent des attitudes, des comportements et des normes sociales. Le football a la capacité d'influencer, d'informer et de façonner les attitudes et les comportements de manière négative ou positive.

Les environnements footballistiques sont des lieux où la violence à l'égard des femmes peut se produire directement et, s'ils sont autorisés, ils peuvent servir de cadre à des attitudes et des comportements ancrés en faveur de la violence.

D'un point de vue plus positif, le football et les cultures qui y sont liées peuvent contribuer à réduire les inégalités en matière de santé et de genre dans la société. Sur le terrain et en dehors, le football offre l'environnement et l'occasion de fixer et de renforcer des normes communautaires positives en matière de respect et d'égalité. Il peut remettre en question les normes, les pratiques et les structures problématiques afin de favoriser un changement culturel transformateur. C'est pourquoi les terrains de football ont un grand potentiel pour influencer le changement social et prévenir la violence à l'égard des femmes en créant des environnements inclusifs, équitables, sains et sûrs pour les hommes et les femmes, les garçons et les filles.

L'inégalité entre les sexes et les normes sexistes néfastes sont des facteurs clés de la violence à l'égard des femmes. La violence à l'égard des femmes et des filles est grave, répandue et motivée par l'inégalité entre les sexes. L'inégalité entre les sexes crée le contexte social nécessaire pour permettre la violence à l'égard des femmes et des filles. Les facteurs sexospécifiques de la violence à l'égard des femmes et des filles sont les suivants:

- Tolérance de la violence à l'égard des femmes et des filles
- Contrôle des hommes sur la prise de décision et limites à l'indépendance des femmes dans la vie publique et privée
- Rôles de genre rigides et constructions stéréotypées de la masculinité et de la féminité
- Relations entre pairs masculins qui mettent l'accent sur l'agression et le manque de respect à l'égard des femmes

Les actions visant à prévenir la violence à l'égard des femmes comprennent:

- La remise en question de la tolérance à l'égard de la violence à l'égard des femmes et des filles
- La promotion de l'indépendance et de la prise de décision des femmes
- La remise en question des stéréotypes et des rôles sexospécifiques
- Le renforcement des relations positives, égalitaires et respectueuses
- La promotion et la normalisation de l'égalité des sexes dans la vie publique et privée



Signaler des préoccupations

L'inégalité entre les sexes se produit lorsque les hommes ont un statut supérieur à celui des femmes et peuvent contrôler les femmes dans différentes sphères de la vie.

La violence à l'égard des femmes est causée par l'inégalité entre les sexes, notamment les rapports de force inégaux entre les femmes et les hommes, la rigidité des rôles, des normes et des hiérarchies entre les sexes, et l'attribution aux femmes d'un statut inférieur dans la société. La promotion et la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes constituent un élément essentiel de la prévention de la violence à l'égard des femmes.

La prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles peut être considérée comme opérant à trois niveaux.

Troisième niveau de prévention ou de réponse (tertiaire)

Soutenir les survivants de la violence interpersonnelle et demander des comptes aux auteurs, et s'efforcer de prévenir la récurrence de la violence interpersonnelle.

Deuxième niveau de prévention ou de réponse précoce (secondaire)

Vise à modifier la « trajectoire » des personnes présentant un risque supérieur à la moyenne de subir ou de commettre des actes de violence interpersonnelle.

Premier niveau de prévention (primaire)

Des initiatives concernant l'ensemble de la population qui s'attaquent aux principaux facteurs sous-jacents de la violence interpersonnelle.

La protection dans le football comprend la prévention et l'intervention (ou réponse). La prévention primaire et secondaire est ce que nous faisons pour minimiser le risque de violence interpersonnelle à l'encontre des participants au football. Les réponses tertiaires sont ce que nous faisons lorsque nous craignons qu'une personne risque de subir, ou subisse, un préjudice ou un abus.

Les mesures de prévention de la violence à caractère sexiste dans le football comprennent des initiatives visant à promouvoir des changements dans les modèles de comportement sociaux et culturels des hommes et des femmes de tous âges.

La plupart des pratiques visent à sensibiliser les associations de football, les clubs de football et les entraîneurs de football et à promouvoir le renforcement de leurs capacités en matière de prévention de la violence à caractère sexiste.

De nombreux responsables du football sont encore dans le déni ou continuent de minimiser l'existence ou l'ampleur de la violence fondée sur le sexe dans ce sport et, lorsque des problèmes se posent, ils tentent de les ignorer ou de les étouffer. Ce tabou doit être brisé pour faire évoluer la situation et créer un environnement sûr pour dénoncer les cas de violence sexiste dans le football.

Promouvoir l'égalité des sexes dans le football

Plusieurs mesures peuvent être prises dans le football pour améliorer l'égalité des sexes et promouvoir l'inclusion et l'autonomisation des femmes et des filles:

Mettre en œuvre des politiques et des procédures visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes:

il s'agit notamment d'élaborer des politiques de lutte contre la discrimination et le harcèlement et de mettre en place des procédures de signalement et d'intervention en cas d'abus.

Assurer l'éducation et la formation:

proposer des programmes d'éducation et de formation aux joueurs, aux entraîneurs et aux autres parties prenantes sur les questions liées à l'égalité des sexes, telles que la discrimination, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes et des filles.

Augmenter la représentation des femmes et des filles aux postes de direction:

encourager et soutenir la participation des femmes et des filles à des postes de direction dans le football, notamment en tant qu'entraîneurs, officiels de match et administrateurs.

Favoriser une culture du respect et de l'inclusion:

promouvoir une culture qui valorise la diversité et l'inclusion et s'employer activement à créer un environnement accueillant et favorable à tous les individus, quel que soit leur sexe.

Promouvoir et soutenir la participation des femmes et des jeunes filles au football: encourager et soutenir la participation des femmes et des filles au football à tous les niveaux, notamment en mettant à leur disposition des ressources et des installations et en leur offrant des possibilités de compétition et de développement.

Accroître la couverture médiatique et la visibilité du football féminin: améliorer la visibilité et la couverture du football féminin dans les médias, afin de promouvoir la participation et la réussite des femmes et des jeunes filles dans ce sport.

En prenant ces mesures, le football peut œuvrer à la création d'un environnement plus inclusif et plus équitable pour les femmes et les filles.

Travailler avec les femmes et les filles pour lutter contre les inégalités entre les sexes

Il existe plusieurs façons de travailler avec les femmes et les filles pour surmonter les inégalités entre les sexes

Assurer l'éducation et la formation: proposer des programmes d'éducation et de formation qui enseignent aux femmes et aux filles leurs droits et les questions liées à l'égalité des sexes, telles que la discrimination, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes et des filles. Ces programmes peuvent aider les femmes et les filles à comprendre leur propre valeur et leur propre mérite, et leur donner les moyens de faire valoir leurs droits et de défendre leurs propres besoins

Encourager et soutenir le leadership: encourager et soutenir la participation des femmes et des filles à des rôles de direction, à la fois dans le cadre du football et en dehors. Cela peut aider les femmes et les filles à développer les compétences et la confiance dont elles ont besoin pour défendre leurs intérêts et ceux des autres, et pour œuvrer à la création d'une société plus inclusive et plus équitable.

Favoriser une culture du respect et de l'inclusion: promouvoir une culture du respect et de l'inclusion et œuvrer activement à la création d'un environnement accueillant et favorable à tous les individus, quel que soit leur sexe.

Soutenir et responsabiliser les femmes et les jeunes filles: offrir un soutien et une assistance aux femmes et aux filles qui sont confrontées à des difficultés ou à la discrimination, et les aider à accéder aux ressources et aux services susceptibles de les aider.

Dénoncer la violence et les abus: si vous êtes témoin ou victime de violence ou d'abus, parlez-en et signalez-le aux autorités compétentes ou à un responsable désigné de la protection dans le football.

En prenant ces mesures, vous pouvez travailler avec les femmes et les filles afin de surmonter les inégalités entre les sexes et de créer une société plus inclusive et plus équitable.

Travailler avec les hommes et les garçons pour lutter contre les inégalités entre les sexes

En utilisant et en partageant leur pouvoir et leurs privilèges, les hommes et les garçons peuvent modifier les normes et les idées dominantes sur le genre et la masculinité, et remettre en question les croyances, les pratiques, les institutions et les structures patriarcales qui sont à l'origine de l'inégalité entre les hommes et les femmes.

La masculinité positive est un concept qui fait référence à une forme saine et respectueuse de la masculinité. Elle implique de rejeter les rôles et les attentes traditionnels des hommes et des femmes qui sont nuisibles ou limitatifs, et d'adopter à la place des qualités et des comportements respectueux, empathiques et inclusifs.

La masculinité positive ne consiste pas à être « dur » ou agressif, mais plutôt à être authentique et fidèle à soi-même, et à traiter les autres avec respect et compassion. Elle implique d'être conscient des stéréotypes sexistes néfastes et de les remettre activement en question, ainsi que de reconnaître la valeur et la diversité de toutes les personnes, quel que soit leur sexe.

La promotion d'une masculinité positive peut contribuer à créer une société plus inclusive et plus équitable; elle peut également profiter aux hommes et aux garçons en leur permettant d'être eux-mêmes et d'exprimer une gamme plus large d'émotions et de comportements. Elle peut également contribuer à prévenir la violence et les abus, car elle encourage les hommes et les garçons à remettre en question et à rejeter les comportements et les attitudes préjudiciables qui contribuent à la violence et aux abus.

Il existe plusieurs façons de travailler avec les hommes et les garçons dans le football afin de promouvoir une masculinité positive:

Assurer l'éducation et la formation: proposer des programmes d'éducation et de formation qui enseignent aux hommes et aux garçons les questions liées à l'égalité des sexes, telles que la discrimination, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes et des filles. Ces programmes peuvent aider les hommes et les garçons à comprendre l'importance d'une masculinité positive et le rôle qu'ils peuvent jouer pour la promouvoir.

Encourager les modèles positifs: mettre en avant des modèles positifs dans le football qui démontrent des formes saines et respectueuses de la masculinité. Cela peut aider les hommes et les garçons à voir qu'il est possible de réussir et d'être respecté tout en étant compatissant et inclusif.

Favoriser une culture du respect et de l'inclusion:

promouvoir une culture du respect et de l'inclusion dans le football et œuvrer activement à la création d'un environnement accueillant et favorable à tous les individus, quel que soit leur sexe.

Promouvoir et soutenir la participation des femmes et des jeunes filles au football: encourager et soutenir la participation des femmes et des jeunes filles au football à tous les niveaux, et œuvrer à la création d'un environnement qui leur soit ouvert et accueillant.

Dénoncer la violence et les abus: si vous êtes témoin ou victime d'actes de violence ou d'abus dans le football, parlez-en et signalez-les aux autorités compétentes ou à un responsable de la protection au sein du sport.

En prenant ces mesures, vous pouvez travailler avec les hommes et les garçons dans le sport pour encourager une masculinité positive et créer un environnement plus inclusif et équitable dans le football.

Coaching pour lutter contre la violence fondée sur le genre

Les entraîneurs de football peuvent, dans le cadre de leur travail avec les femmes, les filles, les hommes et les garçons, s'attaquer à l'inégalité entre les sexes et à la violence à l'encontre des femmes et des filles en enseignant, parallèlement à l'entraînement au football, des compétences de vie transformatrices en matière de genre.

Les approches transformatrices de l'égalité des sexes sont des programmes et des interventions qui donnent aux individus la possibilité de remettre activement en question les normes de genre, de promouvoir des positions d'influence sociale et politique pour les femmes dans les communautés et de remédier aux inégalités de pouvoir entre les personnes de sexe différent.

Les séances d'apprentissage de la vie visant à transformer le genre abordent des questions telles que les rôles et les attitudes des hommes et des femmes, les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles, les comportements respectueux à l'égard des femmes et les masculinités positives.

Les entraîneurs de football peuvent favoriser le développement harmonieux des joueurs en leur inculquant des aptitudes à la vie quotidienne en même temps que des aptitudes sportives. Dans le football, cela se fait souvent en créant un espace sûr pour que les joueurs réfléchissent et discutent entre eux des compétences de vie applicables non seulement au football, mais aussi à d'autres aspects de leur vie.

Les compétences de vie (ce que l'on peut faire) se composent de compétences interpersonnelles, intrapersonnelles et cognitives (ce que l'on a), de connaissances (ce que l'on sait) et de mentalités ou d'attitudes (ce que l'on croit et ce que l'on valorise). Les compétences de vie, lorsqu'elles sont soutenues

par des environnements favorables et des possibilités d'exercer une action personnelle, peuvent conduire à l'autonomisation des femmes et des filles, des hommes et des garçons.

Les compétences de vie représentent les actions positives qu'une personne peut accomplir dans la vie, comme prendre de bonnes décisions ou défendre les droits de l'homme. Les compétences de vie sont le résultat d'une combinaison de:

- **Compétences interpersonnelles** comme les compétences en matière de communication, l'empathie ou la capacité à travailler avec d'autres personnes au sein d'une équipe.
- **Compétences intrapersonnelles** comme la confiance en soi, la conscience de soi et la maîtrise de soi.
- **Compétences cognitives** comme la pensée critique, la créativité et la prise de décision.
- **Connaissances:** il peut s'agir de beaucoup de choses, y compris de la violence fondée sur le genre. D'autres exemples de connaissances contribuant à l'acquisition de compétences nécessaires à la vie courante pourraient être la compréhension de la santé et des droits génésiques, de l'hygiène dans le cas de la pandémie de COVID 19, ou des dangers des mines dans un environnement post-conflit.
- **Mentalité ou attitude,** par exemple croire que les gens devraient avoir des droits égaux. D'autres exemples de mentalités ou d'attitudes peuvent être la conviction qu'il est important d'étudier dur pour améliorer ses chances dans l'enseignement supérieur, la persévérance dans la réalisation d'un objectif ou la capacité à résister à la pression des pairs en cas de conséquences négatives.

Le développement de la confiance, de la résilience et de la compétence chez les filles et la promotion d'une masculinité positive chez les garçons sont des exemples de la manière dont les aptitudes à la vie quotidienne peuvent contribuer à lutter contre l'inégalité entre les sexes et à réduire la violence à l'égard des femmes et des filles.

Un espace sûr de réflexion et de discussion sur les compétences nécessaires dans la vie courante peut être créé à la fin d'une session de formation, ou à un autre moment désigné, où l'entraîneur peut s'asseoir avec son groupe de formation et explorer différentes compétences nécessaires dans la vie courante, y compris celles qui favorisent l'inégalité entre les sexes et luttent contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Des compétences qui peuvent transformer les normes inéquitables en matière de genre et faire progresser l'égalité des sexes et la justice en renforçant la confiance, la compétence et l'autonomie des filles et des jeunes femmes et en développant la sensibilisation au genre et une autre vision de la masculinité chez les garçons et les jeunes hommes.

Règlement sur les licences des clubs

Les Associations Membres (AM) sont tenues d'établir et d'appliquer un système de licence pour les clubs en conformité avec les règlements de la CAF sur les licences de clubs. Ces systèmes doivent être clairement décrits dans les statuts des AM, qui doivent également identifier les organes compétents responsables de l'octroi, du contrôle et de la révocation des licences de club.

Les règlements soulignent l'importance des mesures de protection et de bien-être pour les jeunes joueurs, comme le précisent les dispositions respectives pour le football féminin et masculin:

1.

Règlement sur l'octroi de Licence aux Clubs Féminins de la CAF

Article 26, SW.02: Protection et bien-être des joueuses et des enfants

2.

Règlement sur l'octroi de Licence aux Clubs Masculins de la CAF

Article 29, S.05: Protection et bien-être des joueurs et des enfants

Principales exigences pour les candidats à la licence:

Les candidats à la licence doivent prendre les mesures suivantes pour protéger et assurer le bien-être des jeunes joueurs:

- **Mettre en œuvre des mesures de protection:** élaborer et appliquer des mesures conformes aux directives de la CAF pour protéger les jeunes joueurs et les joueuses et assurer un environnement sûr pendant les activités organisées par le club.
- **Faire appel à l'expertise en matière de protection de l'enfance:** collaborer avec des professionnels de la protection de l'enfance basés localement pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies de protection adaptées aux besoins du club.
- **Nommer un responsable de la protection:** recruter un responsable de la protection de l'enfance au sein de l'administration du club pour superviser la mise en œuvre de ces mesures.
- **Élaborer une politique de protection de l'enfance:** établir et appliquer une politique globale de protection de l'enfance qui décrit l'engagement du club en matière de protection de l'enfance, les procédures à suivre pour répondre aux problèmes de protection et les mécanismes de signalement et de résolution des incidents.

Autres mesures:

- Former régulièrement le personnel, les entraîneurs et les bénévoles aux principes de protection dans le football et à leurs responsabilités dans la garantie d'un environnement sûr.
- Contrôler et évaluer l'efficacité des mesures de protection afin d'assurer une amélioration continue.
- Favoriser une culture de la sensibilisation et de la responsabilité, en encourageant toutes les parties prenantes à participer activement à la création d'un environnement sûr et favorable pour les jeunes joueurs.

En adhérant à ces règlements, les clubs remplissent non seulement leurs obligations en matière de licence, mais contribuent également au développement holistique, à la sécurité et au bien-être des jeunes joueurs, en veillant à ce que le football reste une influence positive dans leur vie.



Protection dans les académies

Le Règlement du Statut et du Transfert des Joueurs (RSTJ) de la FIFA définit une académie de football comme « une organisation ou une structure juridique indépendante dont le but premier est, à long terme, de fournir aux joueurs une formation sur la durée en mettant à leur disposition les installations d'entraînement et les infrastructures nécessaires. Il s'agit principalement des centres de formation, des camps de football, des écoles de football, etc. »

Toutefois, cette définition ne rend pas pleinement compte du rôle étendu d'une académie de football, car elle est largement axée sur le développement spécifique du football.

Comme l'a exprimé Arsène Wenger, ancien joueur et entraîneur de football français, qui occupe actuellement le poste de Directeur du développement du football mondial à la FIFA :

« Nous voulons combiner l'instruction et l'éducation, car si vous ne devenez pas un joueur de football de haut niveau, vous pouvez quand même avoir une vie formidable si vous avez la bonne éducation. Et notre responsabilité ne se limite pas à produire des joueurs de haut niveau - c'est aussi quelque chose que nous voulons embrasser - elle consiste à former des personnes fiables qui peuvent avoir une vie brillante après. »

Les académies de football devraient se concentrer non seulement sur le développement des capacités athlétiques des joueurs, mais aussi sur leur développement personnel et leur éducation, afin de s'assurer qu'ils sont équipés pour réussir à la fois sur et en dehors du terrain.

Réglementation des académies de football

Les Associations Membres de la Confédération Africaine de Football devraient exiger que toutes les académies de football opérant sur leur territoire soient enregistrées auprès de l'association, qu'elles respectent la législation nationale relative aux académies de sport lorsqu'elle existe et qu'elles satisfassent aux normes de protection et d'encadrement des joueurs publiées par la FIFA.

Cela devrait s'appliquer aux académies liées aux clubs enregistrés et à toutes les autres académies privées. Pour réglementer les académies de football privées, certaines associations membres devront mettre à jour leurs règlements et pourraient être amenées à s'engager auprès du gouvernement pour plaider en faveur d'une législation nationale sur les académies de sport.

Enregistrement et déclaration des mineurs dans les académies

Le Règlement du Statut et du Transfert des Joueurs (RSTJ) de la FIFA exige des clubs qui gèrent une académie (au sein de leur propre structure et/ou par le biais d'une entité distincte ayant des liens juridiques, financiers ou de facto avec le club) qu'ils déclarent tous les mineurs qui fréquentent l'académie (qu'ils soient ou non enregistrés auprès du club) à l'association à laquelle le club concerné est affilié.

Lorsqu'une académie est exploitée en dehors du territoire de l'association à laquelle le club est affilié, la déclaration doit être faite par le club à l'association sur le territoire de laquelle l'académie est exploitée.

Ces règlements exigent également que les associations membres demandent à toutes les académies sans lien juridique, financier ou de facto avec un club, c'est-à-dire les académies privées, opérant sur leur territoire de déclarer à l'association tous les mineurs qui fréquentent l'académie.

Les Associations Membres sont tenues de tenir un registre des joueurs, comprenant au moins les informations suivantes: nom complet (prénom, deuxième prénom et nom de famille), nationalité, date de naissance, pays d'origine (ou pays de domicile précédent), agent (le cas échéant) et club gérant l'académie concernée, concernant les mineurs qui lui ont été signalés par les clubs ou les académies.

Protection des mineurs dans les académies

La FIFA a élaboré un ensemble de normes pour la protection et l'encadrement des joueurs dans les académies de football, normes que toutes les académies devraient s'efforcer d'appliquer.

Une Association Membre qui a connaissance d'un acte répréhensible dans une académie de football, y compris dans une académie privée, doit le signaler aux autorités compétentes et prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les mineurs contre les abus potentiels.

Un club opérant sous la juridiction d'une association membre et souhaitant collaborer avec une académie privée doit:

- Signaler cette collaboration à l'association à laquelle le club est affilié.
- S'assurer que l'académie privée déclare ses joueurs à l'association à laquelle l'académie est affiliée.
- S'assurer, avant de conclure un contrat avec une académie privée, que celle-ci prend les mesures appropriées pour protéger et sauvegarder les mineurs.
- Signaler aux autorités compétentes tout acte répréhensible dont elle pourrait avoir connaissance, en prenant toutes les mesures nécessaires pour protéger et sauvegarder les mineurs contre d'éventuels abus.

Normes minimales de protection

Une académie de football peut s'inscrire auprès de l'association membre si les conditions suivantes sont réunies:

1. Une politique de protection de l'académie
2. Un Responsable désigné de la protection qui possède les qualifications requises ou qui a suivi le cours **Trophée FIFA Guardians™ Protection dans le football (Apprenant(e) de la communauté du football mondial)**, ou qui est en cours de formation, et qui a remis son certificat de réussite à l'Association Membre.
3. Tous les autres membres du personnel, entraîneurs et bénévoles travaillant à l'académie et ayant accès à de jeunes joueurs doivent suivre les modules 1 et 2 de la formation des **FIFA Guardians (Apprenant(e) de la communauté du football mondial)** et fournir la preuve qu'ils ont suivi cette formation à l'aide des certificats de cours correspondants. Les deux cours sont **FIFA Guardians™ Fondamentaux de la protection et FIFA Guardians™ Commencer ici votre parcours de protection**.
4. Tout le personnel, les entraîneurs et les bénévoles travaillant à l'académie et ayant accès à de jeunes joueurs doivent fournir un certificat de police ou remplir un formulaire de déclaration sur l'honneur.
5. Tous les jeunes joueurs de moins de 18 ans qui fréquentent l'académie de football doivent suivre une éducation de base ou une formation professionnelle dispensée par un fournisseur d'éducation reconnu.
6. Après leur inscription, toutes les académies de football disposent de trois mois pour utiliser l'outil d'évaluation de la FIFA en matière de protection et d'encadrement des joueurs afin d'effectuer une évaluation et, sur la base de cette évaluation, d'élaborer un plan d'action pour le développement de la protection et de l'encadrement des joueurs au sein de l'académie. Ce plan d'action doit être supervisé et régulièrement mis à jour par le responsable de la protection des joueurs désigné par l'académie de football.

Santé et bien-être des femmes

La CAF s'est engagée à développer le football féminin en Afrique en augmentant le nombre de femmes et de filles jouant au football et en encourageant plus de femmes à occuper des postes de direction, d'administration et d'entraînement. Pour que le football féminin se développe, nous devons créer des espaces sûrs pour que les femmes et les filles puissent pratiquer et jouer au football à l'abri du harcèlement, des abus et de l'exploitation.

Pour accroître la participation au football, nous devons adopter des approches sensibles au genre dans la promotion du jeu en Afrique. Il ne s'agit pas seulement de protéger les femmes et les filles, mais aussi de promouvoir leur santé et leur bien-être.

Les jeunes femmes qui pratiquent le football ont des expériences propres à leur sexe, telles que le cycle menstruel, l'utilisation de contraceptifs hormonaux et le développement des seins, qui peuvent avoir un impact sur leur participation, leur plaisir et leurs performances dans ce sport.

Les entraîneurs masculins ne sont pas les mieux placés pour aider les joueuses à résoudre leurs problèmes de santé et de bien-être. Le recours à des entraîneurs féminins est encouragé. Lorsqu'un entraîneur masculin est responsable d'une équipe féminine, il doit y avoir des femmes dans l'équipe d'entraînement et de soutien à qui les jeunes joueuses peuvent s'adresser pour parler de leurs besoins spécifiques.

Menstruation

Les menstruations peuvent poser des problèmes aux femmes et aux filles qui participent à des activités de football en Afrique, mais elles ne les empêchent pas intrinsèquement de jouer. Plusieurs facteurs peuvent influencer leur participation:

De nombreuses joueuses sont confrontées à des symptômes menstruels tels que les crampes, les maux de tête, les sautes d'humeur et l'irritabilité, ce qui a un impact sur leur entraînement et leurs performances.

Le manque d'accès aux produits hygiéniques est un problème notable. Certaines joueuses utilisent des alternatives comme de vieux chiffons pendant leurs règles, ce qui peut affecter leur confort et leur confiance sur le terrain. Environ 36% des joueuses interrogées dans le cadre d'une étude ont déclaré utiliser ces solutions de rechange en raison de contraintes financières.

La menstruation est un sujet qui n'est pas largement abordé dans de nombreuses communautés africaines, ce qui peut conduire à la stigmatisation et à la désinformation. Cette perception culturelle peut empêcher les discussions ouvertes sur la santé menstruelle, ce qui a un impact sur la capacité des joueuses à gérer efficacement leurs cycles et à rechercher le soutien nécessaire.

Les joueuses et le personnel manquent souvent de connaissances sur le cycle menstruel. Les joueuses ont besoin d'une éducation à la santé menstruelle, d'un accès aux produits d'hygiène et d'un environnement propice à des discussions ouvertes sur la menstruation.

Les joueuses doivent avoir accès à des produits menstruels absorbants tels que des serviettes, des tampons, des coupes menstruelles et des sous-vêtements. Il est essentiel de disposer de vestiaires et de toilettes adaptés à proximité du terrain de football, avec des lingettes humides biodégradables, du désinfectant pour les mains et des sacs jetables pour une élimination discrète lorsque l'accès à l'eau est limité.

Les femmes et les jeunes filles doivent avoir accès à des vestiaires et à des douches dans leurs centres d'entraînement et sur les lieux des matches. Les douches collectives peuvent décourager la participation pendant les menstruations; la mise à disposition de douches individuelles ou d'un accès privé en cas de besoin peut aider à surmonter cet obstacle.

Les joueuses peuvent avoir besoin d'analgésiques pour les crampes menstruelles, de patchs thermiques pour les douleurs abdominales et de boissons ou d'en-cas à base d'électrolytes pour gérer l'hydratation et les niveaux d'énergie affectés par la menstruation.

Les équipes féminines de football devraient avoir accès à un personnel médical respectueux des femmes pour obtenir des conseils sur la santé menstruelle et la performance sportive. En outre, les AM, les clubs et les académies devraient proposer des formations sur la santé menstruelle ou du matériel éducatif sur le suivi du cycle, l'hydratation et l'impact des menstruations sur la performance.

Les clubs et académies affiliés aux AM devraient choisir des tenues d'équipe avec des shorts de couleur sombre pour éviter que les saignements ne soient visibles pendant les menstruations.

Le Règlement de la FIFA stipule que les clubs doivent à tout moment respecter les besoins des joueuses liés à leur cycle menstruel et à leur santé menstruelle. Sous réserve de la présentation d'un certificat médical valide délivré par son gynécologue personnel ou un médecin spécialiste, une joueuse a le droit de s'absenter de l'entraînement ou des matches lorsque sa santé menstruelle l'exige. La joueuse a le droit de recevoir sa rémunération complète lorsqu'elle exerce ces droits liés à la santé menstruelle.

Soutien-gorge de sport

Un soutien-gorge adapté est essentiel pour les joueuses de football. Dans certaines régions d'Afrique, l'accès aux soutien-gorge appropriés est limité. Si certains soutien-gorge de sport conviennent pour l'athlétisme, ils peuvent ne pas supporter les changements de direction et les sauts rapides que l'on observe dans le football.

Le football implique des activités de haute intensité telles que la course, les sauts et les changements brusques de direction, ce qui peut entraîner des mouvements importants de la poitrine. Un soutien-gorge de sport bien ajusté est essentiel pour minimiser ce mouvement, réduisant ainsi la gêne et le risque de lésions tissulaires. Les joueuses peuvent ainsi se concentrer sur leur performance sans être distraites. En outre, le soutien adéquat fourni par les soutien-gorge de sport peut prévenir les blessures secondaires associées à une mauvaise posture ou à des mouvements restreints, y compris les douleurs au dos et aux épaules.

Les mouvements continus des seins pendant l'activité physique peuvent étirer les ligaments de Cooper, ce qui provoque des douleurs et un affaissement. Les soutien-gorge de sport préviennent ces dommages en apportant un soutien. La recherche montre que 17% des joueuses ont déclaré avoir réalisé de meilleures performances avec des soutien-gorge de sport adéquats.

Les AM, les clubs et les académies devraient fournir des soutien-gorge de sport aux joueuses dans le cadre de leur équipement d'équipe.

Grossesse et maternité

La grossesse ou la maternité ne met pas fin à une carrière de footballeuse. De nombreuses joueuses de haut niveau ont repris avec succès leur carrière après une grossesse.

La FIFA dispose de règlements visant à protéger les droits des joueuses en cas de grossesse ou de maternité. Ces règles sont énoncées dans le Règlement du Statut et du Transfert des Joueurs.

Les effets physiques de la grossesse sur la joueuse sont les suivants:

- **Premier trimestre (0-12 semaines):** de nombreuses joueuses peuvent continuer à s'entraîner avec des adaptations, mais les nausées matinales, la fatigue et les vertiges peuvent affecter les performances.
- **Deuxième trimestre (13-27 semaines):** la croissance du ventre déplace le centre de gravité, ce qui augmente le risque de chutes et de problèmes d'équilibre. Les activités à fort impact, y compris les tacles et les sprints, deviennent plus risquées.
- **Troisième trimestre (28 semaines et plus):** la plupart des joueuses arrêtent la compétition car leur corps subit des changements importants, notamment une diminution de l'endurance et une augmentation de la laxité des articulations, ce

qui augmente le risque de blessure (par exemple, déchirure du ligament croisé antérieur).

L'accès à des professionnels de la santé, à un soutien en matière de santé mentale et à l'appui des clubs est crucial pour les joueuses enceintes. De plus en plus d'AM et de clubs mettent en place des politiques de maternité, permettant aux joueuses de concilier maternité et football.

Après une grossesse, les joueuses peuvent reprendre le football. Le délai de retour varie. Certaines reviennent en quelques mois, d'autres mettent un an ou plus. La grossesse affaiblit les muscles abdominaux et le plancher pelvien, ce qui nécessite un entraînement spécialisé lorsque les joueuses se préparent à revenir. Certaines joueuses devront concilier l'allaitement et l'entraînement, mais les changements hormonaux peuvent affecter l'endurance, les besoins d'hydratation et les temps de récupération.

Les règles de la FIFA stipulent que les joueuses doivent avoir la possibilité d'allaiter ou de tirer leur lait pendant qu'elles s'entraînent ou jouent pour leur club. Les clubs doivent fournir des installations appropriées conformément aux lois ou accords locaux. La réduction du temps de travail de la joueuse pour ces raisons est considérée comme justifiée, sans réduction de son salaire.

RED-S et la triade de l'athlète féminine

Le déficit énergétique relatif dans le sport (RED-S) et la triade de l'athlète féminine sont tous deux des pathologies liées à une disponibilité énergétique inadéquate chez les joueuses de football, mais ils diffèrent par leur portée.

Le RED-S est un syndrome plus large reconnu par le Comité international olympique (CIO) qui affecte à la fois les athlètes féminins et masculins. Il survient lorsque l'apport énergétique d'un athlète est insuffisant pour répondre aux besoins énergétiques de l'exercice et des fonctions corporelles essentielles.

Principales conséquences du RED-S:

- **Déséquilibres hormonaux:** perturbations des œstrogènes, de la testostérone et des hormones thyroïdiennes.
- **Dysfonctionnement menstruel:** menstruations irrégulières ou absentes chez les femmes.
- **Diminution de la santé osseuse:** risque accru de fractures de stress et d'ostéoporose.
- **Diminution des performances:** fatigue, perte musculaire et récupération plus lente.
- **Problèmes de santé mentale:** augmentation de l'anxiété, de la dépression et de l'irritabilité.
- **Fonction immunitaire affaiblie:** susceptibilité accrue aux maladies et aux infections.
- **Problèmes gastro-intestinaux:** troubles digestifs dus à une mauvaise alimentation.

Le RED-S affecte les systèmes cardiovasculaires, métabolique et immunitaire. Il touche principalement les athlètes pratiquant des sports d'endurance, des catégories de poids et des sports esthétiques, mais il peut également affecter les joueurs de football.

La Triade de l'athlète féminine est une pathologie plus spécifique qui se concentre sur trois problèmes interdépendants que l'on retrouve chez les joueuses:

- 1. Faible disponibilité énergétique (LEA):** apport calorique insuffisant pour soutenir à la fois l'exercice et les fonctions physiologiques normales.
- 2. Dysfonctionnement menstruel:** menstruations irrégulières ou absentes en raison de déséquilibres hormonaux.
- 3. Faible densité osseuse:** risque accru de fractures de stress et d'ostéoporose en raison d'un manque de nutriments essentiels.

Le RED-S et la triade de l'athlète féminine peuvent nuire à la santé des footballeuses en provoquant des fractures de stress, des lésions du ligament croisé antérieur, une récupération musculaire tardive, de la fatigue, des sautes d'humeur et de l'anxiété. Non traités, ils peuvent conduire à l'ostéoporose, à des problèmes de fertilité et à des problèmes cardiovasculaires.

Le fait d'assurer un apport calorique suffisant pour répondre aux exigences de l'entraînement permet de lutter contre le syndrome RED-S et la triade de l'athlète féminine. Il est important de surveiller la santé menstruelle, car des règles irrégulières ou manquées peuvent être le signe d'un problème. Des évaluations régulières de la densité osseuse permettent de détecter une ostéoporose précoce.

Les entraîneurs, les joueurs et le personnel médical doivent être formés à reconnaître le syndrome RED-S et les symptômes de la triade de l'athlète féminine. Un soutien psychologique peut être nécessaire pour les problèmes d'image corporelle et les pressions sur les performances liées aux troubles de l'alimentation.

Ligament croisé antérieur (LCA)

Les footballeuses sont plus sujettes aux lésions du LCA, avec des taux environ 2,2 fois plus élevés que leurs homologues masculins. Les facteurs contribuant à ce risque accru comprennent des différences anatomiques et biomécaniques, telles que des LCA plus petits, des articulations plus souples et une masse musculaire moins importante. Bien que les changements hormonaux aient été considérés comme des facteurs de risque potentiels, des études récentes n'ont pas trouvé de preuves cohérentes liant les cycles menstruels au risque de lésions du LCA.

Résumé

Les joueuses et joueurs de football sont confrontés à divers problèmes de santé et de bien-être. Les Associations Membres et les Clubs doivent s'assurer que les joueuses et les joueurs sont soutenus par les entraîneurs et le personnel d'encadrement de l'équipe, y compris les médecins spécialisés dans les domaines de la santé concernés. S'il n'y a pas assez d'entraîneurs ayant des compétences techniques suffisantes, des mesures doivent être mises en place pour s'assurer que l'entraîneur et les joueurs sont soutenus par des membres qualifiés de l'équipe d'entraînement et d'encadrement.

Principales différences entre le RED-S et la triade d'athlète féminine:

Caractéristique	RED-S	Triade d'athlète féminine
Affecte	Hommes et femmes	Uniquement les femmes
Champ d'application	Un impact large et multi-systèmes	Axée sur les os, l'énergie et la menstruation
Cause	Faible disponibilité de l'énergie	Faible disponibilité de l'énergie
Impact sur la santé	Comprend les problèmes cardiovasculaires, immunitaires et de santé mentale.	Affecte principalement les os, la menstruation et l'équilibre énergétique.

Santé mentale

La tendance observée dans le football est que nous nous préoccupons davantage de la santé physique de nos joueurs et oublions que leur santé mentale est tout aussi importante.

La santé mentale englobe notre bien-être émotionnel, psychologique et social. Elle affecte notre façon de penser, de ressentir et d'agir, et contribue à déterminer la manière dont nous gérons le stress, dont nous entretenons des relations avec les autres et dont nous faisons des choix.

La santé mentale est importante à chaque étape de la vie, de l'enfance et de l'adolescence à l'âge adulte.

La santé mentale est un élément important de la performance sportive, et les athlètes peuvent être confrontés à des défis uniques qui augmentent leur risque de problèmes de santé mentale:

Les footballeurs sont confrontés aux mêmes facteurs de risque de maladie mentale que la population générale, notamment les antécédents familiaux, l'isolement social et les facteurs de stress importants de la vie. Les footballeurs peuvent être confrontés à des défis supplémentaires. Il s'agit notamment des exigences physiques et temporelles des compétitions et des déplacements, des niveaux de compétition élevés, qui peuvent entraîner la peur de l'échec, de la pression exercée pour répondre aux attentes des entraîneurs, des supporters, des coéquipiers et d'eux-mêmes, et de la nécessité de concilier les responsabilités personnelles et les engagements sportifs.



Obstacles à la santé mentale en Afrique

Les principaux obstacles à la promotion de la santé mentale en Afrique sont la stigmatisation généralisée associée à la maladie mentale, le manque de sensibilisation et de compréhension des problèmes de santé mentale, l'accès limité à des professionnels de la santé mentale qualifiés, le coût élevé des traitements, la dépendance à l'égard des pratiques de guérison traditionnelles, les croyances culturelles qui découragent la recherche d'aide et le financement inadéquat des services de santé mentale par les pouvoirs publics.

Stigmatisation: l'obstacle le plus important, où les personnes atteintes d'une maladie mentale sont souvent considérées comme honteuses, craintives et discriminées, ce qui les empêche de demander de l'aide.

Manque de sensibilisation: de nombreuses personnes en Afrique manquent de connaissances de base sur les troubles mentaux, ce qui entraîne des interprétations erronées et une réticence à se faire soigner.

Accès limité aux professionnels de la santé: une grave pénurie de psychiatres et de spécialistes de la santé mentale sur l'ensemble du continent rend l'accès au traitement difficile.

Contraintes financières: le coût élevé des services de santé mentale, notamment dans le secteur privé, empêche souvent les gens de se faire soigner, en particulier dans les communautés à faibles revenus.

Préférence pour la guérison traditionnelle: le recours aux guérisseurs traditionnels et aux pratiques spirituelles comme principale méthode de traitement des problèmes de santé mentale peut retarder ou empêcher l'accès à des soins professionnels.

Facteurs culturels: certaines croyances et normes culturelles peuvent dissuader les individus de parler ouvertement de leurs problèmes de santé mentale, contribuant ainsi à la stigmatisation.

Obstacles géographiques: dans les zones rurales, la disponibilité limitée des services de santé mentale en raison de la distance et des difficultés de transport peut entraver l'accès aux soins.

Limites politiques: l'insuffisance des financements publics et l'absence de politiques globales en matière de santé mentale empêchent souvent la mise en place de systèmes de santé mentale solides.

Problèmes de santé mentale

Les joueurs de football peuvent être confrontés à toute une série de problèmes de santé mentale, notamment

- **Anxiété:** peur excessive, troubles du comportement liés à l'anxiété (y compris les phobies et les attaques de panique).
- **Dépression:** tristesse persistante et envahissante/ faible humeur, fatigue excessive et perte d'intérêt/ plaisir.
- **Syndrome d'épuisement professionnel ou de surentraînement:** le footballeur ressent de la fatigue et voit ses performances diminuer malgré la poursuite ou l'intensification de l'entraînement. Le surentraînement peut entraîner des problèmes affectifs tels qu'une humeur maussade et une hostilité à l'égard de l'environnement d'entraînement, des problèmes cognitifs tels qu'une distraction de la concentration, de la mémoire et de l'impuissance, ainsi que des aspects physiques tels que la fatigue, une probabilité accrue de blessure, voire le recours au dopage.
- **Problèmes liés au sommeil:** insuffisance de sommeil, difficultés à s'endormir ou à rester endormi, ou désynchronisation des rythmes veille-sommeil.
- **Troubles de l'alimentation:** perturbation de l'alimentation et des comportements qui y sont liés, notamment restriction excessive, exercice compulsif et/ou hyperphagie et purge.
- **Abus de substances psychoactives:** dépendance à l'alcool et/ou à la drogue.

La déclaration de consensus du CIO sur la santé mentale (2019) a également identifié les troubles suivants comme des problèmes de santé mentale survenant dans le sport:

- **Syndrome de stress post-traumatique** et autres troubles liés aux traumatismes.
- **Troubles déficitaires de l'attention/hyperactivité.**
- **Troubles bipolaires et psychotiques.**
- **Suicide.**
- **Trouble du jeu** et autres addictions comportementales.

Tout comme dans la population générale, les symptômes et les troubles de la santé mentale chez les joueurs de football peuvent avoir des conséquences graves et débilitantes. Ces conséquences peuvent inclure une baisse des performances, un risque accru de blessure, un retard dans la récupération après une blessure et une diminution de la qualité de vie.



Causes des problèmes de santé mentale

Le stress peut entraîner des problèmes de santé mentale chez les joueurs. Les principales catégories de stress sont le stress lié à la compétition, le stress lié à l'organisation et le stress personnel. Ces trois catégories ne sont pas exclusives et peuvent avoir un impact sur d'autres causes de mauvaise santé mentale.

Stress lié à la compétition: les exigences environnementales associées principalement et directement au football de compétition.

Stress personnel: les exigences environnementales associées principalement et directement aux événements de la vie personnelle « non sportive ».

Stress organisationnel: les exigences environnementales associées principalement et directement à l'organisation au sein de laquelle un individu travaille.

Selon le modèle biopsychosocial, les problèmes de santé mentale sont causés par une combinaison complexe et variable de facteurs biologiques (par exemple, génétiques, biochimiques), de facteurs psychologiques (par exemple, le tempérament, la personnalité, le comportement) et de facteurs sociaux (par exemple, culturels, familiaux, socio-économiques, médicaux).

Certains facteurs de risque ou de stress sont associés à une incidence plus élevée ou à une plus grande gravité des problèmes de santé mentale. Par exemple, des antécédents familiaux de problèmes de santé mentale ou des événements de vie défavorables (par exemple, abus ou négligence dans l'enfance, divorce, décès du conjoint, brimades graves, pauvreté).

Dans le football en particulier, des facteurs tels que les blessures, les environnements à haute pression et les exigences de performance, l'attention des médias, les réactions négatives du public et la transition dans ou hors du football peuvent avoir un impact négatif sur la santé mentale d'un joueur.

Des expériences parentales positives, un bon réseau de soutien social, une bonne santé physique et un quotient intellectuel élevé sont des facteurs de protection reconnus, associés à une incidence plus faible ou à des effets moins graves des problèmes de santé mentale.

Les facteurs de protection de la santé mentale qui peuvent être pertinents pour les joueurs de football comprennent l'engagement dans une activité significative, un sentiment d'identité, d'appartenance ou d'utilité, le soutien de l'AM, du club ou de l'académie, le soutien de la famille et de l'équipe qui entoure le joueur.

La participation au football en tant qu'activité physique peut également aider les joueurs à réguler leurs émotions.

La manière dont un joueur fait face ou réagit aux symptômes qu'il éprouve peut grandement influencer l'ampleur de sa détresse et l'impact sur son fonctionnement quotidien. Les stratégies d'adaptation non utiles comprennent l'évitement et la consommation d'alcool ou de substances. Les stratégies d'adaptation utiles comprennent les tentatives saines de régulation des émotions (par exemple, parler à un ami, faire une promenade) et la résolution proactive des problèmes (par exemple, élaborer un plan pour résoudre un problème financier).





Considérations pour les AM, les Clubs et les Académies

Les besoins d'un joueur en matière de santé mentale sont aussi importants que ses besoins en matière de santé physique.

Dans le football, les maladies psychologiques devraient être acceptées aussi facilement que les blessures physiques, et le même processus de rétablissement et de retour au jeu devrait s'appliquer.

La détection et l'intervention précoces peuvent améliorer de manière significative les résultats en matière de santé mentale. Les AM, les Clubs et les Académies doivent développer des cultures de sûreté psychologique qui favorisent la recherche de soutien de la part des joueurs. Ils doivent disposer de stratégies concernant la santé mentale de leurs joueurs et le personnel doit connaître les voies d'accès aux soins pour les joueurs souffrant de problèmes de santé mentale.

Les AM, les Clubs et les Académies devraient être préparés à répondre à un problème de santé mentale et être en mesure d'aider un joueur à reprendre le jeu en toute sécurité.

Prévention de la santé mentale

Premiers secours en santé mentale

Soins de santé mentale

Les AM, les Clubs et les Académies doivent disposer d'un plan de soutien à la santé mentale des joueurs:

- Mesures visant à promouvoir la santé mentale et à prévenir les problèmes de santé mentale.
- Personnel formé aux premiers secours en matière de santé mentale, capable d'aider les joueurs confrontés à des problèmes de santé mentale.
- Accès à des professionnels de la santé mentale capables de prendre en charge les joueurs souffrant de problèmes de santé mentale.

Prévention de la santé mentale

Les AM, les Clubs et les Académies ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en place d'un environnement sûr et favorable qui permette aux joueurs de se sentir à l'aise lorsqu'ils font part de leurs inquiétudes concernant leur santé mentale. L'éducation et la sensibilisation du personnel et des joueurs aux problèmes et aux services de santé mentale peuvent contribuer à créer des environnements sûrs et favorables.

Une culture positive autour de la santé mentale doit être adoptée à tous les niveaux d'une AM, d'un club ou d'une académie et être soutenue par les dirigeants/la direction. Les organisations de football doivent reconnaître leur devoir de diligence et la manière dont il s'étend à la protection de la santé mentale des athlètes.

Les AM, les Clubs et les Académies doivent élaborer des politiques appropriées en matière de santé mentale et les communiquer à tous les départements et à toutes les parties prenantes, quelle que soit la nature de leur relation avec les joueurs. Ils doivent élaborer un plan d'action en cas d'urgence liée à la santé mentale (MHEAP) pour soutenir les joueurs en cas d'urgence liée à la santé mentale.

Les membres du personnel ayant des rôles et des responsabilités spécifiques en matière de santé mentale devraient recevoir une formation suffisante pour les aider à exercer leur rôle.

Les AM, les Clubs et les Académies devraient créer et mettre en œuvre des programmes de transition de carrière pour soutenir la santé mentale des athlètes lors de leur transition hors du sport.

De la même manière que les professionnels médicaux des AM, des Clubs et des Académies procèdent à des évaluations régulières de la santé physique des joueurs, ils devraient également évaluer la santé mentale des joueurs.

Les évaluations peuvent s'appuyer sur l'outil d'évaluation de la santé mentale dans le sport élaboré par le groupe de travail sur la santé mentale du Comité International Olympique. Il s'agit d'un outil d'évaluation standardisé visant à identifier les athlètes d'élite qui risquent de présenter des symptômes et des troubles de santé mentale ou qui en présentent déjà.

Outil d'évaluation de la santé mentale dans le sport – 1

Un autre outil utile et simple à utiliser pour évaluer le bien-être émotionnel des enfants est l'échelle de bien-être des enfants de Stirling (communément appelée l'échelle de Stirling) qui mesure le bien-être émotionnel et psychologique des enfants et des jeunes âgés de 8 à 15 ans.

Les domaines de bien-être couverts par l'échelle sont l'optimisme, la gaieté et la relaxation, les relations interpersonnelles satisfaisantes, le fonctionnement positif, y compris la clarté d'esprit et la compétence.

Elle comprend 12 questions d'auto-évaluation auxquelles on répond sur une échelle de 5 points et vise à évaluer le bien-être dans une optique positive, plutôt que de se concentrer sur la maladie mentale, dans les domaines de l'état émotionnel positif et de l'attitude positive.

Trois questions supplémentaires permettent de déterminer si les réponses du participant sont biaisées ou si elles correspondent à un ensemble de réponses socialement souhaitables.

Vous trouverez plus d'informations ici.

Vous pouvez télécharger l'échelle de Stirling ici.



Premiers secours en santé mentale (MHFA)

Les premiers secours en santé mentale (MHFA) sont un programme de formation mondialement reconnu qui permet aux individus d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour apporter un soutien initial aux personnes souffrant de problèmes de santé mentale. Les Associations Membres, les Clubs et les Académies doivent disposer d'un personnel formé aux premiers secours en santé mentale afin d'apporter un soutien aux joueurs souffrant de problèmes de santé mentale.

Les premiers secours en santé mentale permettent au personnel formé d'identifier, de comprendre et de répondre aux signes de problèmes de santé mentale. Offrir un environnement sûr et favorable aux personnes qui éprouvent des difficultés de santé mentale et donner aux individus les moyens de les mettre en contact avec une aide professionnelle appropriée en cas de besoin.

Plan d'action ALGEE

Le personnel formé au programme MHFA peut utiliser un cadre en cinq étapes pour apporter son soutien:

- 1. Évaluer (Assess):** identifier les problèmes et les risques potentiels en matière de santé mentale).
- 2. Écouter (Listen):** écouter activement et faire preuve d'empathie.
- 3. Apporter un soutien (Give support):** rassurer, encourager et apporter une aide pratique.
- 4. Encourager l'aide professionnelle (Encourage Professional help):** suggérer la recherche d'une aide auprès d'un professionnel de la santé ou d'un service de santé mentale.
- 5. Éduquer (Educate):** offrir des informations sur la santé mentale et les ressources disponibles.

La formation aidera le personnel à comprendre les symptômes et les signes avant-coureurs de maladies telles que la dépression, l'anxiété, la psychose et les troubles liés à l'utilisation de substances psychoactives. Ils apprendront à réagir dans les situations d'urgence, comme les pensées suicidaires ou l'automutilation.

Les AM, les Clubs et les Académies dont le personnel est formé aux MHFA seront en mesure de réduire la stigmatisation associée à la santé mentale, d'améliorer les connaissances et la sensibilisation à la santé mentale au sein de l'organisation, de donner aux individus les moyens d'intervenir et d'apporter un soutien, et de promouvoir la détection précoce et le traitement des problèmes de santé mentale.

La formation aux MHFA est ouverte à tous, quels que soient les antécédents ou l'expérience de chacun. Il s'agit d'un outil précieux pour les AM, les Clubs et les Académies qui souhaitent avoir un impact positif sur la santé mentale et le bien-être des joueurs.

Soins de santé mentale

Les médecins qui travaillent avec une AM, un Club ou une Académie doivent être en mesure d'établir des liens avec des professionnels de la santé mentale qui peuvent apporter un soutien professionnel dans le cas de joueurs souffrant de problèmes de santé mentale nécessitant un traitement professionnel. L'orientation vers des praticiens de la santé mentale doit faire partie du plan d'action d'urgence en matière de santé mentale de l'AM, du Club ou de l'Académie.

Suivi, évaluation et apprentissage

Suivre la mise en œuvre des mesures de protection, évaluer leur impact et utiliser les connaissances acquises pour améliorer les efforts de protection futurs.



Systemes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage

Le suivi, l'évaluation et l'apprentissage (MEL) en matière de protection dans le football sont essentiels pour garantir l'efficacité, la réactivité et l'amélioration continue des politiques et des pratiques visant à protéger les enfants et les personnes vulnérables.

Le MEL implique un suivi systématique de la mise en œuvre des mesures de protection, l'évaluation de leur impact et l'utilisation des connaissances acquises pour améliorer les efforts de protection à l'avenir. Voici à quoi pourrait ressembler ce processus dans un contexte sportif:

Suivi des pratiques de protection

Le suivi implique la collecte régulière de données et d'observations pour s'assurer que les politiques de protection sont correctement mises en œuvre.

- **Audits de protection:** les Associations Membres peuvent régulièrement revoir leurs politiques et procédures de protection, notamment en vérifiant que le personnel, les bénévoles et les entraîneurs respectent la politique de protection et le Code de Conduite correspondant.
- **Suivi des incidents et des rapports:** les Associations Membres doivent tenir des registres précis de tous les incidents ou problèmes de protection, y compris les allégations de harcèlement, d'abus, d'intimidation ou d'exploitation. Suivez la manière dont ces incidents sont signalés, enquêtés et résolus. Vous trouverez le formulaire de suivi ici.
- **Vérifications de conformité:** les Associations Membres peuvent s'assurer que les vérifications d'antécédents (par exemple, les vérifications d'antécédents criminels ou les autorisations de protection de l'enfance) pour les entraîneurs, le personnel et les bénévoles sont à jour et effectuées de façon régulière.
- **Registres de formation du personnel et des bénévoles:** les Associations Membres peuvent suivre le déroulement de la formation en matière de protection des entraîneurs, du personnel et des bénévoles, et s'assurer que des cours de mise à jour sont régulièrement organisés.
- **Surveillance numérique:** les Associations Membres peuvent surveiller les interactions en ligne entre les joueurs, le personnel et les supporters afin de détecter les risques potentiels, y compris la cyberintimidation, la manipulation psychologique (grooming) ou les communications inappropriées.



Évaluation des politiques et pratiques de protection

L'évaluation consiste à déterminer l'efficacité des initiatives de protection afin de comprendre si elles atteignent leurs objectifs et protègent les joueurs, en particulier les enfants et les adultes vulnérables. Certaines méthodes peuvent être envisagées par les Associations Membres:

- **Évaluations d'impact:** évaluer les résultats des interventions en matière de protection. Par exemple, il s'agit de déterminer si la mise en œuvre de certaines politiques a permis de réduire les cas d'intimidation, d'abus ou de harcèlement.
- **Mécanismes de feedback:** recueillir les feedbacks des principales parties prenantes (joueurs, parents, entraîneurs et personnel) afin de comprendre leur expérience des mesures de protection. Cela peut se faire par le biais d'enquêtes, d'entretiens ou de groupes de discussion.
- **Opinion des enfants:** utiliser des méthodes adaptées aux enfants (par exemple, des enquêtes adaptées à leur âge ou des discussions de groupe animées) pour recueillir leur avis sur le degré de sécurité qu'ils ressentent dans l'environnement sportif.
- **Examens des incidents:** procéder à un examen approfondi de la manière dont les incidents de protection signalés ont été traités, depuis le signalement initial jusqu'à l'enquête et la résolution de l'incident. Identifier les éventuelles lacunes ou faiblesses dans le processus de réponse afin d'apporter des améliorations au processus de gestion des cas.
- **Analyse comparative:** comparer les performances en matière de protection au sein de différentes équipes, clubs ou régions afin d'identifier les meilleures pratiques ou les domaines qui nécessitent un soutien supplémentaire.

Apprentissage et amélioration continue

L'apprentissage consiste à utiliser les informations recueillies grâce au suivi et à l'évaluation pour améliorer les politiques et les pratiques de protection. Cette étape implique l'adaptation et la mise à jour des politiques, des orientations et des processus de protection sur la base d'éléments probants. Il peut s'agir de

- **Révision et mise à jour des politiques de protection:** sur la base des résultats de l'évaluation, mettre à jour les politiques de protection et les Codes de conduite afin de combler les lacunes ou les risques émergents (par exemple, la sécurité en ligne, le soutien à la santé mentale ou les considérations relatives à la diversité).
- **Formation et renforcement des capacités:** utiliser les résultats de l'évaluation pour orienter les futurs programmes de formation. Par exemple, si certains risques liés à la protection (comme la manipulation psychologique en ligne) sont de plus en plus fréquents, concentrez vos efforts de formation sur ces domaines.
- **Échange de bonnes pratiques:** partager avec d'autres clubs, d'autres sports ou des instances dirigeantes les approches et les enseignements tirés des expériences réussies en matière de protection. Encouragez l'apprentissage inter-organisationnel par le biais de conférences, d'ateliers ou de webinaires.
- **Cycles de feedback:** mettre en place un cycle de feedback où les parties prenantes (joueurs, entraîneurs, personnel et parents) sont informées des changements apportés en réponse à leurs commentaires. Cela favorise la transparence et l'engagement dans le processus de protection.



Indicateurs clés du MEL en matière de protection dans le football

Pour mesurer efficacement les efforts de protection, il est possible d'établir certains indicateurs clés de performance (ICP) et certaines mesures. Il peut s'agir de (du):

- **Nombre de séances de formation à la protection:** suivre le nombre de séances de formation dispensées au personnel, aux entraîneurs et aux bénévoles, ainsi que le pourcentage de personnes ayant suivi la formation.
- **Pourcentage de vérifications des antécédents:** contrôler la proportion de membres du personnel et de bénévoles ayant fait l'objet d'une vérification des antécédents, afin de s'assurer que tous les membres du personnel travaillant avec des enfants et des adultes vulnérables ont été contrôlés.
- **Incidents de protection signalés:** suivre le nombre d'incidents de protection signalés au fil du temps, ainsi que la nature et la gravité de chaque incident (par exemple, brimades, abus, négligence).
- **Temps nécessaire pour résoudre les incidents:** mesurer le temps moyen nécessaire pour enquêter et résoudre les problèmes de protection signalés, en mettant l'accent sur la rapidité et la pertinence des réponses.
- **Niveaux de satisfaction des parties prenantes:** utiliser des enquêtes ou des entretiens pour évaluer le niveau de satisfaction des joueurs, des parents et du personnel à l'égard des mesures de protection mises en place.

Outils et approches pour un MEL efficace

Il existe plusieurs outils et approches qui peuvent soutenir la mise en œuvre du MEL en matière de protection:

- **Systèmes de gestion des données:** utiliser des plateformes numériques ou des systèmes de gestion des dossiers pour enregistrer les incidents liés à la protection, suivre les progrès et générer des rapports pour un contrôle continu.
- **Enquêtes et questionnaires:** distribuer régulièrement des enquêtes aux joueurs, aux parents et au personnel afin de recueillir des informations sur leur sentiment de sécurité et sur l'efficacité des mesures de protection.
- **Comités de protection:** créer des comités de protection au sein des organisations sportives afin de superviser les activités liées au MEL, d'examiner les rapports d'incidents et d'assurer l'amélioration continue des pratiques de protection.
- **Audits indépendants:** engager des évaluateurs externes ou des spécialistes de la protection de l'enfance pour mener des examens indépendants des politiques, des pratiques et des résultats en matière de protection, afin de garantir une évaluation objective.

Impliquer les acteurs dans le processus de MEL

L'implication des principales parties prenantes est essentielle à l'efficacité du MEL en matière de protection dans le domaine du sport. Voici quelques stratégies:

- **Participation des joueurs:** faire participer les joueurs, en particulier les enfants, à l'élaboration des politiques de protection en leur donnant la parole et en recueillant leurs points de vue sur les risques et la sécurité.
- **Participation des parents:** faire participer les parents et les tuteurs au suivi et à l'évaluation des efforts de protection. Leur point de vue peut aider à identifier des risques qui pourraient ne pas être apparents pour le personnel ou les joueurs.
- **Contribution du personnel et des bénévoles:** encourager une communication ouverte entre les entraîneurs, les bénévoles et le personnel, en leur donnant la possibilité de donner leur avis sur les protocoles de protection et leur mise en œuvre.

Tirer les leçons des incidents: Analyse des causes profondes

Lorsque des incidents de protection se produisent, il est important de procéder à une analyse des causes profondes afin de comprendre pourquoi l'incident s'est produit et comment des événements similaires peuvent être évités à l'avenir. Les étapes à suivre sont les suivantes:

- **Identifier les facteurs contributifs:** rechercher des modèles dans les incidents (par exemple, le lieu, l'heure, les personnes impliquées) afin d'identifier les problèmes sous-jacents, qu'ils soient d'ordre procédural (par exemple, un manque de formation) ou environnemental (par exemple, une supervision insuffisante de la part des adultes).
- **Plans d'action pour l'amélioration:** sur la base de l'analyse, élaborer des plans d'action ciblés pour remédier aux faiblesses identifiées et mettre en œuvre des mesures préventives.

En intégrant le suivi, l'évaluation et l'apprentissage dans les stratégies de protection, les acteurs du football peuvent créer des environnements plus sûrs pour les joueurs et améliorer en permanence la manière dont ils traitent et atténuent les risques, garantissant ainsi une protection à long terme des enfants et des personnes vulnérables dans le cadre du jeu.

Formation en matière de protection

Les Associations Membres doivent s'assurer que toutes les personnes travaillant avec des enfants, des jeunes et des personnes vulnérables dans le football ont reçu une formation en matière de protection.



Formation en ligne

Tous les acteurs du football peuvent accéder à une formation en ligne gratuite dans le cadre des cours du Diplôme ou du Certificat FIFA Guardians en utilisant le nom de domaine safeguardinginfootball.fifa.com.

Diplôme FIFA Guardians™ Protection dans le football

Le Diplôme FIFA Guardians Protection dans le football est une série de cinq cours en ligne conçus pour soutenir le travail des responsables de la protection dans toutes les Associations Membres.

Il vise à développer et former un groupe de professionnels de la protection dans le milieu du football. Ces responsables de protection doivent être nommé(e)s par leur association de football respective et, une fois leur nomination approuvée par la FIFA, ils/elles seront désigné(e)s comme « Apprenant(e)s désigné(e)s par la FIFA ». Ils/elles suivront ensuite 70 heures de formation en ligne réparties sur les cinq cours. Ils/elles bénéficieront également d'un soutien supplémentaire qui comprend :

- Une série de webinaires tout au long du programme portant sur des thèmes spécifiques.
- Un forum de discussion en ligne animé par des experts.
- Des commentaires sur les questionnaires d'évaluation en ligne pour chaque cours.
- Des commentaires sur les tâches d'évaluation écrite pour les cours 3 et 5.
- La participation obligatoire à des séminaires FIFA Guardians™ de protection dans le football.

En tant que responsable de protection, vous pouvez obtenir jusqu'à cinq « badges numériques », un pour chacun des cinq cours que vous avez terminé avec succès. La FIFA décernera le Diplôme FIFA Guardians™ Protection dans le football à ceux/celles qui auront suivi les cinq cours, passé les évaluations et satisfait aux exigences du séminaire en présentiel supplémentaire.



Trophée FIFA Guardians™ Protection dans le football

Si vous n'êtes pas un Apprenant désigné par la FIFA, vous pouvez tout de même bénéficier de tous les cours du programme FIFA Guardians Protection dans le football en vous inscrivant en tant qu' Apprenant de la Communauté du Football Mondial.

Ce Trophée comprend une série de cinq cours en ligne conçus pour soutenir le travail des responsables de la protection et d'autres personnes dans le domaine du football. Vous recevrez un « badge numérique » de l'Open University pour chacun des cinq cours que vous aurez suivis avec succès. Le Trophée FIFA Guardians Protection dans le football sera décerné à ceux qui auront obtenu les cinq badges numériques.

Lorsque vous aurez terminé le Trophée FIFA Guardians Protection dans le football, vous disposerez de connaissances approfondies qui vous permettront de contribuer à la création d'un environnement sûr et positif pour tous les acteurs du football, en particulier pour les enfants. Vous comprendrez comment appliquer vos responsabilités en matière de protection et comment vos propres valeurs et comportements peuvent influencer les normes de protection.

Formation en présentiel

Comme les Associations Membres cherchent à sensibiliser à la protection dans toutes les activités de leur programme, il sera nécessaire d'atteindre les communautés locales de football de base. Le besoin de formation à la protection en présentiel, délivrée par des facilitateurs locaux dans les langues locales, se fait sentir, étant donné que l'Afrique compte plus de 2000 langues vivantes.

Pour soutenir la formation, la CAF a développé des guides sur les thèmes « les fondamentaux de la protection » et « les agents malhonnêtes et le trafic d'êtres humains ». Ces guides de formation peuvent être utilisés par les facilitateurs locaux et adaptés aux langues locales pour aider à la sensibilisation à la protection, aux agents malhonnêtes et au trafic dans le football en Afrique à un niveau de base.

Atelier sur l'Introduction à la protection - Guide des animateurs

Cet atelier a pour but de sensibiliser le monde du football en Afrique à la question de protection. L'atelier s'adresse aux clubs, aux académies, aux entraîneurs, aux bénévoles, aux joueurs et aux parents/tuteurs et vise à sensibiliser à la protection dans le football, à la fois à la prévention des abus et à la manière de répondre aux préoccupations en matière de protection.

Les facilitateurs sont invités à apporter leur propre style et leurs propres ressources à l'animation de cet atelier. La priorité est de s'assurer que les trois résultats d'apprentissage de l'atelier sont atteints, mais nous sommes conscients que chaque animateur y parviendra de manière différente. Les activités et les ressources fournies dans ce plan de session sont données à titre indicatif. Les animateurs peuvent remplacer les activités par les leurs et modifier les diapositives PowerPoint à leur guise, à condition qu'elles permettent d'atteindre les trois objectifs d'apprentissage.



Objectifs de l'atelier:

À la fin de l'atelier, les participants devraient être capables de (d'):

- Expliquer ce que l'on entend par protection dans le football.
- Reconnaître les risques liés à la protection dans le football et prendre des mesures pour les réduire.
- Décrire comment signaler un problème de protection.

Langues autochtones:

Cette ressource est fournie en anglais (et peut être traduite dans d'autres langues), mais nous reconnaissons que pour que la formation soit efficace dans la protection des personnes vulnérables, il est préférable qu'elle soit dispensée dans les langues locales. Nous encourageons les animateurs à traduire et à présenter cet atelier dans les langues locales.



Plan de la session de l'atelier



Click here to download the form, fill it in and print it out.

Durée	Objectif d'apprentissage visé	Activités	Ressources
15 Mins	Introduction	- Présentez-vous et présentez les participants. N'hésitez pas à utiliser un brise-glace. - Montrez la courte vidéo d'introduction sur la protection dans le sport. - Expliquez que le sujet dont nous discutons pourrait être difficile pour les personnes ayant vécu une expérience de harcèlement, d'abus ou d'exploitation. Si, au cours de l'atelier, elles s'énervent, elles peuvent se retirer ou faire une pause et revenir plus tard. - Expliquez le but de l'atelier et les trois objectifs d'apprentissage.	Diapositives PPT 1 à 4. Une copie originale des diapositives PPT peut être obtenue auprès du bureau de protection de la CAF. La diapositive 2 contient une vidéo qui peut être téléchargée sur ce lien https://www.sport-for-development.com/tools?id=265#cat265
30 Mins	Protection dans le football À l'issue de cette session, les participants devraient être en mesure d'expliquer ce que l'on entend par protection dans le football.	- Définissez la protection dans le football à l'aide de la diapositive 6 du PPT. - Demandez aux participants de citer les quatre principaux types d'abus et d'identifier les différentes formes qu'ils peuvent prendre (diapositives 7-8). - Rappelez aux participants que les abus peuvent avoir lieu dans différents endroits et toucher n'importe qui, que ce soit dans le football ou ailleurs. - Soulignez que la protection est à la fois une question de prévention et de réponse (diapositive 9). - Utilisez les diapositives 10 à 14 pour impliquer les participants en leur demandant de réfléchir et de discuter sur la question de savoir si les comportements suivants sont acceptables ou inacceptables. Après avoir examiné trois comportements sur chaque diapositive, dont certains se rapportent au football et d'autres à un comportement en dehors du football, vous pouvez demander quel type d'abus est décrit. - Utilisez les diapositives 15 pour rappeler aux participants qu'il est de la responsabilité de chacun de protéger les autres dans le football.	Diapositives PPT 5 à 15.
30 Mins	Risques liés à la protection dans le football À l'issue de cette session, les participants devraient être en mesure de reconnaître les risques liés à la protection dans le football et de prendre des mesures pour les réduire.	- À l'aide des diapositives 19 à 21, organisez l'atelier en petits groupes et demandez à chaque groupe de choisir un aspect du football et de se poser les questions suivantes: a) quels sont les risques de dommages, b) quelle serait la gravité de l'impact du risque, et c) que peut-on faire pour réduire le risque? Donnez aux groupes 10 minutes pour discuter et 10 minutes pour faire un rapport à la session. - Utilisez les diapositives 22 à 24 pour examiner les mesures de protection qu'un club ou une académie de football devrait mettre en place pour réduire les risques de protection (les huit garanties).	Diapositives PPT 19 à 24.
15 Mins	Comment signaler les problèmes À l'issue de cette session, les participants devraient être en mesure de décrire comment signaler un problème de protection.	- Assurez-vous que les participants connaissent les mécanismes qu'ils peuvent utiliser pour signaler des problèmes de protection. - Assurez-vous qu'ils savent qu'ils doivent contacter la police ou les services sociaux s'ils sont inquiets pour la sécurité immédiate d'un enfant ou d'un adulte vulnérable. - Assurez-vous qu'ils savent qui est le responsable de la protection au sein de leur association membre, de leur club ou de leur académie.	Diapositives PPT 22 à 25.

Atelier sur le Trafic des êtres humains - Guide des animateurs

Cet atelier a pour but de sensibiliser le monde du football en Afrique au problème de la traite des jeunes par le biais du football. L'atelier s'adresse aux clubs, aux académies, aux joueurs et aux parents/tuteurs et vise à sensibiliser et à réduire le nombre de jeunes joueurs exploités par des agents frauduleux et soumis à un trafic illégal.

Les animateurs sont invités à apporter leur propre style et leurs propres ressources pour animer cet atelier. La priorité est de s'assurer que les trois objectifs d'apprentissage de l'atelier sont atteints, mais nous sommes conscients que chaque animateur y parviendra de manière différente. Les activités et les ressources fournies dans ce plan de session sont données à titre indicatif. Les animateurs peuvent remplacer les activités par les leurs et modifier les diapositives PowerPoint à leur guise, à condition qu'elles permettent d'atteindre les trois objectifs d'apprentissage.



Objectifs de l'atelier:

À la fin de l'atelier, les participants devraient être capables de (d'):

- Décrire ce que l'on entend par traite des êtres humains et ce qu'implique la traite des êtres humains dans le cadre du football.
- Reconnaître les signes de la traite dans le cadre du football et prendre des mesures pour réduire le risque que des joueurs soient victimes de ce trafic.
- Expliquer comment signaler un problème de traite.



Langues autochtones:

Cette ressource est fournie en anglais (et peut être traduite dans d'autres langues), mais nous reconnaissons que pour que la formation soit efficace dans la protection des personnes vulnérables, il est préférable qu'elle soit dispensée dans les langues locales. Nous encourageons les animateurs à traduire et à présenter cet atelier dans les langues locales.

Plan de la session de l'atelier



Click here to download the form, fill it in and print it out.

Durée	Objectif d'apprentissage visé	Activités	Ressources
15 Mins	Introduction	- Présentez-vous et présentez les participants. N'hésitez pas à utiliser un brise-glace. - Expliquez que le sujet dont nous discutons pourrait être difficile pour les personnes qui ont fait l'expérience de la traite des êtres humains et que si quelqu'un s'énervait pendant l'atelier, il peut s'excuser ou faire une pause et revenir plus tard. - Expliquez le but de l'atelier et les trois objectifs.	Diapositives PPT 1 à 3. Une copie originale des diapositives PPT peut être obtenue auprès du bureau de protection de la CAF.
30 Mins	La traite des êtres humains à travers le football À l'issue de cette session, les participants devraient être en mesure de décrire ce que l'on entend par traite des êtres humains et ce qu'implique la traite par le biais du football.	- Essayez de vérifier la compréhension des participants quant à ce que l'on entend par « traite des êtres humains » et plus particulièrement par « traite par le biais du football ». - Utilisez les diapositives PPT pour présenter les concepts. - Utilisez les études de cas des diapositives 8 à 10 pour souligner à quel point la traite des êtres humains par le biais du football est un problème réel et quelles sont les conséquences d'une telle escroquerie. - Vous pouvez également utiliser votre propre expérience comme exemple, partager des histoires alternatives ou montrer une vidéo sur le sujet telle que « Drogba met en garde contre les rêves des footballeurs africains qui se transforment en cauchemars ».	Diapositives PPT 4 à 10. Vidéo - Drogba met en garde contre les rêves des footballeurs africains qui se transforment en cauchemars https://youtu.be/OEQ21Gb4Nv8?si=Zh1YZoVJ_L_ZD-Tx
30 Mins	Reconnaître la traite des êtres humains à travers le football À la fin de cette session, les participants devraient être en mesure de reconnaître les signes de la traite des êtres humains par le biais du football et de prendre des mesures pour réduire le risque que des joueurs soient victimes de la traite.	- Sensibilisez au rôle des faux agents et des agents prédateurs, des clubs et des académies non agréés, à la méconnaissance des règles relatives aux transferts et aux niveaux de vulnérabilité qui contribuent tous à la traite des êtres humains par le biais du football en Afrique. - Mettez en évidence les signaux d'alerte concernant les faux agents et les clubs ou académies non agréés (diapositives 13 à 16). - Utilisez les diapositives 11 à 22 pour guider la session. - Vérifiez que les participants connaissent les règles relatives aux transferts internationaux et aux essais pour les joueurs de moins de 18 ans (diapositives 17-20). - Utilisez la diapositive 22 pour souligner la nature prédatrice de nombreux faux agents et le fait qu'ils préparent les joueurs et les familles afin de les exploiter.	Diapositives PPT 11 à 22.
15 Mins	Comment signaler les cas de traite des êtres humains À la fin de cette session, les participants devraient être en mesure d'expliquer comment signaler un problème de traite.	- Terminez la session en vous assurant que tous les acteurs du football, y compris les joueurs et les parents, savent à qui signaler les problèmes de traite. - La traite étant un délit, il convient de le signaler à la police. - Vérifiez s'il existe une ligne téléphonique d'urgence nationale où vous pouvez signaler la traite. - Insistez sur le fait qu'on peut signaler des cas de traite dans le cadre du football aux responsables de la protection, car il s'agit d'une question de protection.	Diapositives PPT 23 à 26.

Autres ressources en matière de protection

Outre ce guide, il existe d'autres ressources utiles sur le sport sans risque, dont l'accès est gratuit et qui constituent des sources d'information utiles pour la protection dans le football.





Garanties internationales pour les enfants dans le sport

Visitez le site SafeinSport.org pour accéder à une série de ressources, dont les *8 Garanties internationales pour les enfants dans le sport.

Cliquez sur les « 8 garanties » pour accéder aux guides de ressources qui vous aideront à renforcer les garanties dans votre association, votre club, votre équipe ou votre académie. Ces guides sont disponibles en plusieurs langues.

FIFA Guardians™

Visitez le site safeguardinginfootball.fifa.com pour accéder à une formation en ligne gratuite conçue pour les organisations de football.

Il y a cinq cours disponibles qui sont hébergés par l'Open University. Sélectionnez les « Apprenants de la communauté du football mondial » et suivez les cinq cours pour obtenir le Trophée FIFA Guardians™ Protection dans le football.

Les Associations Membres peuvent nommer des responsables désignés de la protection pour le parcours de l'apprenant désigné qui mène au Diplôme FIFA Guardians™ Protection dans le football. Ce cours est organisé tous les deux ans.

Visitez FIFA Digital Hub pour trouver une copie gratuite du Guide de protection des FIFA Guardians. Cette ressource est remplie d'informations utiles pour tous ceux qui cherchent à développer une politique et des procédures de protection pour leur association de football, leur club, leur équipe ou leur académie.

GIZ Sport pour le développement en Afrique

Visitez la plateforme Sport pour le développement de la GIZ pour accéder à des ressources utiles sur la protection dans les contextes du sport et du sport pour le développement.

Vous trouverez ici une vidéo reflétant spécifiquement le contexte africain et des ressources, notamment un guide du praticien disponible en six langues, dont l'arabe et le swahili.

Boîte à outils de l'UEFA sur la sauvegarde de l'enfance

En collaboration avec Terre des hommes, l'UEFA a mis au point une boîte à outils pour la protection des enfants dans le football européen. Cette boîte à outils établit des principes directeurs qui aideront les associations nationales à prendre des mesures pour protéger et sauvegarder les enfants contre les abus et à répondre à toute préoccupation.

La boîte à outils de l'UEFA contient une série de ressources qui soutiennent la mise en œuvre de la protection des enfants dans le football, y compris des guides, des affiches, des modèles et une formation en ligne.

Protection au sein de la Confédération Asiatique de Football (AFC)

L'AFC met en ligne des ressources utiles sur la protection de l'enfance, vous les trouverez ici.

Sports Integrity Australia

Nous apprécions particulièrement la ressource « Children and Young People Safe Practices; Do's & Don'ts » de Sports Integrity Australia, mais vous trouverez toute une série de ressources de protection en libre accès sur leur site web.

Safe Sport International

Nous vous recommandons également de visiter le site de Safe Sport International et de cliquer sur « Courses & Resources » pour consulter i-Protect Safeguarding Learning.

i-Protect vous permettra d'accroître votre sensibilisation et votre compréhension de la protection, vous permettant de reconnaître et de répondre plus efficacement à toute préoccupation en matière de protection au sein de votre organisation.

L'accès individuel vous aidera à comprendre la protection dans le contexte de cinq rôles spécifiques - entraîneur, famille, directeur sportif, équipe de direction et coordinateur de club.

Safe Sport International a créé i-Protect pour mettre gratuitement à la disposition du secteur sportif une formation de qualité en matière de protection, essentielle pour toute personne engagée dans une activité sportive, quel qu'en soit le niveau.

Common Goal

Common Goal est un réseau mondial d'organisations de football pour le développement qui reconnaît l'importance de la protection des enfants, des adultes vulnérables et des communautés.

Il propose un cours gratuit en ligne sur la protection des enfants, intitulé Safer Play, conçu pour le secteur du football pour le développement.

Safer Play est conçu pour aborder les spécificités du football pour le développement à partir d'une variété de perspectives et de rôles qui entourent les personnes vulnérables. Ce cours en ligne vous emmènera dans un voyage d'apprentissage pour reconnaître, réfléchir et agir sur l'identification des risques de préjudice, les différents types de préjudice, tels que les abus physiques, sexuels, émotionnels et la négligence sur le terrain ou en ligne, et la construction d'espaces inclusifs.

Le contenu a été créé conjointement par des experts engagés dans la protection de plusieurs contextes et géographies, coordonné par Common Goal et soutenu par la Fondation de l'UEFA pour les enfants afin de réduire les dommages dans le secteur du sport pour le développement. Le cours en ligne est disponible en français, en espagnol et en arabe avec des outils d'assistance pour améliorer l'accessibilité pour tous ceux qui travaillent avec des enfants et des jeunes dans des organisations non gouvernementales et à but non lucratif.

Unité de protection des enfants dans le sport de la NSPCC

L'unité de protection des enfants dans le sport de la NSPCC a été créée au Royaume-Uni pour aider les organisations sportives à mettre en œuvre des mesures de protection.

Visitez leur bibliothèque de ressources pour accéder à une gamme de ressources qui peuvent informer le travail de votre organisation en matière de protection dans le contexte du sport pour le changement social.

Comité International Olympique (CIO)

La boîte à outils de protection du CIO fournit des conseils pratiques aux fédérations internationales et aux comités olympiques nationaux pour créer des environnements sportifs sûrs en établissant des politiques et des procédures de sauvegarde. Elle met l'accent sur la prévention, les mécanismes de signalement et les mesures de réponse afin de protéger les athlètes contre le harcèlement et les abus.





**PROTECT
THE DREAM**

CAF SAFEGUARDING